

Territoires et Développement durable

2



Une édition du

Comité



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



Comité français pour l'environnement et le développement durable

S o m m a i r e

Territoires et Développement durable

Guide des collectivités territoriales
pour la mise en œuvre
d'un développement durable

T o m e 2



3 Introduction

Les Agendas 21 locaux, outils majeurs du développement durable par Tokia Saïfi, Secrétaire d'État au développement durable

Une nouvelle phase dans la décentralisation par Jean-Paul Delevoye, Ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire

6 De Rio à Johannesburg : le rôle et la représentation internationale des collectivités

Points de vue de :

Bernard Stasi, président de Cités unies France,

Jacques Auxiette, maire de la Roche sur Yon, président du groupe villes du Comité français pour la préparation du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg,

Christian Feuillet, vice-président chargé de l'international de la Région Ile-de-France

La coopération décentralisée pour le développement durable

Une éducation « territorialisée » au développement durable

26 Politiques territoriales et Agendas 21 locaux

Diagnostiquer

Mobiliser l'interne

Organiser la concertation et la participation

Définir et mettre en œuvre un projet

Des outils de management et d'évaluation

48 Des partenaires pour l'action

58 Champs d'action

Air, eau, nature et biodiversité

Changements climatiques, énergie, transports, déchets

HQE, achats responsables, risques

Industrie et services, agriculture, patrimoine

Politiques sociales, santé, solidarité

108 « Cités 21 » : un réseau d'échanges sur les territoires et le développement durable

Des Agendas 21 locaux sur le web - Sites et réseaux ressources - Bibliographie

En prise directe avec les citoyens, les collectivités sont concernées au premier chef par les impacts humains, environnementaux et économiques générés par les activités humaines, à l'échelle locale et à l'échelle planétaire : risques climatiques et sanitaires, catastrophes naturelles et industrielles, implantation des sites à risque, fusion et délocalisation des activités économiques... La très forte présence des élus français à Johannesburg témoigne de cette volonté de prendre part légitimement à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action pour résoudre les enjeux tant locaux que globaux du développement durable.

Loin de se cantonner à une attitude défensive, les collectivités jouent un rôle pionnier sur de nombreux « chantiers », souvent balbutiants aux échelles nationale ou internationale : processus de concertation, politiques incitatives pour les énergies renouvelables ou l'agriculture biologique... Les politiques territoriales sont des leviers incontournables dans l'atteinte des objectifs nationaux du développement durable, tant dans l'élaboration des politiques, que dans l'association des citoyens à leur mise en œuvre.

Ce deuxième tome du guide « Territoires et développement durable »*, réunit plus de quatre-vingt retours d'expériences : coopération internationale, mise en œuvre d'Agendas 21 locaux, stratégies départementales et régionales, prise en compte des enjeux de développement durable dans les politiques sectorielles... Il reflète la mobilisation croissante des collectivités territoriales dans la mise en œuvre concrète du développement durable.

Un grand merci aux partenaires de cette édition : le Ministère de l'écologie et du développement durable, l'Ademe, la Caisse des Dépôts, EDF et Gaz de France et aux adhérents du Comité 21 qui contribuent par leur action et leurs témoignages à l'ancrage du développement durable en France.

* Pour les aspects historiques et méthodologiques des politiques territoriales de développement durable, voir le tome I (disponible en format pdf sur www.cites21.org)

François Gourdon

Président

Anne-Marie Sacquet

Directeur général

Le Comité 21 a été créé en 1995 pour contribuer à l'ancrage du développement durable en France. Il réunit 300 adhérents, répartis en 4 Collèges : entreprises, collectivités, associations, établissements publics. Au sein de son programme d'actions, le réseau « Cités 21 » a pour missions d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un développement durable, de promouvoir les démarches innovantes et de contribuer aux partenariats multi-acteurs, aux niveaux local et international (cf. V - présentation de Cités 21).

Introduction

LES AGENDAS 21 LOCAUX, OUTILS MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

par Tokia Saifi, secrétaire d'État au développement durable

En 1992, la Conférence de Rio a adopté le Programme d'action 21 (programme d'actions pour le ^{xxi}e siècle) qui vise à préparer les conditions d'un avenir socialement, écologiquement et économiquement acceptable pour les êtres humains. Ce programme insiste sur le rôle essentiel que doivent jouer les autorités locales en matière d'aménagement du territoire et d'environnement notamment.

En application des textes adoptés à Rio, la France a mis en place le dispositif des chartes d'écologie urbaine ou « chartes pour l'environnement ». Ces programmes partenariaux pour un développement durable furent la première génération des Agendas 21 locaux qui avaient pour ambition de réussir le pari de la qualité de la vie en milieu urbain, en construisant une ville pour demain dont le développement serait plus économe en ressources non renouvelables, plus participatif et plus qualitatif.

En proposant la rédaction d'un premier « appel à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux », en 1997 puis un second en 2000, le ministère de l'écologie et du développement durable a souhaité associer les acteurs institutionnels et les associations, dont le Comité 21, à la production d'agendas 21 au niveau local. Cette initiative a permis de sensibiliser les acteurs locaux au développement durable, de repérer les démarches et outils : « les bonnes pratiques » et, sur la base des innovations des collectivités locales, de diffuser l'expérience acquise.

Il convient désormais de généraliser les Agendas 21 sur l'ensemble du territoire, trop peu nombreux encore en France. C'est dans ce sens que le document cadre pour l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable, remis par la France aux Nations Unies à Johannesburg, encourage l'implication des collectivités locales en faveur du développement durable à fin d'une généralisation des Agendas 21 locaux.

Cet ouvrage, le second de la série « Territoires et développement durable », présente et synthétise les expériences concrètes des collectivités adhérentes du Comité 21 dans la mise en œuvre d'agendas 21 locaux. Il met ainsi à disposition des autres collectivités territoriales des éléments de méthode, des réflexions et des savoir-faire originaux qui peuvent les aider dans la mise en œuvre de leurs projets et que je souhaite voir largement diffuser.

Cette nouvelle publication du Comité 21 participe ainsi, en tant qu'acteur de la société civile, à faire entrer de façon concrète le développement durable dans notre vie quotidienne.



UNE NOUVELLE PHASE DANS LA DÉCENTRALISATION

Par Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'état et de l'aménagement du territoire

Le gouvernement vient de lancer une nouvelle phase de décentralisation. Cet engagement vise à rapprocher les décisions du citoyen.

De la même façon, l'importance du « local » et de l'ensemble des acteurs territoriaux comme acteurs majeurs du développement durable a été rappelé au Sommet de Johannesburg.

Or, intégrer le développement durable, c'est entreprendre une politique responsable.

Sur un territoire donné, les politiques publiques ne peuvent prospérer que si elles sont crédibles et cohérentes. On ne peut pas vouloir développer un territoire avec des industries agroalimentaires sans réfléchir à leur alimentation en eau potable et au traitement des eaux usées. L'approche sectorielle a ses limites.

La décentralisation doit permettre de développer les approches territoriales des projets à une échelle pertinente : à l'image des parcs naturels régionaux, il faut favoriser les projets de territoires qui réunissent les qualités de territoires de projets, d'ingénierie de projet et de concertation locale...

Dans cette phase de décentralisation, nous devons cependant être attentifs aux éventuelles inégalités entre les régions et aux inégalités qui apparaissent à des échelles plus réduites, territoires diffus ou quartiers urbains. La solidarité entre territoires compte aussi pour un développement harmonieux de notre pays.

La qualité de vie, la richesse des paysages, le capital de biens non marchands font désormais partie de l'attractivité des territoires. Les ressources naturelles, l'air, l'eau, les sols ne sont plus reconnus sans limite. Et l'espace dans un pays comme le nôtre, devient à son tour une ressource rare et un élément d'attractivité. Les habitants de la région Nord Pas-de-Calais que je connais bien savent ainsi par exemple combien coûte la requalification des milliers d'hectares de sols pollués par d'anciens sites industriels.

L'approche décentralisée du développement durable doit permettre d'intégrer ces notions en réalisant une analyse d'un patrimoine territorial afin que les politiques qui auront en charge la gouvernance des territoires puissent mettre en place, à l'instar des entreprises, un bilan actif et passif de l'évolution du patrimoine naturel de leur territoire.

Voilà bien des enjeux pour les acteurs locaux qui font vivre nos territoires et je crois beaucoup en l'intérêt pour nous tous de la diffusion d'information et au partage des « bonnes pratiques » sur les expériences réussies à laquelle doit contribuer ce guide.



De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

Dix ans après Rio, les collectivités posent la question de leur représentation dans les enceintes internationales sur les enjeux du développement durable

Pour contribuer à la mobilisation des décideurs français au Sommet de Johannesburg, le Comité 21 a organisé une délégation de ses adhérents au Sommet, composée en majorité de collectivités territoriales. Et la France était au deuxième rang mondial pour le nombre des collectivités présentes à Johannesburg.

On peut regretter que la notion d'Agenda 21 local, auquel l'Agenda 21 de Rio avait consacré son chapitre xxviii, n'ait fait l'objet d'aucune référence dans la déclaration politique. Quant à la rencontre de l'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives), si elle a effectivement contribué aux échanges entre collectivités des cinq continents, son déroulement en anglais a exclu les maires francophones (et en particulier africains!) et les interventions ont porté essentiellement sur la dimension environnementale des politiques territoriales. Dix ans après Rio, les collectivités posent la question de leur représentation dans les enceintes internationales sur les enjeux du développement durable.

L'engagement de longue date des collectivités françaises dans la coopération décentralisée est exemplaire et contribue pour beaucoup à la présence effective et concrète de la France dans de nombreuses régions du monde. La déclaration des collectivités françaises à Johannesburg a rappelé l'importance de l'échelon local; les autorités locales y ont réaffirmé leur engagement dans la coopération décentralisée et leur volonté de situer les jumelages dans le cadre du développement durable (texte intégral sur www.citesunies.org).

L'éducation des citoyens aux enjeux locaux, nationaux et internationaux du développement durable devrait faire l'objet d'une politique nationale ambitieuse. Les collectivités ont elles aussi, par la proximité des questionnements et des projets qu'ils animent avec les habitants, un rôle moteur à jouer. Au delà de l'information, il s'agit bien de construire une culture partagée, fondée sur des capacités techniques et humaines d'analyse et d'évaluation. Cette volonté politique de contribuer à construire une société citoyenne, informée et responsabilisée, est un des socles de la contribution des territoires au développement durable.





Le point de vue de Bernard Stasi, 1^{er} vice-président de la Fédération Mondiale des Cités Unies, président de Cités Unies France

Fâcheusement oubliées dans la déclaration finale du récent Sommet de Johannesburg, les collectivités territoriales n'en sont pas moins décidées à assumer pleinement leurs responsabilités dans la mise en application des résolutions adoptées en cette occasion et visant à créer, sur notre planète, les conditions d'un développement durable. C'est dans une large mesure, est-il besoin de le rappeler, sur le terrain local, au cœur de la vie quotidienne des citoyens, que le difficile pari du développement durable sera gagné ou sera perdu. En effet, l'eau, l'habitat, les déchets, la pollution, les transports et l'énergie relèvent le plus souvent de la compétence des autorités locales, et tout particulièrement, municipales.

Environ 3 500 collectivités locales, ont noué des relations avec des partenaires d'autres pays, pratiquant ainsi ce que l'on peut appeler la diplomatie des peuples

Aussi, est-il légitime que les collectivités locales, présentes en grand nombre à Johannesburg, dont beaucoup venues de France, aient, à cette occasion, exprimé, avec parfois une certaine vigueur, leur volonté d'être reconnues par les États, ainsi que par les organisations internationales, comme des partenaires à part entière dans ce long et difficile combat.

La participation de ces collectivités à la mise en œuvre d'un développement durable, et aussi solidaire, ne se borne pas aux frontières de leur propre territoire, ni même aux frontières nationales. Chaque jour plus nombreuses, en effet, sont les collectivités locales engagées, par-dessus les frontières et les préjugés, dans des actions de coopération et de partenariat. Les villes, les départements, les régions de notre pays, sont à cet égard, à l'avant-garde. Toutes les régions françaises, la moitié des départements, la grande majorité des grandes villes et des villes moyennes, c'est-à-dire environ 3 500 collectivités locales, ont noué des relations avec des partenaires d'autres pays, pratiquant ainsi ce que l'on peut appeler la diplomatie des peuples.

A travers ces relations, les collectivités locales françaises font bénéficier leurs homologues d'Afrique, de l'Europe de l'Est, du Proche-Orient, d'Amérique latine, et même d'Asie, de leur expérience dans les différents domaines de la gestion municipale, qu'il s'agisse des services publics municipaux, de la formation du personnel communal, de la lutte contre l'exclusion, de la protection de l'environnement ou de la participation des habitants à la vie locale, c'est-à-dire de la démocratie de proximité.

Est-il besoin d'ajouter que dans les relations entre villes du Sud et villes du Nord, ces dernières ont aussi beaucoup à apprendre de leurs partenaires, par exemple en ce qui concerne des pratiques sociales innovantes, le rôle des personnes âgées dans la société, sans oublier le sens de l'hospitalité et le sens de la fête.

Un des intérêts majeurs de la coopération décentralisée réside dans le fait qu'elle ne concerne pas seulement les responsables des collectivités locales. Elle mobilise aussi les associations et les entreprises, les établissements scolaires et universitaires. C'est dire qu'en donnant l'occasion aux différentes composantes de la société civile d'une ville d'agir ensemble, de partager une même ambition d'ouverture et de solidarité, elle renforce le sentiment d'appartenance à une même communauté, tout en contribuant à bâtir une mondialisation citoyenne.

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

Pour que l'action internationale des collectivités locales soit plus efficace, pour qu'elle soit davantage reconnue et soutenue, il a paru nécessaire qu'unissent leurs moyens et leurs efforts les associations, nationales et internationales, qui regroupent, par-dessus les frontières, les collectivités territoriales engagées dans ce mouvement de coopération. C'est à cette fin que les deux grandes organisations mondiales que sont la FM CU (Fédération mondiale des cités unies) et IULA (International union of local authorities) ont décidé de fusionner lors d'un congrès qui aura lieu à Paris en 2004.

Il appartiendra alors aux collectivités locales françaises de faire en sorte que l'action de la nouvelle organisation s'inspire, dans ses activités à travers le monde, des valeurs qui caractérisent la coopération décentralisée « à la française », c'est-à-dire la protection et la promotion des droits de l'homme, l'aide à la démocratisation, l'amitié entre les peuples et la solidarité entre les nations.

Le point de vue de Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur-Yon, président du groupe villes du Comité Français pour la préparation du Sommet Mondial du développement durable à Johannesburg

Le Sommet de Johannesburg a contribué à placer les principes du développement durable au cœur des préoccupations, tant des différentes institutions que de l'opinion ; en ce sens, il est globalement positif. Il est courant de juger Johannesburg à l'aune de Rio. Mais l'opposition systématique des deux sommets tenus à dix ans d'intervalle est-elle vraiment féconde ? Rio a été un acte fondateur. Johannesburg a dû se mesurer à la difficile tâche de la mise en œuvre. N'oublions pas, par ailleurs, que 191 pays ont pris part à cette négociation. 191 États avec des caractéristiques différentes et aux intérêts souvent divergents.

Du point de vue des autorités locales, la relégation des enjeux urbains au second plan est préoccupante. La logique environnementale domine encore trop le débat et la réflexion. Or les acteurs locaux sont quotidiennement confrontés aux enjeux du développement durable à l'échelle du territoire dont ils ont la responsabilité : gestion des déchets, traitement de l'eau, accès au logement, lutte contre la pauvreté, transports publics, santé... Face à ces problèmes, les élus ont été trop longtemps réduits au rôle de pompiers, tandis que la fiscalité locale était mise à contribution pour pallier les dysfonctionnements du système. Dans un tel contexte, les collectivités locales se doivent donc d'affirmer leurs principes. Une « Déclaration mondiale des pouvoirs locaux » a été adoptée lors du Sommet. Elle souligne le rôle des pouvoirs locaux comme partenaires des États, des organisations internationales, de la société civile et des entreprises dans la mise en œuvre du développement durable. Elle affirme la nécessité d'approfondir la décentralisation assortie de moyens d'action. Elle rappelle la contribution de la coopération décentralisée à la réduction des inégalités Nord Sud.

De retour en France, il convient maintenant de susciter de nombreux débats dans chacune de nos collectivités car la concertation et la participation sont au cœur de la démarche du développement durable. En ces temps de crise du

*La logique
environnementale
domine encore trop
le débat
et la réflexion*



discours politique, nous touchons là, en outre, au sens de la chose publique. Les problématiques du développement durable s'enracinent dans les préoccupations concrètes de nos concitoyens tout en ayant une indéniable portée universelle. Alors que partout la mondialisation inquiète et agit comme un répulsif, elles permettent de faire le lien entre le local et le global. Les pouvoirs locaux ont un rôle à jouer dans la régulation de la mondialisation. Ils doivent se donner les moyens de l'exercer.

Le point de vue de Christian Feuillet, vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France, en charge de l'International

Le Sommet de Rio a constitué un acte majeur dans la prise de conscience planétaire du mauvais développement dont souffrent la planète et ses habitants et de la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs pour un développement durable. Il a également posé les termes d'une articulation entre le global et le local.

L'interdépendance des écosystèmes, la menace qui pèse sur les équilibres écologiques majeurs, la pauvreté endémique imposent la recherche de solutions au niveau mondial et nécessitent des engagements des pouvoirs gouvernementaux et intergouvernementaux. En même temps, le succès d'une stratégie de développement durable passe par une appropriation et une mise en œuvre au niveau local. C'est ce qu'avait acté le chapitre 28 de l'Agenda 21. Pour la première fois, un document des Nations Unies reconnaissait le rôle incontournable des pouvoirs locaux. Pour la première fois, un maire s'exprimait au nom des autorités locales, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, affirmant leur volonté de s'engager aux côtés des États et de la communauté internationale en faveur du développement durable.

En dix ans, de Rio à Johannesburg, le monde a connu une formidable accélération de la mondialisation. La responsabilité des collectivités locales s'est accrue. Au Nord comme au Sud, celles-ci peuvent être un facteur important de rénovation de l'action publique. C'est en s'appuyant sur elles que les services publics locaux, base indispensable d'un développement durable, se développeront, que la démocratie, à la fois représentative et participative, s'affirmera. Parallèlement, les collectivités locales attendent des États qu'ils assument leur rôle de régulation et qu'ils créent les conditions d'un développement durable. En effet, comment imaginer construire un développement durable dans un monde de concurrence sauvage, en guerre, et où le plus faible serait soumis à la loi du plus fort ?

La Déclaration présentée par les collectivités locales lors du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg porte trois exigences principales :

- la relance d'une politique de développement durable, dans laquelle les collectivités locales assumeraient totalement leur rôle ;
- le renforcement des moyens des collectivités locales, afin de leur permettre d'assurer le rôle d'organisateur de services publics locaux et d'échelon de base de la démocratie. Ainsi, l'aide publique au développement doit être

La responsabilité des collectivités locales s'est accrue. Au Nord comme au Sud, celles-ci peuvent être un facteur important de rénovation de l'action publique

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

renforcée et une partie doit être systématiquement consacrée aux projets portés par les collectivités locales dans le cadre de leur coopération décentralisée ;

- la mise en place par les États et les institutions intergouvernementales d'une gouvernance économique mondiale, intégrant les facteurs sociaux et environnementaux, et favorable à un développement durable.

C'est par un nouveau partenariat entre les sphères de gouvernance locale et internationale, que pourront émerger des stratégies globales et gagnantes de développement durable

Le Sommet de Johannesburg a montré les limites de l'exercice inter-étatique, à un moment où les capacités d'intervention des États se réduisent. Si le local voit son rôle renforcé, ses efforts peuvent être annihilés par une mondialisation non maîtrisée. C'est donc par un nouveau partenariat entre les sphères de gouvernance locale et internationale, que pourront émerger des stratégies globales et gagnantes de développement durable.





1 La coopération décentralisée pour le développement durable

La région Provence Alpes Côte d'Azur est partenaire de la Méditerranée

L'Assemblée régionale PACA a approuvé dès octobre 1999, une stratégie de coopération internationale pour les années 2000-2006. Cet engagement se traduit par une augmentation de 50 % du budget régional consacré à l'international et par la mobilisation de l'ensemble des secteurs de l'institution (techniquement et financièrement). Cette action internationale est centrée sur le bassin méditerranéen.

Dans une volonté d'appui au processus de démocratisation, la Région concentre ses efforts dans le domaine de l'éducation et de la formation

Dans une volonté d'appui au processus de démocratisation, la Région concentre ses efforts dans le domaine de l'éducation et de la formation, qu'ils s'agisse d'élus, de cadres territoriaux ou encore d'étudiants (bourses universitaires, lycées...). Le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication est aussi un domaine important d'intervention. Sur le plan économique, il s'agit avant tout d'accompagner les partenariats interentreprises et de soutenir la création d'entreprises (PME, PMI, TPE) ou de zones d'activités.

La Région appuie également les projets de développement local, menés dans le secteur agricole et environnemental : création d'un parc naturel régional à Bouhachem, dans la région de Tanger-Tétouan (Maroc) et aménagement du parc périurbain de Perdicaris dans la forêt de Békassine au Sud-Liban.

Cette coopération peut être bilatérale ou multilatérale.

- avec la région de Tanger-Tétouan (Maroc) : programme d'échange économique et interentreprises
- avec le gouvernorat de Tunis (Tunisie) : programme de formations professionnelles continues de créateurs d'entreprises et de cadres territoriaux
- avec la ville d'Haiifa (Israël) et le gouvernorat d'Alexandrie (Égypte) : échanges économiques et environnementalistes.

La coopération multilatérale s'est traduite par la participation à la création de la Conférence euro méditerranéenne des instituts économiques (FEMISE), notamment avec l'Andalousie et la Toscane et par la création d'un dispositif régional de volontaires pour la coopération en Méditerranée. Financé par l'État et la Région et mis en place fin 2000, ce dispositif a créé huit postes de volontaires, actuellement en poste au Maroc, à Beyrouth, à Alexandrie... Leurs missions portent sur divers domaines : développement économique et commercial, développement agricole et rural, environnement, éducation et formation, architecture et développement urbain...

Ces actions font par ailleurs l'objet d'actions d'informations et d'échanges d'expériences au sein du réseau MEDCOOP en PACA.

Contacts : Mireille Pile : mpile@hdr.cr-paca.fr - www.medcoop.com

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

L'Ile-de-France dote le mouvement associatif d'un fonds de soutien à la coopération

Dans le cadre de sa politique d'actions internationales, le Conseil régional d'Ile de France a mis en place un fonds de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale portés par le mouvement associatif. Les projets des associations franciliennes de solidarité internationale sont éligibles, dans les domaines suivants :

- le développement local : économique et social ; urbain et rural,
- la formation des populations locales : éducation et formation professionnelle,
- la santé : aide médicale ; hygiène ; nutrition ; sida...,
- l'amélioration de l'environnement : eau (ressources, assainissement...) ; déchets (collecte, recyclage, valorisation...) ; énergies renouvelables,
- les financements solidaires : caisses mutuelles ; microcrédits ; épargne solidaire,
- la culture et la francophonie,
- l'éducation au développement.

Le projet doit être présenté par une association de type loi 1901, dont le siège social est en Ile-de-France et ayant au moins un an d'existence. Il ne peut concerner que des actions situées en dehors des territoires des collectivités liées à la Région par un accord de coopération¹. L'aide de la Région ne peut excéder 50 % du budget total du projet, ni être inférieure à 10 % de celui-ci.

Les projets sont transmis à la Direction des affaires internationales (DAI), qui en assure l'étude et en apprécie la faisabilité technique, la pertinence et l'intérêt pour le développement local. Elle opère une première sélection des projets, selon les critères suivants :

- le projet doit tendre à développer des valeurs de solidarité, de participation citoyenne et d'échange entre les sociétés civiles du territoire concerné et de l'Ile-de-France,
- il est à but non lucratif et repose sur le volontariat,
- il est clairement défini : il ne doit subsister aucun doute quant à l'utilisation de l'aide versée,
- il met en évidence l'existence de contreparties locales, ainsi qu'un volet de sensibilisation au développement et à la solidarité internationale.

A l'issue de cette instruction, la DAI prépare un dossier contenant les projets éligibles et présentés pour sélection à la Commission des actions internationales, qui se prononce sur l'opportunité des subventions et en détermine le montant dans les limites fixées.

¹ Afrique du Sud : province du Gauteng ; Canada : communauté métropolitaine de Montréal ; Chili : région métropolitaine de Santiago ; Hongrie : Budapest et la région centre de Hongrie ; Liban : ville de Beyrouth ; Madagascar : province d'Antananarivo ; Mali : région de Kayes ; Mauritanie : communauté urbaine de Nouakchott ; Pologne : région de Mazovie ; Sénégal : région de Dakar ; Vietnam : ville de Hanoi.



Les projets retenus par la commission des actions internationales font l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil régional.

Contact : Hervé Dufour : herve.dufour@cr-ile-de-france.fr

Besançon et Bistrita (Roumanie) pour la formation au développement durable

Les villes de Besançon et de Bistrita (Roumanie) conduisent depuis 1994 une démarche d'échanges pour la formation des fonctionnaires municipaux, notamment sur la mise en œuvre de la démocratie locale. En 2000, les deux villes ont élargi cette coopération dans le cadre du projet « Tranzitie », véritable plate-forme de développement durable. Huit domaines d'actions prioritaires sont concernés : action sociale ; protection des personnes défavorisées ; urbanisme et aménagement du territoire ; restauration et classification des monuments historiques, conservation du patrimoine culturel vers le développement de l'activité touristique ; protection de l'environnement ; mise en service de la collecte sélective des déchets ; fiscalité locale, organisation et optimisation du système de recouvrement de l'impôt et des taxes locales.

La mise en œuvre du projet s'est appuyée sur l'expérience méthodologique acquise depuis 1994 par les deux villes :

- Analyse avec le maire et les fonctionnaires de Bistrita de la demande et des besoins de développement de compétences.
- Conception de la formation avec les neuf stagiaires identifiés par leurs chefs de service, à partir d'un guide méthodologique élaboré par la ville de Besançon. La formation motive fortement les stagiaires au succès de la démarche, en leur demandant de conduire un projet individuel.
- Formation et tutorat des neuf stagiaires par deux ingénieurs de formation et un fonctionnaire territorial de Besançon. Le stage, d'une semaine, alterne apports théoriques et transferts de techniques et méthodes, avec une étroite collaboration avec les fonctionnaires de la ville. De retour à Bistrita, les stagiaires mettent en œuvre leurs projets avec un soutien et un suivi continu des pilotes, via courrier électronique.
- Mission d'évaluation à Bistrita, 6 mois après la formation, pour mesurer les résultats avec les principaux bénéficiaires (enquêtes de satisfaction).

Deux autres projets sont d'ores et déjà prévus entre les deux villes ; échange de compétences pour l'aide à domicile aux personnes âgées et le monitorat d'ateliers protégés pour personnes handicapées ; programme d'échanges entre les sociétés civiles des deux villes (établissements de formation, écoles, chambres de commerce...). La ville de Besançon tente par ailleurs de convaincre ses homologues roumains de mettre en place un Agenda 21 local.

Contact : Sébastien Maire : sebastien.maire@besancon.com

**La ville de Besançon
tente de convaincre
ses homologues
roumains de mettre
en place
un Agenda 21 local**

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités



Valenciennes et le Burkina-Faso pour l'accès à l'éducation et la santé dans les villages de brousse

Ce programme ambitieux de coopération pour le développement durable est soutenu par la ville de Valenciennes qui en délègue la maîtrise d'ouvrage à l'association Amitiés France Burkina-Faso

Ce programme ambitieux de coopération pour le développement durable est soutenu par la ville de Valenciennes qui en délègue la maîtrise d'ouvrage à l'association Amitiés France Burkina-Faso (AFBF). Cette association a pour mission de contribuer à l'accès à l'éducation et à la santé, avec la construction d'écoles primaires et de dispensaires dans les villages de brousse.

Le taux de scolarisation primaire au Burkina-Faso atteint 40 % et seulement 15 % en brousse. L'association a choisi de s'impliquer dans les villages du sud, peu investis par les associations, malgré les migrations vers cette région, provoquées par l'avancée de la désertification et les sécheresses.

Une concertation entre les élus concernés et l'association, avec visites des villages et consultation des villageois, a permis d'établir une liste des villages demandeurs. La Direction régionale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (DREBA), en concertation avec les préfets, a validé les choix après avoir vérifié l'inscription de ces villages au plan national (objectif d'un taux de scolarisation de 70 % d'ici l'an 2009).

Ce sont les villageois qui construisent leur école. Chaque jour, une équipe de dix hommes du village travaille sur le chantier, par roulement, de façon à ne pas bouleverser les travaux agricoles. Le village assure la nourriture et le gîte des ouvriers, ainsi que l'approvisionnement du chantier en eau, sable, pierres et gravier. Compte tenu des conditions climatiques, elles sont faites pour durer au moins 40 ans sans réparation majeure.

Parallèlement, un comité d'école est créé pour promouvoir la scolarisation des garçons et des filles, veiller au bon fonctionnement de l'école et assurer l'entretien des bâtiments. L'association n'a pas d'autorité légale pour intervenir sur des dysfonctionnements, mais exerce une vigilance et intervient si nécessaire sous forme de conseils qui sont généralement suivis. Un bilan détaillé est adressé chaque année à l'AFBF, au délégué administratif du village ainsi qu'au préfet concerné.

A ce jour, l'association a réalisé deux écoles complètes à Ziedougou et Torokoro (3 classes, 3 logements d'enseignants et des latrines dans chaque village), construit un dispensaire à Tiessourou, engagé des constructions à Dandougoukelen (2 classes, 2 logements et des latrines), à Dandougoufla (1 classe et 1 logement) et à Baniagara (1 classe). Ces dix classes permettent de scolariser environ 800 enfants. Sollicitée en permanence par de nombreux villages, l'association développe trois ou quatre chantiers par an. Amitiés France Burkina Faso a été reconnue association de bienfaisance le 16 juin 1999 par la préfecture du Nord.

Contact : Pascal Dubois : pdubois@ville-valenciennes.fr



Liens renforcés entre La Réunion et les Comores

Depuis plus d'un an, la Région Réunion a renforcé ses échanges avec les Comores par la mise en place d'un plan d'action global, en liaison avec les autorités comoriennes et l'ambassade de France aux Comores, dans l'esprit d'un co-développement durable et solidaire entre les îles.

C'est en droite ligne avec ce plan d'action qu'une délégation d'opérateurs économiques Réunionnais, conduite par le président de la Région, s'est rendue aux Comores en juillet dernier, pour ouvrir des perspectives de partenariats économiques. Près d'une vingtaine d'entreprises et représentants des acteurs socioprofessionnels de La Réunion ont répondu à l'invitation. Différents projets de coopération à moyen et long terme ont été concrétisés dans les secteurs de la pêche, de l'aviculture, du transport maritime, de l'agroalimentaire ou encore de l'hôtellerie touristique.

Cet échange économique s'est déroulé conjointement à l'envoi d'une mission sanitaire, composée d'une quarantaine de praticiens réunionnais (chirurgiens, médecins, dentistes, ophtalmologistes, infirmiers...) avec remise de dons humanitaires à destination de la Grande Comore.

Cette initiative est une application effective des compétences nouvelles conférées aux collectivités par le législateur en matière d'ouverture internationale.

Contact : Daniel Grondin : agenda21@cr-reunion.fr

Les parcs naturels régionaux au Brésil

En France, les Parcs naturels régionaux ont été les précurseurs de démarches territoriales fondées sur la libre adhésion des collectivités et des représentants des acteurs locaux. Les parcs naturels cherchent à promouvoir à l'étranger cette démarche fondée sur la démocratie locale et la décentralisation. Ils s'appuient pour ce faire sur un réseau de spécialistes issus des parcs et des organismes partenaires, qui participe à de nombreuses structures internationales (MAB, Patrimoine Mondial, RAMSAR...).

Exemple de cette politique de coopération internationale : la région du Pantanal au Brésil (État du Mato Grosso do Sul). Lancé en 1998, le projet couvre 20 % de la superficie du Pantanal, la plus vaste zone humide du monde (17 millions d'hectares, dont 14 millions au Brésil). Il a pour objectif d'associer le secteur privé et les pouvoirs publics à la définition d'une charte du parc, à la création d'un organisme de gestion, à la mise en place d'une politique de parcs naturels régionaux au Brésil et à la création d'un pôle d'expertise à même de créer d'autres parcs régionaux au Brésil.

Les communautés locales se sont organisées en cinq associations régionales et deux associations sectorielles. La réalisation d'un diagnostic socio-économique et écologique du territoire a permis la définition de grands objectifs et la construction participative des programmes et actions sectorielles à mettre en œuvre.

**En France,
les Parcs naturels
régionaux ont été
les précurseurs
de démarches
territoriales fondées
sur la libre adhésion
des collectivités
et des représentants
des acteurs locaux**

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

La gestion du projet est assurée par l'Institut du parc du Pantanal, dont les cadres ont été formés en France. Plusieurs projets pilotes ont été lancés : amélioration des techniques de production, écopâturages et gestion des prairies, étude du système médical itinérant, extension du système d'écoles. Cependant, le mode de fonctionnement et les attributions des différentes composantes du futur parc ne sont pas encore totalement définis et il faut résolument poursuivre et renforcer la formation de l'équipe technique pour améliorer sa capacité d'intervention.

Ce projet a bénéficié de crédits de la Commission européenne et du Fond français pour l'environnement mondial. Des actions pilotes de valorisation de la biodiversité et de promotion touristique sont en cours de réalisation, en coopération avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Suite au succès de ce projet, la coopération avec le Brésil s'oriente vers un appui au gouvernement fédéral pour améliorer la gestion de certains types d'espaces protégés habités sur l'ensemble du pays.

Contact : Emmanuel Thiry : ethiry@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Besançon, Lyon, Marseille, Nîmes, Paris, membres de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté du PNUD

L'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté est une contribution des villes à la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), proclamée par l'Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies. Cette initiative a été prise par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) durant le premier trimestre de 1996 (Année internationale pour l'élimination de la pauvreté).

Alors que la richesse mondiale a été multipliée par sept en 50 ans, le nombre de personnes condamnées à vivre dans la pauvreté a augmenté de manière vertigineuse, atteignant 1,3 milliards, et continue d'augmenter. Pourtant, notre génération est la première, dans l'histoire de l'humanité, à disposer des moyens et de la capacité à inverser cette situation. L'objectif de l'Alliance est de mettre en place des plans d'action destinés à combattre la pauvreté, protéger les enfants, régénérer notre environnement, permettre l'accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'enseignement et aux services sociaux élémentaires, ainsi qu'à garantir un revenu et une vie décente à tous.

Les municipalités peuvent contribuer puissamment à ces objectifs. L'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté réunit des villes qui ont décidé de s'exprimer publiquement et d'inciter toutes les composantes de nos sociétés, depuis les individus jusqu'aux gouvernements, à faire sans délai tout ce qui est en leur pouvoir, afin d'aider à éliminer la pauvreté sur leur territoire et dans le monde.

En ratifiant « L'Appel des villes contre la pauvreté », les autorités locales s'engagent à :

- mettre en œuvre le plan d'action adopté à Copenhague en 1995 lors du Sommet mondial du développement social,

Alors que la richesse mondiale a été multipliée par sept en 50 ans, le nombre de personnes condamnées à vivre dans la pauvreté a augmenté de manière vertigineuse, atteignant 1,3 milliards



En ratifiant « L'Appel des villes contre la pauvreté », les autorités locales s'engagent à mener des actions de sensibilisation de l'opinion publique sur la problématique de la pauvreté

- mettre en commun leurs ressources pour organiser des campagnes mondiales sur la pauvreté,
- mener des actions de sensibilisation de l'opinion publique sur la problématique de la pauvreté,
- inciter associations, entreprises, institutions, à développer, sur leur territoire et au sein des villes membres, des programmes de réduction de la pauvreté.

De son côté le PNUD s'engage à :

- fournir des dossiers d'information sur la pauvreté, accomplir le suivi d'Habitat II, proposer des exemples d'initiatives, des études, telles que le Rapport mondial sur le développement humain, qui pourront être utilisées par les municipalités dans leurs réseaux de communication (bulletin municipal, notes d'informations aux employés municipaux, panneaux d'affichages, radios locales...),
- faire circuler les initiatives au sein de l'Alliance dans le but d'inspirer d'autres villes,
- recueillir les programmes locaux s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté et pour lesquels le territoire souhaiterait trouver des partenaires.

La première grande campagne mondiale verra le jour prochainement grâce aux actions souscrites par les villes.

Contact : Jean Fabre : jean.fabre@undp.org



De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

2 Une éducation « territorialisée » au développement durable

« Le progrès sans dérailler : le développement durable, un enjeu du XXI^e siècle », en Midi-Pyrénées

Conçue par l'ARPE Midi-Pyrénées, cette exposition grand public est le fruit d'un travail pédagogique collectif, notamment dans l'identification des liens entre les dimensions économique, sociale, culturelle

Conçue par l'ARPE Midi-Pyrénées, cette exposition grand public est le fruit d'un travail pédagogique collectif, notamment dans l'identification des liens entre les dimensions économique, sociale, culturelle et les échelles spatiale et temporelle. Trois objectifs clé :

- sensibiliser les Midi Pyrénéens aux limites à long terme de notre mode de développement, en expliquant les impasses sociales, économiques, biologiques ou environnementales auquel il nous conduit ;
- démontrer que des alternatives existent, par la présentation d'opérations de développement durable concrètes et déjà engagées ;
- formuler des recommandations qui démontrent que chacun est quotidiennement acteur du développement et peut agir à titre individuel.

L'exposition se structure autour de constats généraux à l'échelle mondiale et de huit thèmes principaux : alimentation, déchets, transports, eau, aménagement, démocratie participative, développement équitable, énergie. Des exemples pris à différents niveaux d'organisation sociale posent les principaux enjeux du développement durable : satisfaction des besoins vitaux ; maîtrise du développement par une exploitation et une consommation raisonnée des ressources naturelles ; production équitable, économe et respectueuse de l'environnement et des hommes ; modes de développement fondés sur le respect des identités socioculturelles ; organisation spatiale équitable et solidaire.

Chaque thème, introduit par une représentation caricaturale de la situation actuelle, propose l'analyse des enjeux, les alternatives sur la base d'opérations réalisées et des recommandations citoyennes. Des éléments visuels, olfactifs, auditifs accompagnent les panneaux. Un guide pédagogique (format de poche, 100 pages), édité à l'attention des enseignants et du grand public, reprend et développe les éléments d'interpellation présentés dans l'exposition. L'ouvrage se conclut par une lecture transversale à partir de mots-clés et par une liste de références bibliographiques et de sites web. Enfin, chaque représentation graphique a fait l'objet de l'édition d'un jeu de cartes postales largement distribuées à l'occasion de la présentation de l'exposition ou lors d'animations territoriales locales. Ces représentations se sont d'ailleurs révélées de fructueux supports pédagogiques lors de sessions de formation d'emplois-jeunes environnement, d'agents des services administratifs...



Itinérante, cette exposition gratuite est proposée à toutes les communes qui souhaitent accompagner leurs démarches de préparation d'Agenda 21 d'une sensibilisation préalable des citoyens.

Contact : Christine Foucras : foucras.c@ARPE-mip.com

La stratégie globale d'éducation à l'environnement de la région Poitou-Charentes a été mise en place dans le cadre du contrat de plan État Région 1994-1999 et renforcée par celui de 2000-2006

L'éducation à l'environnement en Poitou-Charentes

La stratégie globale d'éducation à l'environnement de la région Poitou-Charentes a été mise en place dans le cadre du contrat de plan État Région 1994-1999 et renforcée par celui de 2000-2006. Elle a pour objet de favoriser le développement de l'éco-citoyenneté et de promouvoir auprès de tous les acteurs économiques et sociaux, une culture environnementale. Elle s'appuie sur un outil unique en France : l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée).

L'Ifrée est à la disposition de l'ensemble des acteurs et des relais de l'éducation à l'environnement : enseignants, formateurs, animateurs, mais aussi cadres, techniciens des entreprises ou des collectivités territoriales, élus. Parmi ses actions :

- aide à la conception et au montage de formations dans le domaine de l'environnement ;
- organisation de stages, de conférences et de colloques ;
- édition d'actes de colloques, de fiches techniques, de modules de formation.

L'Ifrée est maître d'ouvrage d'une opération originale d'animation en milieu rural : le Naturalibus (maître d'œuvre : centre de découverte d'Aubeterre). Ce bus pédagogique se transforme en chapiteau de 60 m², pour proposer aux populations animations et expositions sur des thèmes, tels que les déchets, les paysages du Poitou-Charentes, les métiers de l'environnement. Objectifs :

- proposer des modules thématiques qui, par leurs liens transversaux, favorisent une prise en compte globale de l'environnement ;
- s'adresser à un public très large : scolaires, élus, institutionnels, touristes, associations, 3^e âge, agriculteurs, industriels, personnes en réinsertion...
- offrir un outil, allant au-devant de tous les publics, là où vivent et se rencontrent les gens (places des villages, quartiers de villes, cours des collèges, foires et marchés, parkings de grandes surfaces...);

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

- mettre en scène les enjeux environnementaux, à l'occasion de manifestations thématiques dans les communes ;
- permettre une découverte des richesses naturelles ou humaines en emmenant les visiteurs sur des sites spécifiques avec animations sur le terrain.

On peut noter également l'opération EXIT, démarche en faveur d'une gestion pérenne des déchets dangereux dans les lycées, qui sensibilise les lycéens avec une phase préalable de concertation. Une réflexion a été ainsi engagée avec 11 lycées pilotes pour analyser la problématique et proposer des solutions. Cette concertation a en particulier abouti à l'organisation de la collecte des déchets toxiques de 70 lycées.

Dans le cadre de cette même politique d'éducation, ont été organisées en octobre 2002, en partenariat avec l'Ademe, les « Assises régionales énergies et effet de serre », abordant la question des changements climatiques (diagnostic et perspectives) et présentant les opérations exemplaires dans la région. Le principal objectif était d'engager une réflexion avec les acteurs du territoire sur les interventions possibles.

La Région prépare actuellement l'édition d'un répertoire régional des sites d'intérêt pédagogique et des intervenants en formation environnementale.

Contact : Anne Croissandeau : a.croissandeau@cr-poitou-charentes.fr

Éducation et formation à l'environnement à Angers

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville d'Angers a entrepris une démarche d'éducation et de formation sur les questions d'environnement et de santé, en étroite coordination avec des réseaux associatifs. Sa démarche est orientée autour de quatre cibles : l'éducation à l'environnement en milieu scolaire, l'information des Angevins, la formation des personnels municipaux et la sensibilisation des entreprises. Elle prend appui sur l'expérience acquise depuis 1993 avec l'ouverture de la Maison de l'environnement qui accueille chaque année 6 000 à 7 000 enfants, pour des durées allant de la demie journée à trois semaines.

L'éducation en milieu scolaire s'est traduite par les classes d'écologie urbaines, initiées en 2001 sous forme de stages de 5 jours, pour former les enseignants à l'environnement urbain (déchets, traitement de l'eau, approche du milieu urbain). Dans le même esprit, la ville s'est associée à l'initiative des Amis de la Terre « Pari contre l'effet de serre », qui propose aux enseignants et à leurs élèves de travailler à la réduction de leurs propres émissions de CO₂. La ville a adhéré au Réseau national pour l'éducation à l'environnement urbain et a mis en place des classes citéphiles urbaines, pour susciter des projets d'éducation à la ville et à la citoyenneté.

Les écoles participent concrètement aux objectifs municipaux, en particulier dans le repérage, le tri et l'élimination des déchets scolaires. Une initiation au tri sélectif va être mise en place auprès de tous les enfants de maternelle et



primaire. Enfin, une conférence pédagogique pour les enseignants est prévue fin 2003, sur les thèmes du jardin, de l'effet de serre et, plus globalement, du développement durable.

L'écocitoyenneté est promue auprès des Angevins à travers la diffusion sur le site de la ville d'un tableau de bord actualisé chaque mois sur la qualité de l'air et de l'eau potable, la quantité des déchets triés et incinérés...

Des manifestations sont également proposées aux habitants: printemps bio en partenariat avec deux restaurateurs collectifs et un groupement de 200 agriculteurs biologiques et bio dynamiques; séminaire sur le logement social dans le cadre d'un programme de suivi énergétique des familles en difficultés... A l'initiative du collectif régional pour l'éducation à l'environnement des Pays de la Loire, la Ville a accueilli en novembre 2001 le forum Planet'ère II sur le thème « La Loire, les grands fleuves mondiaux et leurs bassins versants ». Elle a organisé en novembre 2002 « Rio + 10, l'après Johannesburg », rencontre d'échanges sur les Agendas 21 locaux.

La formation des agents municipaux, vecteurs de l'engagement de la municipalité auprès de la population, est bien sûr déterminante. Ceux-ci participent aux rencontres organisées par les structures spécialisées partenaires de la ville (Comité 21, 4D, Orée, Alisée...). Un partenariat a été engagé avec le Centre national de la fonction publique territoriale (Cnfpft) et l'Ademe pour développer les méthodes de travail et les savoir-faire spécifiques au développement durable. Une autre est en préparation dans le cadre du projet de verdissement des administrations porté par le MEDD.

Vers les entreprises et leurs salariés, la ville propose un kit pédagogique sur le management environnemental, conçu par l'association Orée et prépare pour les PME-PMI la deuxième édition du colloque « Le développement durable au sein de l'entreprise ». Par ailleurs, Angers vient de se doter d'un Conseil local de l'environnement, qui a notamment pour rôle d'inciter les acteurs économiques à participer aux évolutions de développement durable.

Aujourd'hui, la ville s'engage dans la conception d'une campagne de communication d'envergure pour préparer l'ensemble des Angevins à devenir acteurs de l'Agenda 21.

Contact : Christelle Six : christelle.six@angers.fr

Gaz de France, partenaire des collectivités pour l'éducation

Gaz de France produit depuis plusieurs années avec les acteurs territoriaux des outils pédagogiques sur l'environnement. Ces outils sont conçus pour développer l'éco-citoyenneté sur une problématique donnée: tri des déchets, qualité de l'air, maîtrise de l'énergie... Ils proposent une information globale et sa déclinaison selon les enjeux locaux.

Gaz de France a ainsi développé avec des partenaires de la région Midi-Pyrénées (Oramip, Ademe, Conseil régional, ARPE, Académie de Toulouse), un CD-Rom sur la pollution atmosphérique « Bonair et les Pollutoux ». L'entreprise a

Angers vient de se doter d'un Conseil local de l'environnement, qui a notamment pour rôle d'inciter les acteurs économiques à participer aux évolutions de développement durable

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

proposé au Nord Pas-de-Calais d'adapter cette expérience au contexte régional. Le projet s'est concrétisé en partenariat avec l'Académie de Lille et les réseaux de surveillance de la qualité de l'air de la Région Nord Pas-de-Calais*, avec le concours de différents partenaires: Conseil régional, Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, APPA, Ademe, DIREN, DRIRE. En 2000 la réalisation d'une mallette pédagogique sur la qualité de l'air, destinée aux collèges et lycées de la région, a été décidée.

La mallette a été réalisée en collaboration avec 20 enseignants de sciences physiques et chimiques et de sciences de la vie et de la Terre de collèges et lycées, qui ont testé et amendé les outils avec leurs classes courant 2001. La réalisation a été suivie par l'ensemble des partenaires qui ont participé au comité de pilotage et au comité de relecture des différents supports composant la mallette.

A l'issue de cette phase de conception et de tests, la mallette propose plusieurs outils :

- un classeur pédagogique présente 8 thèmes: structure de l'atmosphère; pollution atmosphérique et polluants; météorologie et pollution atmosphérique; effets de la pollution atmosphérique sur la santé; effets sur l'environnement; pollution atmosphérique à l'intérieur de la maison; énergie; surveillance, information et législation sur la qualité de l'air,
- le CD-ROM « Bonair et les Pollutoux » propose un module générique avec animations, schémas simples et jeux pédagogiques (jeu de l'oie,...) et un module régional où le collégien/lycéen est appelé à s'identifier aux situations concrètes de sa région,
- une vidéo présente les différentes sources de polluants de la région et l'activité des réseaux régionaux de surveillance de la qualité de l'air,
- une pochette « s'informer sur la qualité de l'air, c'est facile », contient des fiches ressources d'informations (sites Internet...) et les différents outils (expositions mobiles, circuits pédagogiques, bulletins d'informations...) mis à disposition par les réseaux régionaux de surveillance de la qualité de l'air.

L'opération a été inaugurée en octobre 2002. La mallette va être diffusée auprès de l'ensemble des collèges et lycées de la région Nord Pas de Calais, grâce à une sensibilisation des inspecteurs pédagogiques régionaux.

Gaz de France et le Comité 21 préparent pour 2003 un CD-Rom de sensibilisation à la Haute Qualité Environnementale des bâtiments, qui sera, sur le même schéma, proposé aux collectivités territoriales.

* Arema Lille Métropole, Aremartois, Aremasse et Opal'air

Contact : Didier Cousin : didier.cousin@gazdefrance.com



Festiventu, le Festival du Vent à Calvi

« Des lieux pour dire, des lieux pour la pensée, des lieux où l'expression est possible, même en éclatant de rire », c'est ainsi qu'Isabelle Autissier, marraine du festival, définit cette manifestation, qui a fêté ses dix ans cette année.

Soutenue depuis sa création par la ville de Calvi et l'Assemblée territoriale de Corse, le Festival du Vent invite les « citoyens » de l'île à une réflexion sur les enjeux du développement durable : énergies renouvelables au premier plan, mais aussi biodiversité, solidarités, défense des droits de l'homme, développement durable en Méditerranée...

L'édition 2002, qui a accueilli 40 000 personnes, a ainsi donné la parole à des artistes (Noir Désir, I Muvrini, Kent, Zebda...), à des ONG (Greenpeace, Médecins sans Frontières, La Croix Rouge, ATTAC...), à des associations locales d'environnement (U Marinu, Phébus Ariège, Soleco, Avel Pen Ar Bed...), à des initiatives territoriales (Enerplan, exposition sur les énergies renouvelables, avec l'Ademe et la collectivité territoriale...). De nombreuses animations sont proposées aux enfants : « Planète écho » sur le tri et le recyclage, « Les petits débrouillards », expérimentations scientifiques, sur les produits biologiques.

La réflexion est alimentée par la poésie des voix corses et des machines volantes dans le ciel de la baie. Elle peut conduire à l'action. L'appel lancé cette année, « Halte aux sacs plastiques », a déjà reçu le soutien de bon nombre d'élus et l'Assemblée de Corse envisage d'interdire leur usage sur l'île.

Le Festival du Vent est jumelé avec le Festival italien Festambiente, dans le cadre du programme européen Inter reg II, pour la promotion du développement durable en Corse et sur la côte toscane : énergies renouvelables, tourisme durable, protection des ressources maritimes...

Contact : Serge Orru : organisation@le-festival-du-vent.com

Les Ateliers du développement durable : un lieu permanent d'éducation au développement durable en Alsace

La notion de développement durable offre à chacune et à chacun, à condition de se sentir concerné et impliqué, la possibilité d'apporter sa pierre à l'édifice. Mais cette notion est complexe, car transversale, multidisciplinaire et systémique. Elle nécessite apport théorique et pratique.

C'est dans cette perspective qu'ont été initiés au printemps 2001 les Ateliers du développement durable, une initiative orchestrée par l'association Alsace Qualité Environnement. Les Ateliers du développement durable rassemblent des citoyens, des associations, des professionnels et des institutions.

Le Festival du Vent est jumelé avec le Festival italien Festambiente, dans le cadre du programme européen Inter reg II, pour la promotion du développement durable en Corse et sur la côte toscane

De Rio à Johannesburg :

Le rôle et la représentation internationale des collectivités

Les Ateliers ont choisi de mobiliser les citoyens sur l'entrée « maison », avec le corollaire santé environnementale

Parmi les portes d'entrée permettant de s'engager concrètement, les Ateliers ont choisi de mobiliser les citoyens sur l'entrée « maison », avec le corollaire santé environnementale. En effet, les constructions contribuent, par leur fabrication puis leur utilisation, à plus de 20 % de la production des gaz à effet de serre. Par ailleurs, les choix d'urbanisme comme l'étalement ou la densification de l'habitat, les transports, les types de constructions (climatisation ou bioclimatique, économies de flux, ressources naturelles, espace...) ont une influence considérable, notamment dans les pays en développement qui abritent de nombreuses mégapoles et où ces questions revêtent une importance encore plus fondamentale.

Ouverts aux citoyens, aux associations, aux professionnels de la construction et de l'urbanisme, aux universités, les ateliers s'inscrivent dans une démarche transfrontalière européenne. Ils proposent des cycles de formation, des rencontres et des groupes de travail thématiques.

Parmi ceux-ci :

- Le réseau vert qui travaille actuellement sur deux projets : le verdissement des quartiers Gare Halles Tribunal avec l'association des habitants du quartier Gare et l'association du Faubourg de Pierre ; le projet de Jardin des Deux rives entre Strasbourg et Kehl (en Allemagne). L'idée principale est de mettre en place un cheminement vert reliant ce jardin à l'ensemble des quartiers.
- Les Agendas 21 locaux : une expérimentation est menée sur la commune de la Wantzenau. Il s'agit d'une formation à destination des élus et des services de la ville et de la réalisation d'un exercice portant sur un projet concret : la construction d'une école primaire dans l'esprit du développement durable.
- L'habitat sain : ce groupe de travail élabore une brochure de conseils pour améliorer la « santé » de son habitat. Plusieurs conférences ont été organisées en 2002, sur la Haute Qualité Environnementale, sur les quartiers écologiques, avec présentation de nombreux exemples en Europe.
- L'Aménagement du Territoire, avec des questionnements mis en perspective avec des travaux en cours dans le cadre de l'élaboration du SCOT de Strasbourg.
- L'eau, marchandise ou nouveaux droits de l'homme ? Avec le Comité catholique contre la faim et pour le développement, outils pédagogiques et interventions dans les écoles et collèges, afin de sensibiliser les élèves sur le problème de l'eau ici et dans les pays du sud : pollution, santé, accès, gestion, gaspillage...

Une équipe technique a par ailleurs organisé une délégation alsacienne à Johannesburg ainsi que des événements en Alsace pendant le Sommet mondial du développement durable.

Contact : Lydie Pouplard - ateliersdd@hotmail.com



Politiques territoriales et Agendas 21 locaux

Si les élections municipales de 2001 et la modification des statuts de nombreuses intercommunalités, en particulier urbaines, ont provoqué une certaine stagnation, on peut affirmer que l'engagement des collectivités locales dans des démarches d'Agendas 21 territoriaux s'est très fortement développé en 2002. On peut compter à l'heure actuelle quelque 300 initiatives pour des politiques intégrées de développement durable, dont une moitié environ sont des Agendas 21.

Un nombre important de communes a engagé le processus parmi lesquelles on peut citer, sans être exhaustif, Besançon, Paris, Rennes, Reuil-Malmaison, Rezé... Phénomène plus récent: la mise en place d'Agendas 21 départementaux et régionaux. Le premier département à afficher des actions de développement durable a été la Haute-Saône, suivi par l'Hérault, le Nord, la Mayenne et les Hauts-de-Seine, qui sont tous dans une phase initiale de mobilisation interne et de diagnostic. Après la Guadeloupe, c'est le Conseil régional de La Réunion qui a engagé en janvier 2002 un Agenda 21 territorial, sur la base d'une phase de diagnostic et de concertation des forces vives de l'île.

Dans ce tour d'horizon, il faut rappeler le rôle déterminant des départements et des régions dans la dynamique du développement durable; nombre d'entre eux apportent un appui méthodologique et financier aux communes et aux agglomérations pour la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux: Gironde, Ile-de-France, Nord Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées...

Le succès des rencontres d'Angers en novembre 2002 sur les Agendas 21 locaux (700 participants) démontre que, si le mouvement s'est mis en place tardivement en France, il est aujourd'hui ancré dans le tissu des collectivités.

Ces démarches en sont pour la plupart au stade du diagnostic, de la définition du projet ou de la mise en œuvre. Un travail important d'accompagnement méthodologique reste à produire pour les phases d'évaluation. Les collectivités peuvent s'appuyer aujourd'hui sur les méthodologies d'évaluation environnementale. Quant à l'approche globale et intégrée de développement durable, est-elle « normalisable »? C'est aujourd'hui l'échange et l'évaluation d'expériences qui stimule le développement de ces approches.

On trouvera dans cette édition de nombreux retours d'expérience de concertation et de démarche participative, menées à des échelles très diverses, depuis le Comité de quartier jusqu'à la Région. La concertation est l'un des socles sociaux, au même titre que l'éducation, de toute politique de développement durable et un nombre croissant de collectivités s'y engagent. Si la concertation se traduit par des temps forts, elle doit s'appuyer sur une relation permanente entre le porteur du projet et le citoyen. Certaines collectivités ont mis en place des sites web, dédiés à l'information et à la « parole » (Valenciennes), des tableaux de bord consultables en permanence (Lille) d'autres envisagent de créer des maisons du développement durable (La Roche sur Yon), lieux d'information sur les projets et leur avancement.

De nombreux départements et régions apportent un appui méthodologique et financier aux communes et aux agglomérations pour la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux



1 Diagnostiquer

Un plan de développement durable et solidaire à Sainte-Anne en Martinique

La commune de Sainte-Anne dispose d'atouts de développement considérables: paysages terrestres et maritimes remarquables, flux touristique important (le site des Salines est le 4^e site français pour la fréquentation). Revers de la médaille, les conséquences sur le milieu sont incontestables. L'enjeu de tout projet de développement consiste donc à prendre appui sur ce capital naturel, tout en préservant l'identité et l'équilibre des paysages.

Fort de ce constat, la municipalité de Sainte-Anne a engagé en 2000, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, un projet de territoire basé sur le développement durable. Ce projet s'est traduit dans un premier temps par une démarche élaborée de diagnostic de la collectivité, qui a conduit à la conception d'un programme d'actions.

Le diagnostic a en particulier dénoncé des dysfonctionnements socio-économiques susceptibles de nuire aux capacités de la commune :

Le diagnostic a en particulier dénoncé des dysfonctionnements socio-économiques susceptibles de nuire aux capacités de la commune

- Les potentialités touristiques restent insuffisamment ou mal exploitées: inégale qualité de l'aménagement touristique et de l'accueil (réseau d'accessibilité, infrastructures et services...).
- L'île est confrontée à une évolution des comportements touristiques qui s'orientent désormais davantage vers les « 3 I » (lore, landscape and leisure, folklore, paysage et loisir) et qui implique dès lors une diversification des produits touristiques de la station, prenant appui sur son patrimoine identitaire (histoire, agriculture, littoral...).
- La superposition de périmètres et de réglementations constituent une entrave au développement local de la commune et ne répondent plus aux enjeux écologiques et environnementaux de l'espace (concilier la préservation du patrimoine naturel et culturel avec l'activité touristique, éviter les risques de pression foncière et de consommation anarchique de l'espace, appréhender les contraintes importantes en matière de gestion des sites et des milieux, organiser le développement de la station selon un projet global...).

Le projet issu de cette phase de diagnostic a été conçu sous la bannière d'un développement durable et solidaire: politique globale et cohérente, conciliant aménagement, développement économique, création d'emplois, valorisation durable de l'environnement et amélioration du cadre de vie de la population résidente.

En voici les grandes lignes :

- un développement économique raisonné et global s'appuyant simultanément sur les activités balnéaires et sur l'arrière pays : insertion de la population résidente, plan de formation lié aux activités touristiques,

Politiques territoriales et Agendas 21 locaux

- un développement technologique exemplaire : énergies renouvelables, HQE, services de proximité,
- un développement touristique graduel et concerté : mise en place d'une charte d'éco-aménagement, diversification et amélioration du produit touristique saint-annais, définition d'une stratégie culturelle pour la station.

Ce projet s'est d'ores et déjà traduit par un diagnostic d'implantation de sites éoliens, avec une évaluation de tous les bâtiments publics et espaces domaniaux, susceptibles d'accueillir l'éolien ; la définition d'une zone d'interdiction de la plongée sous-marine sur une bande de 7 km de rivages ; la mise en œuvre de 4 km de sentiers pédestres sur le territoire.

Ce projet de territoire s'inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et du DOCUP 2000-2006. Il donnera lieu début 2003 au lancement officiel de l'Agenda 21 de Sainte-Anne.

Contact : Paul Carius : 05 96 76 73 06

Méthode de diagnostic pour les villes durables en Midi-Pyrénées

L'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées (ARPE) anime depuis 1997 un réseau régional de villes durables. Pour évaluer et renforcer son réseau, elle a élaboré, avec le soutien du MEDD et du Conseil régional Midi-Pyrénées, une méthode de diagnostic, simple et efficace. Conçue comme l'étape préalable avant la mise en place d'un Agenda 21 local, cette méthode sensibilise les gestionnaires de collectivités au développement durable, sur la base d'un diagnostic et d'une évaluation.

La première partie du diagnostic est réalisée à partir d'un questionnaire adressé aux gestionnaires de la collectivité, sur six axes thématiques : l'énergie, l'aménagement urbain, l'économie, la culture et la société, la gouvernance, les services de la collectivité. Chaque axe donne lieu à une dizaine de fiches précisant les enjeux liés au développement durable, les préoccupations liées à ces enjeux et des questions ouvertes. La deuxième partie, confiée à un expert extérieur, vise la collecte de données permettant de renseigner près de 600 indicateurs.

La phase d'évaluation est basée sur trois critères : la démarche de développement durable doit s'inscrire dans une volonté stratégique ; le système d'information et de connaissance au regard du développement durable doit être pertinent ; l'action de la collectivité doit privilégier la mobilisation collective. Cette évaluation indique le niveau d'avancement (de 1 à 5) de la collectivité, vis à vis des enjeux identifiés pour chaque thème diagnostiqué.

Cette méthode de diagnostic dynamique testée sur plusieurs collectivités permet de donner une vision globale d'une situation du développement durable au sein d'une aire urbaine. Par ailleurs, elle permet de mettre en exergue les liaisons entre les différents secteurs, relevant (ou non), de la responsabilité de la collectivité et de déterminer les leviers de transformation.

**Conçue comme
l'étape préalable
avant la mise en
place d'un Agenda 21
local, cette méthode
sensibilise
les gestionnaires
de collectivités
au développement
durable**



Le premier résultat attendu de cette initiative est la standardisation et la diffusion d'une grille de diagnostic « développement durable » pour une aire urbaine. À partir des indicateurs identifiés, la deuxième perspective est de construire des tableaux de bord locaux du développement durable qui pourront alimenter à la fois une base de données régionale et une information locale des citoyens. En dernier lieu, l'incitation au lancement d'une consultation locale pourrait permettre à la collectivité de s'engager alors dans un Agenda 21 local et de signer la charte d'Aalborg.

Contact : Christine Foucras : foucras.c@ARPE-mip.com

Première phase de l'Agenda 21 départemental de l'Hérault

Pression démographique, qualité patrimoniale du territoire, demande sociale, ces éléments ont incité le Conseil général de l'Hérault à s'engager davantage dans des programmes de planification de ses actions et à élaborer un Agenda 21 départemental. Principaux objectifs :

- intégrer ses actions dans le concept de développement durable,
- sensibiliser et orienter ses partenariats locaux publics et privés en construisant l'exemple,
- proposer des repères pour éclairer et anticiper l'avenir, tant du point de vue du Conseil général au travers de ses orientations stratégiques, qu'en lien étroit avec la mise en œuvre d'autres dispositifs d'action publique du niveau local, national et international,
- induire un ancrage territorial du concept et de la démarche.

Le Conseil général de l'Hérault vise, de manière concrète, à identifier dans son Agenda 21 les conditions d'utilisation, de préservation, de partage et de transmission du patrimoine collectif héraultais. Ces conditions doivent permettre la nécessaire satisfaction des besoins actuels, tels qu'ils apparaissent notamment au travers de l'étude prospective Hérault 2005, sans compromettre ceux des générations futures.

En janvier 2002, le département a retenu, dans le cadre d'un marché public, le groupement de cabinets conseils IMBE/Alpha Ville, chargé d'accompagner la démarche de diagnostic et d'élaboration. Le groupement a d'abord été chargé d'une étude-action, qui doit permettre d'évaluer les moyens propres dont peut disposer le Conseil général et qui sont susceptibles d'impulser une démarche opérationnelle en adéquation avec la conception d'un développement durable.

L'étude-action devra également proposer une méthode de déclinaison territoriale de la démarche. L'objectif final sera de retenir les partenariats et les moyens d'action requis, pour favoriser l'ancrage territorial de la démarche Agenda 21 à des niveaux très locaux (avec partenariats institutionnels, privés et associatifs).

Le Conseil général de l'Hérault vise, de manière concrète, à identifier dans son Agenda 21 les conditions d'utilisation, de préservation, de partage et de transmission du patrimoine collectif héraultais

Politiques territoriales et Agendas 21 locaux

Elle aboutira à l'élaboration d'un Agenda 21 départemental qui s'articulera autour des volets suivants :

- proposer une méthode qui permette de procéder systématiquement à une estimation complète des intérêts et des impacts de chaque projet et de chaque programme sur : l'emploi et la cohésion sociale ; le développement et l'aménagement durable du territoire ; l'environnement et la santé.
- conforter les performances environnementales sociales et économiques du territoire héraultais,
- mettre en place des indicateurs de suivi,
- proposer un cadre et une méthodologie de communication et de porté à connaissance.

L'examen des répercussions de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficience au regard des finances publiques sera également compris dans ces estimations.

Le comité de pilotage, réuni en avril 2002, a fixé le calendrier des travaux : diagnostic (en cours) ; définition des orientations stratégiques et du périmètre du programme (fin 2002) ; programmation et définition des actions (2003) ; suivi et évaluation.

Contact : Khansa El Kouki : decv-cadrevie@cg34.fr





2 Mobiliser l'interne

Marseille modernise son administration municipale pour une « qualité de vie partagée »

Il s'agit d'impulser un changement de culture dans l'administration, pour une action publique plus efficace et plus cohérente

La « qualité de vie partagée », démarche de prise en compte du développement durable dans la politique municipale, démarre par un projet de mobilisation interne de la ville de Marseille, perçu comme un préalable incontournable à la mise en œuvre de l'Agenda 21. Il s'agit d'impulser un changement de culture dans l'administration, pour une action publique plus efficace et plus cohérente, face à une organisation pyramidale trop cloisonnée. Concrètement, la démarche de qualité de vie partagée invite les agents municipaux à prendre conscience que la moindre de leurs actions peut avoir des répercussions souvent insoupçonnées sur l'environnement, sur le bien-être des concitoyens (aspects sociaux) et sur le fonctionnement des organisations (aspects économiques). Enfin, l'acquisition d'un état d'esprit développement durable permet d'ajuster certaines missions et projets autour des objectifs de la ville et de rechercher une cohérence dans l'action des différents services.

Cette démarche, lancée officiellement par le maire en juin 2001, s'est concrétisée par un questionnaire adressé en janvier 2002 aux agents, pour cerner les besoins de modernisation et pour identifier des volontaires pour la participation à des Ateliers d'Échanges et d'Innovation. Une structure de projet spécifique a été créée pour piloter la démarche et développer les formations qui la soutiennent, avec l'appui du CNFPT.

Ce dispositif doit amorcer un processus de décloisonnement des services en contribuant à une meilleure circulation de l'information et à une généralisation des collaborations inter-services. Il contribuera aussi à l'expression du potentiel d'innovation des agents. Dans chaque service, des projets seront élaborés pour clarifier les objectifs du service en associant les agents ainsi dynamisés autour d'une information commune. Ces projets de service serviront de base à l'élaboration concertée d'un Agenda 21 local.

Parallèlement, un suivi et une évaluation de la démarche sont assurés.

Contact : Jean-Charles LARDIC : sgm-environnement@mairie-marseille.fr

Le cycle de sensibilisation des cadres, première étape du plan « Innov'actions 2002 » des Hauts de Seine

Le Conseil général des Hauts-de-Seine prépare son Agenda 21. Objectif : fonder une stratégie de développement durable à moyen et long termes et mettre en œuvre un processus de réflexion globale, en vue de la définition des grandes orientations, sur la base d'un mode de travail participatif.

Politiques territoriales et Agendas 21 locaux

*Des résultats
relativement rapides
et mesurables
sont le gage de
la crédibilité politique
du processus*

La démarche se doit d'être transversale, avant tout entre les services du Conseil général, mais aussi entre ces derniers et de nombreux autres partenaires (communes, région, services de l'État, Ademe, associations...).

Parce que l'implication de l'ensemble des services du Conseil général exige conviction et persévérance, parce que les partenaires potentiels sont nombreux, parce qu'enfin une concertation et un dialogue approfondis avec l'ensemble de ceux-ci prennent du temps, cette démarche s'inscrit nécessairement dans la durée commençant par une phase de diagnostic préalable.

Dans l'intervalle, il est apparu indispensable au Conseil général des Hauts-de-Seine de se positionner très vite sur le terrain d'une nouvelle politique de développement durable. En effet, des résultats relativement rapides et mesurables sont le gage de la crédibilité politique du processus. Il convient par ailleurs que cette démarche de développement durable soit reconnue comme telle par les spécialistes et les acteurs institutionnels.

Le département a donc engagé le plan « Innov'actions 2002 », plan annuel de 12 actions touchant à tous les domaines du développement durable. En tête de ce plan, un cycle de formation des cadres municipaux, destiné à créer une culture commune au sein de la collectivité, a été mis en place en 2002. Trois thèmes ont été retenus : le bien-être, la solidarité, la mobilité.

Intitulé « Le développement durable, un concept majeur pour le XXI^e siècle... mais quelles traductions territoriales et quelles nouvelles responsabilités pour le Conseil général? », ce cycle s'est traduit par trois conférences pour « comprendre » le développement durable et trois ateliers d'expériences pour « agir », temps pendant lesquels, à partir des projets conduits par les services du département, les participants débattent sur les orientations à prendre pour le futur Agenda 21 local.

Pour accompagner ces actions de formation, le Département a édité une plaquette de huit pages résumant de façon générale sa démarche de développement durable et des fiches outils thématiques et évolutives.

Premier bilan après trois conférences et un atelier :

- 350 personnes ont assisté à au moins une conférence,
- 60 personnes ont assisté aux trois conférences,
- 60 participants ont débattu lors du premier atelier « le bien-être ».

Contact : *Thierry Herdewyn : therdewyn@cg92.fr*



3 Organiser la concertation et la participation

L'initiative vise à définir, en partenariat avec les autres collectivités, un dessein commun

Le Comité régional de concertation en Picardie

Grâce à l'expérience acquise à travers deux schémas régionaux d'aménagement et de développement et à l'ambition d'une projection à l'horizon 2015, le dispositif de consultation du Conseil régional de Picardie dépasse les exigences de la loi Voynet. La conviction des élus du Conseil régional est que les 15 prochaines années ne peuvent s'envisager sans de nouvelles formes d'ouverture et de partenariat avec les différentes collectivités locales, en faisant participer les acteurs économiques et sociaux et les Picards aux débats et aux choix qui les concernent. L'initiative vise à définir, en partenariat avec les autres collectivités, un dessein commun. Ce qui peut être mis en commun dans une action régionale partagée ne peut que relever de l'ambition et non de l'injonction, car aucune des collectivités ne dispose des marges de manœuvre suffisantes à elle seule. Les actions qui en résulteront pourront être portées par la région, et aussi par d'autres collectivités ; elles pourront être menées en partenariat avec l'État, avec d'autres institutions, par ou avec les acteurs économiques et sociaux, la société civile...

Une instance spécifique a été mise en place, le comité régional de concertation, associant l'État, les élus et les représentants de la société civile, via le Conseil économique et social régional. Ce comité a pour rôle de piloter la concertation, de veiller à l'application des règles du jeu et d'élaborer un rapport de mission au terme de la concertation.

Le rôle et les « compétences » des trois entités de la concertation ont été définis dès le lancement de la démarche : le Conseil régional impulse la démarche de concertation, conformément aux orientations méthodologiques proposées par son président et approuvées en session de juin 2000. La concertation s'appuie sur le projet de schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) débattu en session du 17 décembre 1999, que complètent deux saisines du Conseil économique et social régional. Les arbitrages sur les propositions issues de la concertation relèvent de l'exécutif régional. Le projet de SRADT, modifié au terme de la concertation, sera adressé pour avis, conformément aux dispositions réglementaires, aux Conseils généraux des départements de la région, au conseil économique et social régional et à la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire. Conjointement, le projet de SRADT sera transmis, pour observations éventuelles, à l'État et aux Conseils régionaux intéressés. Il sera ensuite mis à la disposition du public, préalablement à son adoption par le Conseil régional pour piloter la démarche.

Quatre thèmes de concertation ont été identifiés : la qualité du capital culturel ; la qualité d'innovation et des réseaux d'entreprises pour renforcer la créativité ; la qualité de vie pour tous ; le rayonnement européen de la Picardie. Cinq forums décentralisés réunissent les acteurs du développement régional, ciblés en fonction de leur implication dans la vie locale et régionale ou leur appartenance aux 41 territoires de Picardie. Les débats s'effectuent en trois temps : constat/écoute ; identification des enjeux ; identification des voies nouvelles du changement.

Contact : Guy Vadepied : gvadepied@cr-picardie.fr



« Parole publique » en Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes une démarche conduite simultanément par quatre pays volontaires est en cours d'expérimentation pour élaborer et mettre en œuvre des projets de territoire répondant aux exigences du développement durable. Cette démarche a été initiée par l'État, la région, l'Ademe et l'Ifrée-ORE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement - Observatoire régional de l'environnement). Une cellule régionale d'animation en assure le suivi et l'accompagnement.

C'est dans le cadre de cette expérimentation qu'une consultation a été conduite auprès des foyers des quatre pays : « Parole publique, actions pour un développement responsable et solidaire ». Objectif : susciter la mobilisation et la réflexion des citoyens sur l'avenir de leur pays. Au printemps 2001, les 62 000 foyers que comptent les quatre pays ont été destinataires d'un document de consultation comportant trois volets :

- un volet informatif pour présenter le pays, sa géographie et son organisation, ce que prévoit la LOADDT (conseil de développement et charte de pays) et la démarche de consultation ;
- un questionnaire destiné à recueillir les représentations des habitants sur le pays (son existence, ses caractéristiques, son attractivité), sur leurs visions quant aux priorités de l'action publique, sur les axes de leur engagement personnel et sur la démocratie locale ;
- pour ceux qui souhaitent s'investir, un bulletin leur permettant de communiquer leurs coordonnées pour être informé ou pour participer aux travaux concernant l'avenir du territoire.

Une consultation spécifique a été organisée en parallèle en direction des lycéens et collégiens.

Afin d'assurer une bonne diffusion des documents de consultation, de nombreux relais ont été mobilisés : les maires et les élus des différentes Communautés de communes, les organismes sociaux et le secteur associatif. Des « animateurs auditeurs » ont été formés dans la perspective de mobiliser des publics particuliers, tels que les jeunes, les entrepreneurs et les publics défavorisés. Des groupes de travail associant des citoyens, des élus et des personnes qualifiées ont été constitués. Cet accompagnement avait pour objet de sensibiliser les citoyens au concept de développement durable et de les motiver à participer ensuite au conseil de développement.

9 800 questionnaires ont été renvoyés, soit un taux de retour situé entre 15 et 17 % selon les pays. Sur chaque pays, entre 600 et 700 personnes ont laissé leurs coordonnées, pour être informées ou être associées aux suites de la démarche.

De septembre à décembre 2001, des réunions de restitution de la consultation ont été organisées à l'échelon des cantons et des communautés de communes, voire des communes. Selon les pays, ces réunions ont mobilisé entre 300 et 400 personnes. L'analyse des résultats de la consultation a été le point de départ d'une réflexion pour identifier les

**9 800 questionnaires
ont été renvoyés,
soit un taux de retour
situé entre 15 et 17 %
selon les pays**



principaux problèmes vécus sur les territoires et pour ébaucher des analyses prospectives. Des réunions de synthèse associant élus et « animateurs auditeurs » ont permis de dégager les principaux axes de réflexion et ont débouché sur la mise en place des groupes de travail thématiques et transversaux au début de l'année 2002.

Cette démarche a aussi provoqué des inquiétudes et des réticences. Les démarches participatives suscitent des craintes de la part de certains élus : comment répondre aux attentes ainsi soulevées ; comment assurer l'animation des groupes de concertation pouvant rassembler plus de 100 personnes ; comment maintenir une mobilisation sur la durée ? La principale difficulté est l'adoption par les institutions d'une démarche transversale, alors qu'organisation et approches sont traditionnellement sectorielles et programmatiques.

Principaux enseignements : la mobilisation est réelle, dès que l'on instaure une relation basée sur la confiance et sur le sens des responsabilités des participants aux réunions. Deux points clés : la nécessité de développer les savoirs faire territoriaux, chez les agents de développement, les élus... en matière d'animation et de médiation et un besoin évident de sensibilisation et de formation des acteurs locaux au développement durable.

Contact : Laurent Fontenau : environnement@cr-poitou-charentes.fr

L'exemple de la conférence de citoyens sur l'effet de serre démontre de la capacité de tout citoyen, une fois informé, de saisir de questions complexes et de donner un avis éclairé

L'énergie éolienne en concertation avec l'Ademe - exemple en Ardèche

L'exemple de la conférence de citoyens sur l'effet de serre démontre de la capacité de tout citoyen, une fois informé, de se saisir de questions complexes et de donner un avis éclairé. Encore faut-il faire attention à ce que ces avis soient réellement pris en compte par les autorités et les opérateurs.

Depuis la signature en juin 2001 d'un décret qui impose à EDF le rachat à un tarif intéressant de la production éolienne, de nombreuses demandes de permis de construire émergent. Il faut préciser qu'en France les permis de construire sont autorisés par les préfets de département. C'est pourquoi, en vue de faciliter la programmation territoriale, certains départements ou régions initient des schémas directeurs d'implantation des éoliennes.

Avec le concours de l'Ademe, le département de l'Ardèche s'est engagé dans l'élaboration de son schéma d'implantation, par le biais d'une démarche participative. Un cabinet d'étude a été sollicité pour réaliser le schéma directeur et animer un comité consultatif composé de trois collèges :

- « élus » : représentants du Conseil général et des principales agglomérations et communautés de communes ;
- « associations » : représentants du développement local, de la protection de l'environnement, de la promotion des énergies renouvelables ;
- « acteurs économiques » : représentants des chambres consulaires, des fédérations de constructeurs d'éoliennes, des syndicats agricoles et des opérateurs touristiques.

Politiques territoriales et Agendas 21 locaux

Les services de l'État ne sont pas membres à part entière du comité, car le préfet peut recueillir leur avis par d'autres voies. Le nombre respectif de chaque « collègue » peut varier, mais le nombre total de membres du comité doit être compris entre quinze et vingt afin d'assurer la représentativité des différents collèges à chaque réunion. La composition du comité est rendue publique par voie de presse.

Les réunions de travail sont animées par le président du comité consultatif, le préfet ou le sous-préfet, assisté d'un animateur professionnel pour la gestion des temps de parole et la tenue de l'ordre du jour. Ces réunions expliquent le rôle des acteurs institutionnels (Ademe, DIREN) et le cadre de la démarche participative. Elles proposent un bilan du dossier éolien : l'objectif national, l'objectif local, le potentiel éolien, la démarche paysagère. Elles mettent ensuite en débat l'identité globale du territoire, les lieux les plus emblématiques, la perception du paysage, la perception de l'équipement éolien.

En clôture des débats, les participants sont appelés à formuler par écrit leurs remarques pour permettre ensuite l'élaboration d'une synthèse pour le préfet. Une fois les zones « autorisées » établies, un second niveau de négociation doit s'instaurer avec les riverains concernés, pour décider des sites d'implantation éoliens les plus appropriés. Les élus et les opérateurs sont alors chargés, chacun à leur niveau, d'établir un dispositif de concertation adapté au contexte local.

Globalement, l'ensemble des acteurs manifeste un grand intérêt à ce dispositif de démocratie participative. Le fait de participer aux débats, de partager des réflexions sur les différentes dimensions techniques, paysagères, territoriales, montre que les individus sont disposés à accepter une certaine gêne en regard de compensations locales et nationales. Une première rencontre entre le sous-préfet et les associations locales s'est tenue dans un climat de confiance et d'écoute réciproque. Plusieurs réunions locales sont d'ores et déjà prévues et les avis recueillis participeront à l'édification du schéma départemental éolien prévu pour septembre 2002.

Chaque territoire présente des particularités culturelles, historiques, économiques et paysagères particulières. Pour permettre aux acteurs locaux d'établir leur propre dispositif de concertation adapté au contexte local, l'Ademe travaille à la réalisation d'un guide méthodologique et d'une boîte à outils pour la fin de l'année 2002.

Contact : *Christiane Chartier : christiane.chartier@ademe.fr*

Contrat d'objectifs pour les quartiers à Valenciennes

Depuis 1989, la ville de Valenciennes s'est résolument engagée sur la voie de la démocratie locale et participative, avec la création de six comités de quartiers.

Le bureau des comités est élu au suffrage universel par tous les habitants du quartier. Leurs présidents représentent la population auprès des élus. Chaque mois, ces organes de consultation se réunissent et donnent la parole aux



**Chaque contrat fixe,
pour une période
de 5 ans avec
réajustement annuel,
un plan d'actions
détaillé à réaliser
dans chacun
des 17 sous-quartiers**

Valenciennois : problèmes de voirie, de sécurité, de choix d'occupation des sols... Leur volonté d'écoute, de dialogue, de concertation permet un immense travail entre les comités et la municipalité. Sur l'initiative des habitants, de multiples projets ont vu le jour, du plus petit au plus grand : le forum de la citoyenneté, les fêtes de l'Escaut, les opérations « quartiers à vélo »...

Cependant, la politique de la ville s'est étendue dans son champ d'intervention, dans son périmètre et dans ses moyens (7 quartiers en contrat de ville, 5 en grand projet de ville...). De nouvelles procédures de dynamisation urbaine, sociale et environnementale sont aujourd'hui en cours d'élaboration : plan d'actions de l'Agenda 21, grand projet de ville, plan local d'urbanisme, plan de déplacement urbain, tramway transvilles... Pour renforcer l'échange entre les citoyens et la ville, Valenciennes a décidé de renforcer sa démarche participative, en proposant à chaque comité de quartier l'élaboration d'un contrat spécifique. Véritables livres ouverts sur les quartiers, ils sont le fruit d'un important travail réalisé par les services de la ville, les comités de quartier et tous les partenaires institutionnels et associatifs. Chaque contrat fixe, pour une période de 5 ans avec réajustement annuel, un plan d'actions détaillé à réaliser dans chacun des 17 sous-quartiers.

Regroupées au sein de « l'association des Comités de quartier », ces structures, indépendantes et autonomes, rassemblent plus de 250 bénévoles. Elles permettent un échange permanent entre les citoyens et la ville, au travers des travaux des comités et des multiples réunions publiques d'information et de concertation dont ils sont à l'origine. Ces échanges s'appuient également sur les moyens mis à disposition par la ville : le bulletin municipal, l'Anneau citoyen (réseau local extra-net haut débit, plus de 200 micros en accès libre) et le canal local (web TV).

Contact : Pascal Dubois : pdubois@ville-valenciennes.fr

Budget participatif à Issy-les-Moulineaux

Déterminés à associer étroitement les Isséens à la vie de leur cité et à la prise de décisions, les représentants de la ville d'Issy-les-Moulineaux ont multiplié les initiatives favorisant le développement de la démocratie locale. « C'est en s'appuyant sur des décisions prises au plus près des citoyens que nous enracinons les réalisations de la commune », déclare le maire, André Santini.

Amorcée dans les années quatre-vingt, la démarche prend forme avec la création d'instances de concertation : le Conseil communal des jeunes, le Conseil économique et social, le Conseil communal des aînés. En 1995, les comités de quartier ont été créés pour renforcer la consultation dans les huit quartiers de la ville. Les comités de quartier organisent des réunions publiques (2 par an et par quartier en moyenne), au cours desquelles tous les sujets relatifs au quartier sont abordés.

La ville vient de franchir en 2002 une étape supplémentaire en terme de démocratie participative : les Conseils de quartier se prononcent désormais aussi sur le budget de la ville. Dans cette perspective, les quartiers ont été remaniés

Politiques territoriales et Agendas 21 locaux

pour n'en former plus que quatre, afin d'obtenir des espaces de participation homogènes. Composés d'élus, de représentants des habitants, du monde économique et des associations (18 membres au total), les quatre Conseils de quartier sont désormais amenés à peser à deux niveaux sur les choix budgétaires de la ville. Le premier niveau, « descendant », consiste pour le Conseil municipal à se prononcer sur les investissements qui seront soumis pour avis aux Conseils de quartier lors du vote du budget primitif. Après le vote du Conseil municipal, la liste des dossiers est transmise au président de chaque quartier. Pendant les réunions publiques, les citoyens ont dorénavant toute latitude pour exprimer et hiérarchiser leurs préférences en faveur de telle ou telle réalisation, aménagements piétonniers, construction de jardins familiaux... Parallèlement, la démarche « ascendante » permet aux Conseils de quartier de proposer leurs projets au Conseil municipal. Une somme d'investissement supplémentaire est ainsi inscrite au budget primitif en section d'investissement, pour répondre après accord du Conseil municipal aux demandes présentées par les Conseils de quartier.

En 2002, les Conseils de quartier d'Issy-les-Moulineaux auront été appelés à se prononcer sur près de 10 % du budget d'équipement inscrit au budget de la ville.

En 2002, les Conseils de quartier d'Issy-les-Moulineaux auront été appelés à se prononcer sur près de 10 % du budget d'équipement inscrit au budget de la ville

Contact : Maria Sampaio : maria.sampaio@ville-issy.fr

Avis de la CLCV sur les commissions consultatives des services publics locaux

Peu mises en place, les commissions consultatives des services publics locaux sont obligatoires depuis 1992 pour les communes de plus de 3 500 habitants. Avec la loi dite de « démocratie de proximité » de février 2002, ce sont désormais les régions, les départements et communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, qui doivent créer une commission consultative des services publics locaux en régie ou délégués.

La commission doit être consultée pour avis, sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur l'évolution des services.

Il s'agit de créer les lieux, les moments et les moyens d'une concertation permanente, qui va au-delà d'une addition de points de vue individuels, et qui permette de mieux prendre en compte l'intérêt général et de « coproduire » des modalités de décision, de contenu et d'évaluation des services.

Cela suppose que les représentants des consommateurs et usagers soient réellement considérés comme des partenaires socio-économiques, au même titre que les autres partenaires et avec les mêmes moyens. Pour cela, le budget de chaque service public concerné doit prévoir le financement de cette concertation et de l'expertise indépendante indispensable.

Contact : Alain Chosson : clcv@clcv.org



4 Définir et mettre en œuvre le projet

L'Agenda 21 de La Réunion : le projet de toute une région

Pour préparer l'avenir de l'île dans les meilleures conditions, le Conseil régional a décidé de mettre en place un Agenda 21

L'île de La Réunion doit faire face à de nombreux enjeux de développement : progression démographique, changements climatiques, mondialisation des échanges, sauvegarde de l'environnement... Pour préparer l'avenir de l'île dans les meilleures conditions, le Conseil régional a décidé de mettre en place un Agenda 21, en cohérence avec un travail engagé avec les pays de la zone sur le co développement et avec une étude menée par l'OCDE visant à mieux connaître les atouts et faiblesses de La Réunion face aux bouleversements du monde. Officiellement lancé le 14 février 2002 en présence de 350 représentants de la vie économique et sociale, il a pour objectif premier de concevoir un développement durable de l'île.

Cinq groupes de travail ont été créés : l'éducation au développement durable, le développement économique et la cohésion sociale, l'énergie, les déplacements, l'habitat et la construction. Le travail en ateliers a commencé le 13 mai 2002 et s'est achevé, pour la première phase, le 30 juin 2002. L'animation est assurée par une équipe de trois bureaux d'étude adhérents du Comité 21 : Architecte du territoire, Adage environnement et C&S conseils.

Des objectifs fondamentaux se sont dégagés de cette première série d'échanges :

- cibler des secteurs d'activité sur lesquels concentrer les efforts ;
- initier des outils de mise en œuvre et d'évaluation pendant l'élaboration des projets ;
- accompagner les Réunionnais dans la mutation de leur mode de vie et d'habitat ;
- les convaincre de l'impératif de réduire les dépendances énergétiques et lutter contre l'effet de serre ;
- les mobiliser sur la préservation du patrimoine réunionnais.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, ont été identifiées des démarches clés :

- créer une plate-forme de compétences, d'expertises et d'échanges réguliers, réunissant les partenaires,
- apporter aux acteurs de l'île des réponses à leurs interrogations sur des projets s'inscrivant dans une logique de développement durable,
- définir un cahier des charges type permettant d'effectuer systématiquement une analyse des conséquences sociales, économiques et environnementales des projets, à partir de grilles et de critères de durabilité,
- mettre en œuvre un programme ambitieux d'éducation et de sensibilisation au développement durable destinés aux enfants, aux scolaires, mais aussi aux acteurs économiques et sociaux, assorti de prestations de formation,

- rechercher les modes de démultiplication de la démarche Agenda 21, répondant aux enjeux actuels d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Quelques actions concrètes ont été définies :

- équipement du parc de logement social individuel et collectif de chauffe-eau solaires et lancement d'expériences photovoltaïques,
- construction d'un tram-train sur le littoral pour offrir un transport collectif attractif à 80 % de la population,
- organisation de nouveaux ateliers thématiques permettant de valider les orientations stratégiques et le plan d'actions, pour mobiliser les principaux acteurs du développement de l'île: État, région, département, communautés de communes, chambres consulaires.

Contact : Daniel Grondin : agenda21@cr-reunion.fr

A Lille : « Eau : quelles actions, quels projets, pour vous, pour nous, pour demain... ? »

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Lille a engagé en 2001-2002 une campagne ambitieuse auprès des différents acteurs de la ville sur les enjeux locaux et mondiaux de eau. Labellisée « Merci, dit la planète ! » par le ministère de l'écologie et du développement durable, cette démarche conjugue éducation et mobilisation de nombreux acteurs du territoire. Il s'agit également pour la ville de montrer l'exemple, de mener des actions techniques d'envergure et de renforcer ses relations partenariales autour de cette thématique.

Actions internes :

- sensibilisation des agents municipaux,
- réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les espaces verts,
- récupération de l'eau de pluie et pose d'équipements économes en eau dans les bâtiments municipaux,
- création d'un comité d'usagers et diffusion de rapports annuels de gestion des services publics (eau, assainissement, déchets, chauffage, énergie...).

Éducation et mobilisation des citoyens, des associations et des professionnels :

- livret éco-citoyen présentant des solutions alternatives et des gestes simples pour économiser l'eau, diffusé dans le journal de Lille,
- expositions à l'Hôtel de ville organisées par le Musée d'histoire naturelle de Lille, l'Agence de l'eau Artois Picardie...

**Il s'agit pour la ville
de montrer l'exemple,
de mener des actions
techniques
d'envergure et de
renforcer ses relations
partenariales autour
de cette thématique**



- réalisation par dix maisons de quartiers et centres sociaux des « Dr'eau'les de machines », machines sonores et aquatiques,
- sur proposition du Conseil municipal d'enfants, mise en place de collecte des piles dans les écoles lilloises pour limiter les rejets de métaux dans les cours d'eau,
- appel à projets auprès des habitants et des associations,
- appel à projets auprès des entreprises, en partenariat avec la Chambre de commerce de Lille, pour les économies d'eau et la prévention des pollutions,
- avec la Société des eaux du Nord (SEN), diagnostics du patrimoine municipal sur les canalisations en plomb et information des propriétaires pour le renouvellement des canalisations,
- signature d'une convention entre la fédération Lilloise des régies techniques de proximité et la SEN pour un programme de sensibilisation sur l'eau destiné aux adultes en difficulté.

Différentes manifestations ont ponctué cette campagne :

- « Le droit à l'eau : un droit fondamental des Droits de l'Homme », débat réunissant 200 personnes sur la solidarité internationale, la transparence, le droit à l'accès à une eau potable.
- « L'eau et le développement durable : quels enjeux, quels acteurs? », rencontre en présence de 300 personnes sur l'évolution de la législation concernant l'eau.
- « Eau : quelles actions, quels projets, pour vous, pour nous, pour demain...? », bilan des deux années de la campagne pour dégager des propositions. L'atlas mondial du développement durable, coédité par le Comité 21 et les éditions Autrement, avec personnalisation sur les enjeux spécifiques de la ville, a été diffusé aux participants dans le cadre de cette journée.

Contact : Christelle Timmerman : ctimmerman@mairie-lille.fr



5 Des outils de management et d'évaluation

Le tableau de bord Respect à Rennes

Dans le souci d'améliorer l'efficacité de sa politique environnementale, la ville de Rennes, au terme d'une convention conclue avec le Centre national de la fonction publique territoriale, a participé pendant 3 ans (1997-2000), aux côtés d'une trentaine de collectivités européennes, au programme LIFE II consacré à la mise en place du tableau de bord de l'environnement Respect (Réseau d'Échanges et de Soutien sur les Pratiques Environnementales des Collectivités). La ville est aujourd'hui adhérente de l'association Respect, créée en 2000 pour poursuivre le travail engagé.

*Le tableau de bord
occupe aujourd'hui
un demi poste pour
la mise à jour
et la diffusion*

Initialement pris en charge par la Direction des bâtiments communaux, sous l'angle des indicateurs « énergie », le tableau de bord de l'environnement de la ville est, depuis 1999, de la compétence de la mission environnement, cellule transversale rattachée à la Direction générale des services techniques. Après avoir nécessité un poste à temps plein (phase de réflexion et de constitution des indicateurs), le tableau de bord occupe aujourd'hui un demi poste pour la mise à jour et la diffusion.

Au 1^{er} novembre 2002, environ 50 indicateurs étaient renseignés pour la ville de Rennes sur les 73 que compte le tableau de bord Respect. Bon nombre d'indicateurs ont été adaptés en fonction des données disponibles à Rennes et de nombreuses informations complémentaires ont été ajoutées.

Après avoir travaillé à la construction de son tableau de bord et après quelques années de fonctionnement, la ville entame une nouvelle étape. Il s'agit maintenant de faire en sorte que le tableau de bord soit partagé par le plus grand nombre au sein de la mairie. Pour ce faire, une réflexion est entamée sur les circuits d'alimentation mais aussi sur la diffusion des indicateurs. La Mission environnement envisage de publier courant 2003 un document interne traduisant, à travers quelques indicateurs, les données majeures de l'environnement rennais.

Contact : Christelle Lerpoust : cleproust@ville-rennes.fr

Une méthode de management environnemental : le PEC

L'Ademe propose aux collectivités un outil méthodologique pour le management environnemental : le Plan Environnement Collectivités (PEC). Conçu sous la forme d'un guide, le PEC est le fruit d'une expérimentation menée avec des collectivités, des professionnels et des experts, en particulier pour tester l'adaptation aux collectivités des méthodologies du PEE (Plan Environnement Entreprises) de l'Ademe et des démarches de management et d'évaluation ISO 14001 et Respect.



Le PEC s'adresse tout particulièrement aux communes. Conçu comme une succession d'étapes à parcourir pour établir et mettre en œuvre un système de management environnemental, il permet d'identifier les impacts environnementaux et de fédérer les exigences légales et environnementales.

La méthode est construite autour de trois étapes :

- s'engager dans le projet : constitution de groupes de travail internes, mobilisation des partenaires, communication interne et externe, constitution d'un comité de pilotage, désignation d'un animateur du PEC ;
- faire un état des lieux : le diagnostic du territoire (air, bruit, eau, déchets, énergie, déplacements, risques, sols et sous-sols) aboutit à la hiérarchisation des priorités à partir d'une grille de critères identifiés par la collectivité et à l'élaboration d'indicateurs de suivi ;
- réaliser un plan d'actions, évaluer : définition et déploiement de la politique environnementale dans un programme pluriannuel d'actions ; élaboration du tableau de bord ; actions de formation et de communication.

Le guide est composé de fiches pratiques à renseigner pour appliquer la méthode ; il est complété par des informations sur la certification environnementale des collectivités et par la méthodologie d'élaboration d'indicateurs proposée par l'association Respect.

Le PEC est un outil d'accompagnement ; à chaque collectivité de l'adapter en fonction de son état d'avancement et de ses objectifs

Bien entendu, le PEC est un outil d'accompagnement ; à chaque collectivité de l'adapter en fonction de son état d'avancement et de ses objectifs. Le concours d'un bureau d'étude peut s'avérer nécessaire soit pour la globalité de la démarche, soit pour certaines étapes. L'Ademe propose par ailleurs une série d'aides spécifiques pour le financement du projet.

Contact : Sophie Debergue : sophie.debergue@ademe.fr

La FNCCR propose aux collectivités des indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement

La Fédération nationale des communes concédantes et régies regroupe 450 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, organisateurs de services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. Depuis sa création en 1934, elle agit pour que les citoyens consommateurs bénéficient de services publics locaux de qualité et à un prix raisonnable.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de l'écologie et du développement durable, la FNCCR s'est lancée, depuis juillet 2002, dans la réalisation de deux objectifs :

- développer des indicateurs de performance dans les services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Des indicateurs de performances adaptés au suivi et à la maîtrise des services publics d'eau et d'assainissement collectif vont être mis au point

- faire participer les collectivités aux travaux d'experts organisés par l'AFNOR et l'ISO pour la normalisation des activités de services publics de l'eau et de l'assainissement.

La FNCCR s'engage ainsi à mobiliser le réseau de ses adhérents pour expérimenter ces indicateurs de performance et apporter les retours d'expériences nécessaires aux travaux de normalisation.

Des indicateurs de performances adaptés au suivi et à la maîtrise des services publics d'eau et d'assainissement collectif vont être mis au point, en partenariat avec une dizaine de collectivités volontaires. Choisis en fonction de deux types d'utilisation possible (locale ou nationale), ces indicateurs renseignent les trois champs d'une gestion durable :

- des indicateurs sociaux : concertation avec les usagers, accessibilité à l'eau pour tous, qualité, sécurité et continuité du service... ;
- des indicateurs environnementaux : qualité de l'eau distribuée et prélevée, rejet en milieu naturel... ;
- des indicateurs économiques : tarification, endettement et autofinancement, programmation de travaux...

Cette expérimentation va permettre de définir une méthode de mesure des indicateurs et de les tester dans les services des collectivités participant au projet. Grâce à une analyse des résultats obtenus, des alternatives sur la méthode ou des propositions en matière de « procédures qualité » pourront être proposées et garantiront la continuité et la fiabilité des indicateurs mesurés.

La participation des collectivités aux travaux d'experts organisés par l'AFNOR et l'ISO pour la normalisation des activités de services publics de l'eau et de l'assainissement a pour objectif de pallier au manque d'implication et de participation des collectivités au sein des groupes de travail qui se réunissent au niveau national ou international. Une telle démarche vise à une meilleure prise en compte des intérêts locaux tels qu'ils sont exprimés par les représentants des collectivités.

Concrètement, il s'agit de :

- participer aux réunions de la Commission de normalisation P15P (AFNOR) ;
- participer aux travaux de la délégation française au niveau de la commission internationale l'ISO/TC224 ;
- diffuser aux collectivités associées les comptes rendus de réunions et les projets de normes ISO, afin d'en examiner les implications sur la gestion des services ;
- procéder aux consultations et aux analyses juridiques nécessaires.

Contact : Dominique Baptiste : d.baptiste@fnccr.asso.fr



Un outil pour la comptabilité environnementale, développé par les Eco-Maires et Life Environnement

Mis en place en 1992, Life Environnement est un instrument européen au service de la politique communautaire environnementale, affecté à l'élaboration de techniques et de méthodes novatrices. Depuis sa création, plus de 1 000 projets ont été financés dans l'ensemble de l'Union européenne. Il s'adresse à tout organisme ou individu impliqué dans des questions environnementales.

Depuis plus de douze ans, l'association les Eco-Maires crée, teste et favorise la transférabilité d'outils de politiques environnementales. L'association a engagé en 2001 une étude relative aux besoins des collectivités locales sur la définition des dépenses environnementales. Cette enquête a permis l'identification de quelques villes ayant déjà mis en place un outil de mesure des dépenses environnementales et a démontré l'intérêt des collectivités locales pour cet outil. Sur la base de ces premiers résultats, elle a déposé un programme Life environnement pour la mise en place d'une recherche sur la comptabilité environnementale : FEAT (For an environmental accounting tool). Le projet, lauréat 2002 du programme Life Environnement, est financé à 50 % par la Commission européenne.

Le projet Feat a pour objectif d'établir un outil de suivi et d'évaluation globale des dépenses générées par les actions environnementales

Le projet Feat a pour objectif d'établir par un processus d'apprentissage collectif un outil de suivi et d'évaluation globale des dépenses générées par les actions environnementales des collectivités locales concernant l'eau, les déchets, l'énergie, les espaces verts et naturels, l'air, le bruit, les risques, la gestion globale de l'environnement.

Afin d'assurer la transférabilité de la méthode et une réponse adaptée aux problématiques locales, le projet Feat rassemble cinq collectivités aux spécificités propres : la communauté de communes de la région de Château-Thierry, les villes de Fos-sur-Mer, Montreuil-sous-Bois, Paris et Saint-Denis.

Le comité de pilotage du projet Feat comprend les collectivités partenaires, les co-financeurs : Ademe, Arene Ile-de-France, Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et l'OCDE. Le groupe de suivi intègre des villes françaises, italiennes, allemandes et anglaises.

Le projet comprend trois étapes successives sur trois ans :

- l'établissement d'un système de suivi des dépenses environnementales des villes,
- l'évaluation des impacts des actions environnementales,
- l'élaboration d'indicateurs de la qualité des actions environnementales par la prise en compte des effets des politiques menées, de leur coût global et de leur degré d'intégration ou de prévention.

La méthodologie consiste en l'élaboration d'une grille définissant les actions environnementales parmi les domaines d'investigation cités. Deux familles d'actions ont été établies: celles orientées vers le biotope, et celles visant directement les personnes.

Un rapport de synthèse, avec restitutions nationale et européenne, sera diffusé à l'issue du projet.

Contact : association.eco-maires@wanadoo.fr

Un réseau d'experts pour le management territorial du développement durable : Expertises Développement Durable

Pour accompagner le défi du développement durable dans ses applications territoriales, trois adhérents du Comité 21 : ADAGE Environnement, C & S Conseils, Architecte du Territoire, auxquels se sont joints Blanchet Conseil et MCM Conseil, mettent en commun leur savoir-faire au sein du réseau « Expertises DD ».

Expertises* Développement Durable met ses compétences à la disposition des collectivités territoriales, des aménageurs et opérateurs pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques locales : SCOT, PLU, Agendas 21, grands projets d'infrastructures...

ADAGE Environnement est un cabinet d'études et de conseils en environnement et développement durable fondé en 1993 par Dominique Leguy, ingénieur ENGEES, diplômé de l'ENPC et de l'ENGREF en gestion de l'environnement. La société rassemble aujourd'hui 8 consultants pluridisciplinaires et accompagne les institutionnels et les collectivités territoriales dans leurs politiques et projets en rapport avec ces questions.

Architecte du Territoire, animé par Yves Connan, architecte, urbaniste, médiateur diplômé, est un cabinet spécialisé dans le conseil et l'accompagnement de politiques territoriales de développement durable. Il intervient dans les domaines suivants : projets d'écologie urbaine, qualification d'espaces périurbains et ruraux, mise en cohérence des documents d'urbanisme avec les perspectives du développement durable, projets structurants pour l'activité et l'emploi dans les territoires, animation et expertise d'Agendas 21, sensibilisation et formation au développement durable pour tout public.

Le cabinet C & S Conseils est spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de démarches de communication et de concertation. C & S Conseils a rédigé le rapport au Ministère de l'environnement sur « La concertation en amont des projets d'aménagement », il a été l'initiateur de la Charte nationale de la concertation et a fait paraître aux éditions ETD en décembre 2001, le Guide méthodologique « Repères sur Concertation et Territoires ». C & S Conseils propose et

* Habileté dans un art qui s'apprend par l'expérience



réalise depuis 10 ans des études de contexte préalables au lancement des projets, des dispositifs de concertation/participation adaptés à la demande locale, des actions de mobilisation des acteurs, des stratégies de communication, un accompagnement tout au long des démarches d'élaboration de projets/programmes.

MCM Conseil (Marie-Claude Malhomme) apporte une expertise de plusieurs années en matière d'évaluation de politiques publiques, une connaissance et une pratique des champs d'application du développement territorial. Elle associe à ses compétences évaluatives celle de la prospective territoriale. Marie-Claude Malhomme est sociologue, titulaire d'un DESS en management des collectivités territoriales et d'un diplôme d'écologie générale. Elle est co-auteur d'un glossaire de l'évaluation et d'un ouvrage consacré à la prospective territoriale (Datar - Documentation Française).

L'Agence Blanchet Conseil pour un Développement Durable (ABCD-Durable) est un bureau de conseil, d'étude et de formation, reconnu en Suisse, en France et au Benelux, notamment en matière d'Agendas 21 locaux. Corinne Blanchet, sa gérante, est ingénieur des Mines, diplômée de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et de la Fondation universitaire luxembourgeoise en management de l'environnement et développement durable. Elle propose une expertise de l'évaluation participative du développement durable, tout au long des processus décisionnels et aide à la définition partagée d'indicateurs.

Rompus aux missions de terrain, et à la réflexion méthodologique aux côtés de grands maîtres d'ouvrages, les membres du réseau Expertises DD proposent de nouvelles formes d'accompagnement des démarches issues des dernières lois d'aménagement du territoire et d'urbanisme (LOADDT, SRU, Loi sur la Démocratie de proximité...), ainsi que des volontés d'élaboration de chartes et d'agendas 21 locaux :

- assistance à l'élaboration et mise en œuvre de politiques et d'actions de développement durable,
- conception et mise en place de démarches de prospective territoriale,
- méthodes et animation de dispositifs de concertation et de démarches participatives,
- soutien aux innovations méthodologiques et partenariales induites par les démarches de développement durable,
- élaboration de tableaux de bord et indicateurs,
- évaluation des politiques et projets de développement durable, des démarches participatives et de concertation,
- formation, sensibilisation au développement durable et aux pratiques de concertation et d'évaluation...

Contact : expertises.dd@wanadoo.fr

Des partenaires pour l'action

Les élus peuvent s'appuyer sur de nombreux partenaires, dont certains sont encore trop peu associés à leurs démarches

S'engager dans une stratégie de développement durable peut s'apparenter à un parcours d'obstacles. Même si les acquis (réduction des nuisances et des risques, cohésion de l'équipe municipale, identification des acteurs et des réseaux « clés », adhésion de la population...) sont incontestés, les élus sont souvent confrontés à la solitude du coureur du fond (frictions sociales, résistances des institutions, surcoûts de certains équipements...). Ils peuvent s'appuyer sur de nombreux partenaires, dont certains sont encore trop peu associés à leurs démarches : leviers financiers et partenariaux publics tels que les départements et régions ou l'ADEME, fonds européens pour le financement des recherches et des programmes innovants, entreprises pour l'accompagnement des Agendas 21 ou de politiques sectorielles, mais aussi réseaux associatifs, généralistes ou spécialisés, qui peuvent apporter aux collectivités des expertises précieuses (cf. en fin d'ouvrage réseaux ressources). Exemple de cette démarche d'ouverture et de partenariat novateur : le Comité 21 a proposé à Monoprix d'associer ses magasins aux villes porteuses d'Agendas 21 locaux, pour mobiliser les consommateurs autour des projets de la ville : une expérimentation est en cours entre la Mairie et le Monoprix de Mulhouse.

La région Nord Pas-de-Calais, engagée de longue date dans le développement durable

Engagée dès le lendemain de la conférence de Rio dans la dynamique du développement durable, la région Nord Pas-de-Calais a impulsé dans le cadre de son Agenda 21 de nombreuses actions, tant au sein de sa propre institution qu'en partenariat avec les acteurs de son territoire.

Le Nord Pas-de-Calais paye encore un lourd tribut lié aux choix de développement du passé : l'inventaire historique régional des anciens sites industriels a recensé 13000 friches. Cependant, la Région aligne aujourd'hui de brillants résultats quantitatifs : près de 40 collectivités locales et intercommunales lancées dans un Agenda 21, 250 bâtiments HQE, un secteur de l'économie sociale et solidaire en pleine expansion, trois partenariats forts dans le cadre de politiques de coopération décentralisée, 10000 hectares de sols pollués requalifiés, un foisonnement de lieux de concertation...

Au-delà des chiffres, le Nord Pas-de-Calais a pointé trois facteurs humains essentiels dans la mise en œuvre de politiques de développement durable. Première nécessité : une forte acculturation. Le renouveau culturel induit par la mise en œuvre du développement durable oblige à un changement de mentalités que seul un travail incessant de sensibilisation et de formation permet d'obtenir. La Région a mis en place un pôle de compétences et de formation et a contribué à la création du Centre ressources du développement durable (CERDD) et du Centre de développement des éco-entreprises (CD2E).



La deuxième clé de réussite est l'identification de la personne ressource, issu du monde soit politique soit technique. Personnage pivot, il doit non seulement être en mesure d'impulser une démarche mais également être détenteur d'une légitimité, d'une reconnaissance par tous. Ce sont ces mêmes individus qui, partis d'une réussite locale, seront ensuite capables d'amener à un niveau plus vaste les réflexions nécessaires à la réalisation de politiques durables. Les exemples de précurseurs dans leur localité, qui deviennent moteurs au sein des communautés auxquelles leurs villes appartiennent, ne manquent pas.

Pour qu'un projet puisse être partagé, il faut que chaque acteur puisse en être un élément actif dans ses phases conceptuelle, décisionnelle et de mise en œuvre

Le troisième et dernier élément a trait à la participation, la concertation, la gouvernance. La pérennité d'un projet de développement durable repose, entre autres, sur son appropriation par les différents acteurs concernés. Or, pour qu'un projet puisse être partagé, il faut que chaque acteur puisse en être un élément actif dans ses phases conceptuelle, décisionnelle et de mise en œuvre. Les pays du nord de l'Europe ou de culture germanique ont mis en place, dans ce cadre, des outils intéressants (référendum ou consultation populaires, droit d'interpellation...).

Face à ces interrogations la région a sollicité le milieu associatif pour engager une réflexion sur cette thématique. Elle aboutira à l'élaboration d'un « guide de bonnes pratiques » pour les démarches de développement durable comme les Agendas 21.

Contact : Jean-Marie Verthertbruggen : air.interieur@cr-npdc.fr

Appui de la Région Ile-de-France à l'Agenda 21 de la communauté d'agglomération du Val d'Orge

La communauté d'agglomération du Val d'Orge compte six communes et près de 92 000 habitants. Première communauté d'agglomération à mettre en place un Agenda 21, le Val d'Orge a bénéficié du soutien de la région Ile-de-France. Un accord cadre 2002-2004 a défini un plan d'action en deux phases :

- étude pré-opérationnelle, d'octobre 2001 à juillet 2002, visant à formater le processus général de mise en œuvre de l'Agenda 21 et à engager la mobilisation des acteurs ;
- mise en œuvre du processus d'Agenda 21 en juillet 2002, avec publication du programme d'actions et des outils de suivi et d'évaluation, intégrant les processus d'implication des acteurs et des citoyens.

Un comité de suivi, composé de la commission environnement de la communauté d'agglomération, de représentants des villes (maires adjoints chargés de l'environnement, directeurs généraux et directeurs des services techniques) et de la Région, est chargé d'évaluer le déroulement du projet et de prendre les décisions qui s'imposent, au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Le conseil communautaire regroupant l'ensemble des conseillers de la communauté d'agglomération tient lieu de comité de pilotage.

Des partenaires pour l'action

L'étude pré-opérationnelle a donné lieu à :

- l'organisation d'une visite à laquelle a participé plus de centaine de personnes (élus et techniciens des six communes et de la communauté d'agglomération du Val d'Orge) ;
- trois séances de formation, géographiquement décentralisées, qui ont permis de rassembler le public des communes et des services (156 participants) (Un rapport sur les journées de formation a été transmis à chacun) ;
- des rencontres avec les six maires, les services municipaux, les services communautaires... qui ont abouti, d'une part, à l'identification des thèmes prioritaires, et d'autre part au recueil d'informations (orientations, projets, actions en cours...). Un constat synthétique de l'état du territoire du Val d'Orge a été construit grâce à ces éléments.

Le 30 mai 2002, le comité de suivi a validé le constat synthétique de l'état du territoire du Val d'Orge, une grille d'analyse des politiques au regard du développement durable, les premières orientations et actions de développement durable (à mettre en œuvre dans les 3 ans à venir) sans oublier une proposition méthodologique pour l'élaboration de l'Agenda 21 du Val d'Orge.

Contact : Sandrine Maillet : agenda21@agglo-valdorge.fr

Des contrats territoriaux de développement durable en Gironde

Mondialisation, monnaie unique, concentration urbaine et périurbaine, mutation du secteur rural, enjeux environnementaux... conduisent le Conseil général à faire évoluer les modes d'intervention départementaux vers le développement durable. Le 4 septembre 2001, l'assemblée départementale votait le cadre pour une mise en place de la politique de développement durable en Gironde, basée sur la contractualisation avec les territoires.

Plusieurs objectifs sont assignés à cette politique :

- favoriser la création des richesses et leur juste répartition, à l'échelle des territoires intercommunaux et de l'ensemble du département, tout en garantissant la qualité environnementale du territoire ;
- conforter le rôle des bourgs en terme de services de commerces, d'habitat, d'amélioration générale du cadre de vie ;
- accompagner les villes dans leur objectif de développement économique, social et de reconstruction urbaine en direction de l'habitat et de l'environnement ;
- développer le lien social et favoriser un accès légitime au savoir, à l'emploi, aux services et loisirs, en accentuant l'action envers les exclus.

Sur la base de ces objectifs, il s'agit donc de mettre en place une planification contractuelle à l'échelle des territoires, prenant en compte la complexité des systèmes, les prérogatives de chacun, l'interférence des échelles et la diversité



des situations. Cette politique transversale, prospective et participative, fondée sur un partenariat librement consenti est conduite sous l'autorité du président du Conseil général.

La contractualisation prend la forme d'une convention cadre pluriannuelle ; chaque année, les actions font l'objet d'une négociation et d'un réajustement

La contractualisation prend la forme d'une convention cadre pluriannuelle ; chaque année, les actions font l'objet d'une négociation et d'un réajustement en fonction des besoins et réalités locales. Cette convention définit :

- les contractants du développement durable, selon les spécificités locales ;
- les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des subventions dans le cadre du contrat ;
- les domaines d'intervention ;
- les financements : lignes budgétaires existantes, individualisation financière différenciant les interventions ;
- les outils de communication.

Globalement, l'engagement du Conseil général s'élève à 4,79 millions d'euros sur l'année 2002, sur des actions touchant les domaines du social, de la culture, du sport, de l'insertion par l'économie, de la prévention spécialisée, de l'environnement et du cadre de vie.

Contact : Didier Laroche : d.laroche@cg33.fr

Le contrat ATENEE proposé par l'Ademe

La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires du 25 juin 1999 (LOADDT) incite à l'élaboration de projets globaux, de type Agenda 21, pour les agglomérations, les pays et les parcs naturels régionaux.

À l'initiative du MEDD, un cadre d'actions, le contrat ATENEE - Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique - a été élaboré par l'Ademe et la Datar, pour accompagner les nouvelles intercommunalités dans l'élaboration d'un projet de territoire intégrant les enjeux environnementaux et d'efficacité énergétique.

Celui-ci utilise trois leviers :

- l'animation et la mobilisation des acteurs, la mise à disposition d'outils méthodologiques pour l'élaboration ;
- le suivi et l'évaluation de programmes d'actions ;
- le soutien financier à la réalisation du projet.

ATENEE est un contrat signé entre le bénéficiaire d'une part, la délégation régionale de l'Ademe et ses partenaires d'autre part, sur la base d'un programme d'actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique. Sa mise en œuvre peut s'inscrire dans le volet territorial des contrats de plan État régions.

Des partenaires pour l'action

Il concerne les territoires de projet, au sens de la LOADDT, quel que soit leur niveau de maturité : de la délimitation du périmètre du territoire à la mise en œuvre du projet, en passant par la contractualisation. Il s'adresse ainsi aux structures porteuses de projet territorial, quelle que soit leur forme juridique. Il peut prolonger ou enrichir les démarches existantes de type Agendas 21 locaux, chartes pour l'environnement, projets d'agglomérations et chartes de pays.

Il propose un accompagnement organisationnel et financier à toutes les phases d'élaboration du projet de territoire : initiation, diagnostic et définition stratégique, animation et mise en œuvre d'un programme d'actions, formation, communication et évaluation. Cet accompagnement s'applique à une approche globale et transversale, déclinée dans un programme d'actions :

- organisation des déplacements et mobilité ;
- amélioration de l'efficacité énergétique ;
- valorisation et développement des énergies locales ;
- intégration des dimensions environnementales dans l'urbanisme opérationnel (zones d'activités, opérations de renouvellement urbain) ou de planification (SCOT, PLU, PLH...);
- promotion de la Haute Qualité Environnementale dans la construction neuve ou la réhabilitation ;
- optimisation de la gestion des déchets...

Un appel à projets pluriannuel a été lancé par le MEDD, l'Ademe et la Datar. Le jury de sélection sera constitué localement des représentants de l'État (SGAR), de l'Ademe (délégation régionale), du Conseil régional et des acteurs clés du développement territorial. Cet appel à projets vise à mobiliser dans la durée les acteurs régionaux de l'aménagement du territoire en apportant un soutien technique et financier à la réalisation des projets présentés. Il vise également à capitaliser et à valoriser des initiatives exemplaires.

Contact : Valérie Martin : valerie.martin@ademe.fr

Des fonds européens pour le développement durable en Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées a développé avec l'appui des fonds structurels européens au titre de l'objectif 2, relatif aux zones en reconversion industrielle, une expérimentation pour le développement durable : D2MIP (Développement durable en Midi-Pyrénées). Deux bassins d'emploi, Figeac Decazeville et Castres Mazamet, ont été choisis avec la préfecture pour conduire une démarche de programmation, depuis le diagnostic territorial partagé jusqu'à la mise en place de projets.

**Cet appel à projets
vise à mobiliser
dans la durée
les acteurs régionaux
de l'aménagement
du territoire en
apportant un soutien
technique et financier
à la réalisation
des projets présentés**



Le projet vise :

- la compréhension des éléments constitutifs du développement durable,
- la compréhension des objectifs communautaires, nationaux, régionaux et des instruments financiers qui les accompagnent, et l'intégration du projet territorial à ces objectifs,
- l'engagement d'un processus de développement territorial dynamique,
- l'expérimentation concrète de méthodes.

Cette approche implique, non seulement la sauvegarde et la gestion prudente des ressources, mais aussi la recherche d'innovations sociales et techniques qui permettent un développement intégré, une meilleure utilisation des ressources et la réduction des risques. De plus, cette approche englobe un ensemble de principes clairement définis et essentiels de la politique européenne parmi lesquels l'équité, la diversité, la subsidiarité, le partenariat, la participation, la transparence.

Un rôle primordial est accordé aux acteurs locaux : d'une part, le développement du programme se fonde de manière prépondérante sur leurs appréciations et jugements ; d'autre part, leur implication active impulse une dynamique propre à chaque territoire, favorisant notamment la créativité et la mobilisation de potentiels de coopération.

La méthode de programmation distingue les phases suivantes :

- L'évaluation des interventions précédentes permet de saisir les limites d'une programmation et les freins au montage d'opérations.
- La phase de diagnostic partagé consiste à recueillir la perception des atouts, faiblesses, menaces, opportunités du territoire, à partir d'éléments d'appréciation dynamiques du développement durable et donne lieu à l'identification des enjeux du territoire à partir des points saillants du profil de territoire.
- La définition de stratégies tient compte des spécificités naturelles et culturelles, socio-économiques, historiques, politiques... des enjeux propres aux territoires mais également des objectifs régionaux, nationaux ou européens.
- Le programme découle des phases précédemment décrites.

Les difficultés rencontrées relèvent tout à la fois de la nature même du projet, du type d'approche retenue, du contexte dans lequel il s'est déroulé : au caractère expérimental du projet et à la complexité des thèmes à traiter - développement durable et fonds structurels - impliquant la compréhension de domaines multiples et donc de compétences multiples, il faut rajouter le manque de culture sur la construction européenne et une méconnaissance des outils disponibles. Quant à l'approche, globale (parcours complet d'une programmation du diagnostic à l'identification de projets) et participative, elle a impliqué des efforts particuliers en termes de méthodes et d'animation.

La phase de diagnostic partagé consiste à recueillir la perception des atouts, faiblesses, menaces, opportunités du territoire

Des partenaires pour l'action

**Le concept
du développement
durable permet
de systématiser
la discussion sur
le développement
local et
les programmes**

Les résultats de la démarche sont de deux ordres :

- un partenariat actif au niveau local induit par la recherche de solutions relevant des spécificités du territoire. Ce partenariat est basé sur l'acquisition par une centaine d'acteurs locaux d'éléments d'une culture de développement durable: méthode participative, liens entre « environnement », « économie » et « socioculturel », équité entre générations, nécessité de disposer de données locales pertinentes et validées. L'exercice de programmation locale permet aussi une meilleure compréhension des enjeux du territoire et des perspectives nationales et européennes.
- l'appropriation et l'expérimentation de stratégies transférables à d'autres territoires et d'autres programmations: le concept du développement durable permet de systématiser la discussion sur le développement local et les programmes dans une perspective globale et de la rendre plus pertinente et productive.

D2MIP a ainsi expérimenté avec succès le parcours complet d'une programmation sur chacun des deux territoires avec les acteurs locaux représentatifs d'intérêts divers, réunis au sein de comités techniques ou consultés dans le cadre d'entrevues. L'expérience est aujourd'hui transférée à d'autres territoires.

Contact : Christine Foucras : foucras.c@ARPE-mip.com

Gaz de France et l'Agenda 21 de Rueil-Malmaison

Parmi les grands axes de son Agenda 21 d'entreprise, Gaz de France a décidé de mettre ses compétences au service des collectivités locales, en particulier par la mise à disposition d'une méthodologie d'étude préalable au lancement d'un Agenda 21. L'entreprise a expérimenté cette méthodologie avec les villes de Grande-Synthe et de Lille. L'analyse de ces expériences, ainsi que des travaux de veille sur la mise en œuvre d'autres Agendas 21 locaux, ont conduit Gaz de France, accompagné d'un cabinet conseil (agence Tassili), à définir quelques éléments de méthode :

- Une phase de pédagogie et de réflexion concertée avec les élus et les services territoriaux doit être menée, en amont ou conjointement à l'élaboration du prédiagnostic, pour une meilleure appropriation du concept de développement durable.
- Le prédiagnostic ne doit pas seulement analyser la prise en compte actuelle du développement durable (forces et faiblesses) dans les politiques et actions de la collectivité, dans sa culture, ses modes de gestion et ses pratiques. Il doit aussi analyser les enjeux (risques et opportunités) du projet d'Agenda 21 et identifier les projets actuels et futurs de la collectivité et leurs échéances qui pourraient notamment venir s'inscrire dans la réalité de « la ville en mouvement ». Il peut aussi aider à conduire le changement - intégrer les principes d'actions de développement durable et réussir la mise en œuvre des objectifs et actions issues de l'analyse des forces et faiblesses - dans la continuité.



Intéressée par cette démarche, la ville de Rueil-Malmaison a signé début 2002 une convention de partenariat avec Gaz de France

• Les résultats du prédiagnostic doivent être débattus par les acteurs de la collectivité, afin que ceux-ci puissent se les approprier, choisir leurs propres modalités de conduite du changement et élaborer ensemble un cahier des charges. Élément clé de la démarche, ce cahier des charges doit présenter les premières propositions d'orientations, les objectifs et les actions issues du prédiagnostic, les projets actuels prioritaires sur lesquels pourraient s'ancrer la démarche et les étapes à suivre notamment en matière de processus de concertation et de démocratie locale. Ce cahier des charges doit permettre ensuite d'élaborer le programme Agenda 21 (politiques, objectifs, actions, échéances, financements).

Intéressée par cette démarche, la ville de Rueil-Malmaison a signé début 2002 une convention de partenariat avec Gaz de France. Dans ce cadre, l'entreprise mobilise un expert interne « développement durable », accompagné d'un cabinet conseil externe cofinancé par la ville. Le pilotage de l'étude préalable est assuré par un comité composé de représentants de la mairie (élus et représentants des services municipaux) et de l'équipe d'experts pluridisciplinaire de Gaz de France : écologues, sociologues des organisations et de la conduite du changement, urbanistes, communicants spécialistes de la pédagogie de projets sensibles sur des territoires.

Trois étapes ont ponctué l'étude qui s'achèvera à l'automne 2002 :

- la mise en œuvre de réunions de sensibilisation générale sur le développement durable et l'Agenda 21 local auprès des élus du Conseil municipal et des services communaux ;
- la réalisation du prédiagnostic avec le comité de pilotage ;
- l'élaboration avec le comité de pilotage d'un cahier des charges de lancement d'un Agenda 21 spécifique et adapté aux réalités, aux enjeux et aux échéances actuelles de la ville de Rueil.

Contacts : Gaz de France : *Veronique Durand-Gouyet* : veronique.durand-gouyet@gazdefrance.com
Rueil Malmaison : *Anne-Sophie Massat* : annesophie.massat@mairie-rueilmalmaison.fr

La Banque Dexia Crédit Local investit dans le secteur des énergies renouvelables

Spécialisée dans le financement d'équipements collectifs locaux, la Banque Dexia s'efforce d'encourager un développement équilibré des territoires. Sa nouvelle ambition est de devenir l'un des principaux acteurs du financement des énergies renouvelables, comme en témoigne son initiative pour le parc éolien de Monte de Las Navas, situé dans la province d'Avila en Espagne. Dexia Sabadell Banco Local, filiale de Dexia Crédit Local en Espagne, a été mandatée par Endesa Cogeneracion y Renovables et l'Union Fenosa Energias Especiales, pour monter le financement de trois parcs d'éoliennes d'une capacité totale de 48.8 MW.

Des partenaires pour l'action

Il a été nécessaire de modéliser les recettes de l'opération sur une période de quinze ans et d'évaluer le prix de l'électricité en faisant des projections

Ces éoliennes sont composées de 74 turbines fournies par Made Tecnologias. Le coût total du projet, qui s'élève à 50,5 millions d'euros, est financé en majeure partie par prêt (86 %). La créance a été totalement garantie par Dexia et ultérieurement syndiquée.

L'amortissement du prêt a été calculé de manière à maximiser le ratio de couverture du service de la dette par les revenus du projet. Pour que le financement satisfasse aux exigences des partenaires, il a été nécessaire de modéliser les recettes de l'opération sur une période de quinze ans et d'évaluer le prix de l'électricité en faisant des projections, à partir d'une modélisation du système électrique espagnol. Un conseiller technique a été chargé d'estimer la ressource éolienne et la production d'électricité potentielle, à différents niveaux de probabilité.

Au-delà des risques représentés par l'énergie éolienne (la technologie, les aléas d'exploitations et d'achèvement des opérations), le risque majeur encouru par les prêteurs réside dans un changement du cadre réglementaire ou bien dans une interprétation défavorable de celui-ci dans le futur. Un projet tel que celui de Monte de Las Navas ne serait pas viable d'un point de vue économique et par conséquent ne pourrait pas être auto rentable, s'il était destiné à ne recevoir que le prix de marché pour l'électricité produite. Le financement est en conséquence structuré de telle sorte que le projet puisse continuer à rembourser la dette si, toutes choses étant égales par ailleurs, il devait supporter une réduction de 50 % de la prime actuelle par rapport au cours du marché, établie pour inciter à l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables.

Contact : *Éric Flamand* : eric.flamand@clf-dexia.com

La CLCV développe des partenariats dans le domaine du logement et de l'habitat

Un exemple en construction neuve : à Bourgoin Jailleux (Isère, 38), la municipalité projette la construction de 40 logements locatifs « durables ». La conjonction de cette volonté avec celle de l'OPAC 38 et de la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) de l'Isère conduit à une expérience originale : le projet de « l'îlot Diederichs ».

Une convention a été signée entre l'OPAC et la CLCV, afin de croiser les points de vue entre les acteurs sur les logiques liées :

- à l'optimisation des qualités du bâti, de l'orientation du logement,
- au renforcement du bien-être des futurs occupants,
- à la recherche d'économies d'énergies et d'intégration d'énergies renouvelables,
- à la gestion des déchets,
- à l'anticipation d'une participation éco-citoyenne.

Les partenaires s'engagent à intégrer les questionnements liés à l'habitat durable :

- les logements HQE, à coût maîtrisé, sont-ils vivables durablement ?



- le traitement des problèmes posés au maître d'ouvrage, notamment dans la phase de livraison,
- l'exercice de responsabilité des habitants dans un tel projet.

La CLCV intervient en deux temps :

- par une participation directe au débat au cours des séances de travail régulières de l'équipe projet ;
- au cours de la phase de sensibilisation des futurs occupants.

L'association intervient auprès des locataires, pour les sensibiliser aux gestes d'usage, à l'interaction entre habitat, bien-être, santé, maîtrise des énergies, réduction des dépenses de consommation et environnement

Pour cette deuxième phase, l'association intervient auprès des locataires, au fur et à mesure de leur entrée dans les lieux, pour les sensibiliser aux gestes d'usage, à l'interaction entre habitat, bien-être, santé, maîtrise des énergies, réduction des dépenses de consommation et environnement. Elle s'appuiera dans ces missions sur l'édition d'un livret pratique « la protection de notre environnement commence dans notre logement », sur l'organisation de séances de discussion et la mise en place de l'organisation des locataires, telle qu'elle est définie par les rapports bailleurs locataires.

Autre exemple en réhabilitation d'immeubles anciens :

L'OPAH de Draguignan (Var, 83) a fait apparaître plusieurs situations foncières difficiles entraînant un blocage dans les processus de réhabilitation des immeubles, le principal point d'achoppement étant lié à la copropriété :

- absence d'organisation (pas de règlement de copropriété, absence de syndic, copropriétaires non identifiés, ignorance de la réglementation),
- absence de gestion des parties communes,
- imbrication de bâtiments à statuts différents,
- erreurs dans les actes de propriété.

Ces problèmes ont des conséquences sur la définition du bâti de référence, différent du réel, sur l'organisation des copropriétés, le coût des opérations, l'instruction des dossiers ANAH...

Une convention a été établie entre le service habitat de la DDE, la collectivité locale et la CLCV du Var, pour l'analyse des documents notariés, l'information des copropriétaires sur leurs droits et obligations, leur formation en vue de constituer les syndicats inexistants, de trouver des syndicats bénévoles et de faciliter les travaux sur les parties communes.

Elle apporte des conseils techniques et juridiques pour la gestion des patrimoines et accompagne les syndicats non professionnels dans leurs missions. La CLCV contribue ainsi à régler les conflits.

Contacts : Christian Jouin - UD CL CV 38 - 04 76 22 06 38 et Micheline Maranzana - UD CLCV 83 - 04 94 91 15 60

Champs d'action

1 Air

Cette démarche originale est menée sur deux ans par huit collectivités de cinq pays européens

Des plantes « sentinelles » pour détecter la pollution atmosphérique à Nancy

Dans le cadre du projet expérimental européen « Eurobionet » et d'un financement de Life Environnement, la ville de Nancy a développé avec l'INRA une initiative qui a la particularité d'utiliser différents types de plantes pour mesurer les niveaux de pollution atmosphérique des polluants tels qu'ozone, métaux lourds, dioxine. Cette démarche originale est menée sur deux ans par huit collectivités de cinq pays européens.

Certaines plantes comme le tabac, la misère ou le peuplier, appelées bio-indicateurs, réagissent à l'ozone ou aux substances mutagènes contenues dans l'air : dégradation de la chlorophylle générant des taches, le jaunissement et la chute des feuilles, des altérations des chromosomes des cellules.

D'autres appartiennent à la catégorie des bio-accumulateurs. C'est le cas du ray-grass ou du chou vert, dont la propriété est de retenir le soufre et les métaux lourds ou les hydrocarbures aromatiques polycycliques provenant de la combustion de l'essence, du fuel, du bois et du charbon.

Neuf sites de Nancy ont été sélectionnés (en milieux urbain, industriel, rural) pour installer et cultiver les bio-indicateurs. Les prélèvements, organisés régulièrement, seront ensuite analysés pour suivre les effets et l'évolution de la pollution, engager des campagnes de sensibilisation des habitats et mener des actions adaptées.

Outre l'INRA, l'association de surveillance de la qualité de l'air, Météo France, l'association pour la prévention de la pollution atmosphérique, et le centre d'initiation à l'environnement sont associés à cette opération.

Contact : Viviane Bayad : vbayad@mairie-nancy.fr





2 Eau

« Eau et Milieux », un réseau fédérateur dans l'Hérault

Démarche inscrite au sein de l'Agenda 21 du département de l'Hérault, « Eau et Milieux » a pour objectif d'optimiser la gestion globale des ressources du bassin versant. Constats à l'origine du projet : un manque de concertation entre les utilisateurs et les gestionnaires et une forte déperdition des données. Le département a donc créé un réseau fédérateur pour la collecte et la diffusion de l'information sur les ressources et les usages.

*La mise en commun
des données permet
une meilleure gestion
des prélèvements,
la prévention
des pénuries
et des pollutions,
le renforcement
du suivi des épisodes
de crues*

Le réseau est chargé de recenser l'ensemble des données existantes, d'estimer leur fiabilité, leur utilité et leur usage. Dans un deuxième temps, le traitement et le croisement des données au sein du réseau fédérateur visent à étudier les situations, évaluer les tendances et proposer en connaissance de cause des solutions adaptées. Sur un territoire constitué « de zones sensibles » (étangs, littoral) et soumis à de fortes fluctuations saisonnières, la mise en commun des données permet une meilleure gestion des prélèvements, la prévention des pénuries et des pollutions (salines et diffuses), le renforcement du suivi des épisodes de crues...

La première phase du projet a consisté à développer un logiciel d'application météo qui, à partir de 30 ans de pluviométrie, permet d'élaborer des représentations cartographiques. Le croisement de ces données avec les bilans des Agences de l'eau et des stations d'épuration ont abouti à la réalisation d'un logiciel pour l'assainissement. Enfin, avec l'appui de la DIREN et l'Agence de l'eau, un réseau de suivi des eaux souterraines doit être mis en œuvre d'ici fin 2002, avec plus de 400 indicateurs. La deuxième phase, de janvier 2003 à 2005, a pour objet la conception d'un schéma complet d'alimentation d'eau potable.

Le réseau est utilisé avant tout comme un dispositif global de mobilisation des ressources humaines et naturelles existantes qui privilégie le long terme et les démarches prévisionnelles. Il repose sur la mise en place d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités locales, organismes de recherche...) qui garantit à la fois la performance des procédures d'échange des données et la transparence des processus décisionnels. Il assure aussi une fonction pédagogique. Outil performant de connaissance des milieux aquatiques, les données du réseau peuvent être adaptées dans le cadre d'actions de sensibilisation auprès des différents publics (scolaires, associatifs, adultes...).

La méthodologie et les résultats de ce réseau sont transposables. L'Hérault a engagé une adaptation du dispositif avec des départements du sud de la France. Ces outils de gestion globale de l'eau par bassin versant sont également testés sur les bassins versants de l'Aconcagua et de l'Elqui, au Chili, avec une approche adaptée aux réalités sociales, économiques et réglementaires du pays. La coopération devrait aboutir à la création d'un Institut de l'Eau Franco Chilien à Valparaiso et d'une Maison du fleuve sur l'Elqui, dans la région de Conquimbo.

Le département de l'Hérault a inscrit cette initiative dans le cadre du programme Help (Hydrology for environment live and policy) de l'Unesco. Présentée à l'occasion d'un colloque co organisé par l'IRD et l'Unesco en 2000, elle a été retenue par l'Unesco qui a fait de son bassin versant un bassin versant pilote pour l'exemplarité de sa démarche de gestion intégrée de type Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), de sa mise en œuvre et de son suivi.

Avec ce programme Help et grâce à la diversité des bassins retenus (25 sur l'ensemble des continents), l'Unesco entend dégager quelques références clés en terme de gestion de l'eau afin de les mettre à disposition d'autres zones du monde moins développées. L'Unesco prépare à cet effet la création d'un site web permettant la mise en réseau des 25 bassins versants concernés par le programme Help.

Contacts : Khansa El Kouki, decv-cadrevie@cg34.fr - Irina Valarié (programme HELP) : i-valarie@cg34.fr

Diagnostic et conception d'outils de gestion de l'eau : une approche participative en Midi-Pyrénées

L'ARPE Midi-Pyrénées a mené en 2000, en partenariat avec le Conseil régional et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, un diagnostic des contrats de rivières. Ce diagnostic a montré que ces outils traitent de sujets aussi divers que la dépollution (domestique, industrielle, agricole), la valorisation touristique, la sensibilisation des populations, la gestion des crues. S'ils offrent des outils potentiels de mise en œuvre du développement durable, des avancées restent à faire, notamment en termes de consultation et de participation de la population, peu associée à ces démarches.

Dans le cadre de la stratégie de développement durable en Midi-Pyrénées, l'ARPE a réalisé un « Guide pratique pour la mise en place des contrats de rivière ». Avec l'élaboration d'un questionnaire spécifique, la démarche préconisée place au même plan les données chiffrées et les perceptions des acteurs locaux. L'ARPE a souhaité tester cette approche participative de contrats de rivière sur deux projets :

- la basse vallée de l'Ariège (Haute-Garonne) dans le cadre d'un diagnostic préalable destiné à accompagner les opérateurs locaux dans le choix d'un outil de gestion de l'eau adapté aux problématiques locales
- la rivière Thoré-Agout, pour une évaluation en fin de réalisation du contrat de rivière, dans le but de renforcer le bilan d'impact réalisé par le Syndicat Mixte de rivière.

Pour ce faire, un groupe de travail local a été formé sur chacun des deux territoires, selon les critères suivants :

- un nombre de membres limité pour une meilleure efficacité des débats ;
- une répartition mixte et par catégorie d'âge ;
- un choix de participants basé sur la représentation, sur l'implication et la motivation.

**La démarche
préconisée place
au même plan
les données chiffrées
et les perceptions
des acteurs locaux**



Une attention particulière a été apportée à la transversalité des données : la géographie humaine, la géographie naturelle, les fonctions de l'eau et les impacts des activités

Une analyse quantitative a été menée sur les deux territoires (réalisée par l'ARPE pour la basse vallée de l'Ariège et par le syndicat mixte sur le Thoré-Agout). Une attention particulière a été apportée à la transversalité des données : la géographie humaine, la géographie naturelle, les fonctions de l'eau et les impacts des activités. Il faut souligner que la diversité des sources, l'obsolescence et le manque de lisibilité de l'information ont rendu difficile l'acquisition de ces données.

Le recueil des perceptions s'est effectué selon un cadre d'analyse précis. Afin de ne pas influencer les perceptions, les éléments techniques n'ont été présentés aux groupes que lors de leur troisième rencontre. Le recueil des perceptions a donc constitué une étape indépendante, à part entière, du diagnostic ou du bilan. Les groupes de travail ont abordé dans leur diagnostic des préoccupations à la fois environnementales, économiques et socioculturelles, complétées par une série de principes allant dans le sens de la durabilité : l'équité (entre territoires, entre personnes et entre générations) ; la diversité ; la subsidiarité ; le partenariat et la participation.

Les groupes de travail sont intervenus aux différentes étapes de la démarche, dans le cadre d'un questionnaire et d'ateliers débats. Ces étapes proposées ont été les suivantes :

- diagnostic partagé du territoire et évaluation partagée du contrat de rivière permettant de faire ressortir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces
- à partir de ce diagnostic, détermination et hiérarchisation collectives des enjeux, puis des stratégies adaptées
- validation par les membres du groupe des conclusions de l'évaluation du contrat de rivière. Sa communication aux acteurs locaux peut alors permettre l'émergence de projets sous forme de programme d'actions.

Sur la basse vallée de l'Ariège, la démarche participative a mis en lumière la volonté locale d'agir dans un projet global fédérateur : « l'Ariège baignade », qui unirait les efforts de dépollution, d'utilisation raisonnée de l'eau et d'entretien des berges, dans une perspective de diversification des usages. Les opérateurs locaux disposent à présent de la matière première nécessaire pour l'élaboration d'un contrat de rivière répondant aux attentes locales.

L'évaluation du contrat de rivière Thoré-Agout a mis en évidence les failles du contrat, notamment en terme de participation, et les limites d'une gestion sectorielle de l'eau. Si le bilan apparaît contrasté, des voies d'amélioration sont aujourd'hui clairement identifiées (diversification des activités liées à l'eau, projets de valorisation...). Le bilan révèle un contexte particulièrement favorable au futur SAGE dont l'aspect réglementaire viendra renforcer la lutte contre les pollutions et la gestion des inondations, tout en intégrant l'ensemble des acteurs de l'eau.

Dans les deux cas, la démarche a également permis, au travers de la problématique de l'eau, de sensibiliser les acteurs locaux au développement durable et de leur proposer des outils pour la mise en œuvre pratique de ses principes.

L'ARPE envisage, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'application de la méthode à d'autres projets

Champs d'action

et d'autres outils de gestion de l'eau. La mise en œuvre locale sera assurée par un consultant, avec un accompagnement technique de l'ARPE qui veillera en particulier à la cohérence des approches et à la bonne intégration du développement durable.

Contact : Christine Foucras : foucras.c@ARPE-mip.com





3 Nature et biodiversité

Le projet a consisté à restaurer les milieux, pour permettre aux 120 000 habitants de l'agglomération de retrouver les paysages typiques de la Flandre

Le Conseil général du Nord finance une coulée verte à Dunkerque

Le Nord, et plus particulièrement le dunkerquois, souffre d'un cruel déficit en espace verts périurbains. Dans le cadre du schéma d'aménagement portuaire, le port autonome de Dunkerque a sollicité le Conseil général du Nord pour la réalisation d'un espace naturel de 24,8 hectares en Flandre-Maritime, sur la commune de Mardyck. Ce site est situé sur d'anciens polders, qui avaient été asséchés pour l'agriculture céréalière intensive. Le projet a consisté à restaurer les milieux, pour permettre aux 120 000 habitants de l'agglomération de retrouver les paysages typiques de la Flandre.

Le site offre aujourd'hui un réseau de 3 km de cheminements, au sein de paysages diversifiés : bois de saules blancs, prairies, dépressions humides, mares et étangs rappelant l'ambiance des polders, watergangs : fossés riches en roseaux caractéristiques de la Flandre maritime.

L'aménagement a été conçu pour favoriser une colonisation rapide par la flore et la faune. Des techniques de génie écologique ont été appliquées pour « réveiller » les potentialités naturelles du site et la banque de semences du sol. On y trouve aujourd'hui des oiseaux emblématiques comme le tadorne de Belon, canard bigarré typique de rivages marins, des vanneaux huppés et des limicoles (avocettes, petits gravelots, chevalier gambette...), des bruands des roseaux, des rousserolles effarvattes et le crapaud calamite. Les associations naturalistes régionales ont été associées au projet : Société botanique du Nord et Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais.

Les méthodes de gestion de l'espace ont été elles aussi choisies pour protéger la biodiversité. Les gyrobroyages ont été proscrits au bénéfice d'une technique plus écologique : le fauchage traditionnel, une fois l'an, en juillet. La fauche permet aux plantes de se reproduire, épargne les couvées de perdrix et de canards colverts, et prévient l'arrivée de plantes banales (orties et chardons) qui seraient favorisées par la décomposition de la matière broyée. Les ballots de foin provenant de ces prairies biologiques sont accueillis avec joie dans les fermes toutes proches.

Le coût du programme réalisé par le Département est d'environ 335 000 euros, soit une dépense de 1,35 euros au m² traité, très inférieur au coût d'espaces verts urbains plus sophistiqués. Un plan de gestion a été conçu pour concilier la préservation de la biodiversité et l'accueil du public.

Contact : Laurence Carbenay : lcarbenay@cg59.fr

La ville d'Angers valorise l'île Saint Aubin

Aux portes d'Angers, l'île Saint-Aubin est un cœur de verdure entouré de trois cours d'eau qui depuis des siècles accueille de nombreux oiseaux migrants. Les 600 hectares de l'île constituent un milieu riche, diversifié, mais fragile,

Champs d'action

car étroitement lié à l'activité humaine. Incluse dans une vaste zone inondable à la confluence de la Loire, elle a toujours supporté une agriculture d'élevage. Avec la crise agricole et la plantation de peupliers (destinée à s'affranchir du poids fiscal des prairies), c'est aujourd'hui tout un équilibre écologique qui est bouleversé. L'enjeu fondamental est lié à la proximité immédiate de la cité. Comment préserver et intégrer, protéger et valoriser un tel patrimoine naturel ?

La ville d'Angers a décidé d'assumer le rôle de coordinatrice d'un plan de gestion basé sur le développement durable, élaboré avec l'association syndicale qui gère l'espace et les autres propriétaires (la fédération de chasse, la société de pêche et des personnes privées). Élaboré à partir d'une étude environnementale, ce programme de valorisation a défini des enjeux environnementaux, économiques et sociaux : préserver l'écosystème ; maintenir l'activité agricole et développer l'activité touristique ; accueillir et favoriser la fréquentation de cet espace et sensibiliser le public à cet écosystème.

Afin de traduire le plan en actions concrètes, un groupe de pilotage a été constitué associant exploitants, propriétaires, chasseurs, pêcheurs... Dans le même temps, un comité technique a bâti les statuts d'une nouvelle association et défini le règlement intérieur de gestion de l'île.

La dimension sociale a été renforcée par la création d'emplois pour le fonctionnement de la ferme auberge et de la guinguette

Parmi les premières réalisations : le suivi scientifique ornithologique et hydrologique de l'île pour constituer une base de données fiables ; l'entretien et la conservation de l'aspect inondable de l'île qui permet la préservation de l'écosystème ; la conversion, après réhabilitation selon la démarche HQE, de la ferme existante en ferme auberge. Ce dernier aménagement, dont les coûts approchent 4 millions d'euros (sur 6 ans) constituera la base de développement de fonctions pédagogiques et touristiques. La dimension sociale a par ailleurs été renforcée par la création d'emplois pour le fonctionnement de la ferme auberge et de la guinguette.

Cette démarche intégrée d'aménagement durable a été renforcée avec le classement des basses vallées angevines, où est située l'île Saint Aubin, « Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique » (ZNIEFF) et « Zone importante pour la conservation des oiseaux » (ZICO). Elles ont également été inscrites dans la liste des zones humides d'importance internationale (Convention Ramsar). Ces mesures ont permis une opération groupée d'amélioration foncière « environnement » (OGAF), qui fait partie des mesures agri-gouvernementales contractualisées avec les agriculteurs.

Consciente de la qualité et de la fragilité d'un site proche de zones fortement urbanisées, la communauté d'agglomération de la région d'Angers a elle-même initié l'aménagement d'une boucle de sentiers pédestres parcourant l'ensemble de ce secteur, inauguré en juillet 1999.

Contact : Christelle Six : christelle.six@angers.fr



Des pôles nature en Charente-Maritime

Depuis 1995, le Conseil général de Charente-Maritime a lancé la politique « Patrimoine Nature », dont l'objectif est d'aménager, d'animer et de mettre en réseau les sites départementaux présentant des richesses naturelles ou patrimoniales. Les pôles nature constituent l'axe majeur de cette politique. Centres d'éducation et d'animation touristique, les 12 pôles nature du département sensibilisent les visiteurs à la découverte de la nature, des paysages et des traditions de la Charente-Maritime. Qu'il s'agisse de réserve naturelle, d'écomusée ou de parc de découverte, l'exigence de qualité demeure la priorité et se traduit par la signature d'une « charte » qui lie les partenaires - Conseil général, collectivités et associations - sur la protection du site, les périodes d'ouverture, la qualification des animateurs et la valeur pédagogique des sites. Parallèlement, le Département met au point un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

La politique départementale de protection du littoral tente de concilier protection de l'environnement et accueil du public. Le Conseil général acquiert chaque année des terrains et y aménage des sites et des cheminements. Menée en concertation avec les collectivités et le Conservatoire du littoral, cette politique permet la création de nouveaux lieux d'accueil (tels que le port des Salines à Oléron, la ferme des oiseaux et les carrières de Crazannes sur l'autoroute A837) et la création de cheminements pédestres, cyclistes, équestres, en bordure immédiate de la mer. A terme, le chemin littoral devrait relier l'estuaire de la Sèvres à l'estuaire de la Gironde. Un programme coordonné de développement durable et de mise en valeur de l'estuaire de la Gironde a été mis en œuvre en 1999, en partenariat avec le Conseil général de la Gironde et les deux régions d'Aquitaine et de Poitou-Charentes. Décidés à jouer la carte « nature » dans le plus grand estuaire d'Europe, les partenaires envisagent d'y réaliser des aménagements légers, susceptibles à la fois de protéger cette zone exceptionnelle et d'y attirer des touristes curieux de découvrir de nouveaux espaces.

Contact : Michèle Jaehrling : nature.site@cg17.fr

Réhabilitation d'un site minier avec EDF dans les Landes

Arjuzanx était une mine de lignite à ciel ouvert. Dans le cadre du plan Monnet d'après-guerre qui consistait à optimiser les ressources en combustible du territoire national, les pouvoirs publics avaient demandé à EDF d'en assurer l'exploitation pour produire de l'électricité. De 1960 à 1992, la centrale thermique installée sur le site a assuré une production correspondant à la consommation d'une ville comme Bordeaux. Mais compte tenu du prix de revient élevé du kwh et de l'épuisement progressif du gisement de lignite, la centrale fut arrêtée en 1992.

Dans le respect de ses engagements devant les collectivités locales, EDF a investi 13 millions d'euros et mobilisé le personnel de la mine pour assurer la réhabilitation du site minier. L'entreprise a également mené des opérations d'aide à la création d'emplois pour dynamiser le tissu industriel local, fortement affecté par la fermeture de la mine et de la centrale.

Un programme coordonné de développement durable a été mis en œuvre en 1999, en partenariat avec le Conseil général de la Gironde et les deux régions d'Aquitaine et de Poitou-Charentes

Champs d'action

En 1998, EDF présentait son bilan :

- le site de 2 700 ha était réhabilité avec 500 ha de plan d'eau. Il est aujourd'hui classé Zone de protection spéciale pour les oiseaux et accueille 20 000 grues cendrées en période d'hivernage,
- le tissu industriel était reconstitué avec plus de 700 emplois créés par l'action d'EDF, alors que 600 emplois seulement avaient été supprimés par la fermeture du site.

Après de très longues négociations, les collectivités locales ont été en situation de prendre la propriété et la gestion de ce site exceptionnel. Conformément aux dispositions du code minier, la propriété du site a été transférée à l'État. Simultanément, le Conseil général des Landes a fait l'acquisition des terrains pour y développer un projet associant la protection de l'environnement et les activités de découverte de la nature.

Le site d'Arjuzanx a été classé Natura 2000 par un arrêté du 18 octobre 2002 (parution JO du 17 novembre 2002).

Contact : Alain Desgranges : alain.desgranges@edf.fr

L'atlas du paysage des Vosges

Après avoir signé une charte environnement en 1999, des politiques incitatives envers les collectivités locales pour le développement durable ont été mises en place par le Conseil général des Vosges. Constatant que le développement économique des Vosges est directement lié au devenir de ses paysages, il souhaite aujourd'hui se doter d'une véritable politique des paysages. Leur diversité et la préservation, voire la reconquête de leur qualité participent à l'attractivité touristique de la région et au plaisir d'y vivre des habitants.

L'atlas propose une vue de synthèse des principaux types de paysages vosgiens, de leur dynamique, de ce qui fait leur particularité et leur charme, de leurs problèmes et des moyens pour y remédier. Il doit devenir une référence pour tous les aménageurs et gestionnaires de l'espace (État, région, départements, communes et structures intercommunales, associations, agriculteurs...) et pour chacun des habitants du département.

De nombreuses initiatives, émanant d'acteurs divers, ont déjà été prises en faveur du paysage. Certaines interventions ont pu avoir un impact plutôt négatif sur celui-ci. Des objectifs de qualité paysagère seront fixés en concertation avec tous les partenaires concernés et les réalisations exemplaires seront étendues.

L'atlas sera ensuite décliné sous diverses formes, exposition itinérante, guides méthodologiques, et localement au travers des plans de paysage, tous ces outils contribuant à une meilleure prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement.

Contact : Catherine Grandjean : cgrandjean@cg88.fr

*L'atlas doit devenir
une référence pour
tous les aménageurs
et gestionnaires
de l'espace et pour
chacun des habitants*



4 Changements climatiques

Le Bas-Rhin est à l'initiative de la déclaration de Strasbourg

Les collectivités jouent un rôle déterminant dans de nombreuses activités produisant des gaz à effet de serre, ou pouvant contribuer à leur maîtrise : développement urbain, infrastructures de transport (routes, espaces piétons, pistes cyclables et transport public), gestion des déchets, fourniture et approvisionnement en eau potable et encore construction et gestion des bâtiments.

En octobre 2002, se sont déroulées à Strasbourg les 1^{ères} Assises internationales « Maîtriser l'effet de serre », à l'initiative du Conseil général du Bas-Rhin. A l'issue des Assises, la déclaration de Strasbourg a été adoptée, incitant les élus locaux à prendre part à l'enjeu de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre les changements climatiques.

La déclaration de Strasbourg propose aux élus locaux de s'engager à promouvoir toutes les mesures susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre

La déclaration de Strasbourg propose aux élus locaux de s'engager à promouvoir toutes les mesures susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre, parmi lesquelles :

- la formation et l'information de la population sur les conséquences des rejets de gaz à effet de serre par l'activité humaine, la réalisation d'un état des lieux précis des consommations et leurs impacts sur les rejets de gaz à effet de serre ;
- l'utilisation d'énergies renouvelables locales (bois, vent solaire, biomasse, géothermie) ;
- l'optimisation de la gestion des déchets, en facilitant le tri sélectif et le recyclage, la réduction des décharges, la captation du biogaz et l'utilisation de l'énergie produite par les centrales d'incinération ;
- l'optimisation des transports en commun les plus respectueux de l'environnement.

Contact : Corinne Bury : corinne.bury@cg67.fr

L'effet de serre, une priorité pour les Dunkerquois

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) regroupe la centrale nucléaire de Gravelines, le complexe industrialo-portuaire constitué de grands groupes pétrochimiques et sidérurgiques et le gazoduc Franpipe qui amène de la Mer du Nord un tiers de la consommation française de gaz naturel. Un gigantesque site énergétique européen !

Cette situation lui impose un enjeu majeur : la lutte contre l'effet de serre. Par l'intermédiaire de son contrat d'agglomération 2000-2006 et de son Agenda 21 local, elle a mis en œuvre des actions conjuguant production

Champs d'action

d'énergie renouvelable, réduction de la consommation d'énergie, programmes HQE, plan de déplacements urbains, soutenus par un grand travail de sensibilisation.

Site pilote en matière d'implantation d'éoliennes avec un premier projet de 3 mV, la CUD poursuit son effort : environ 15 nouvelles éoliennes vont être implantées sur le littoral et offshore.

La co génération connaît un véritable développement avec une puissance installée de plus de 600 MW. Elle est utilisée pour des projets d'entreprises (Air Liquide, Sollac, Gaz de France), pour l'optimisation du réseau de chaleur urbain (45 MW en projet) ainsi que pour des sites ponctuels (hôpital : 4,6 MW - piscine : 2,6 MW).

La CUD contribue aussi au développement de nouvelles filières, telles que l'expérimentation de deux modèles différents de piles à combustible dans l'habitat.

Parfaitement intégré dans une politique d'écologie industrielle, le projet de valorisation énergétique des gaz des hauts fourneaux de Sollac produira 800 MW d'électricité.

Après la réalisation d'une étude de programmation énergétique réalisée pour l'ensemble du territoire, la CUD réalise actuellement, avec l'aide d'un économiste de flux, un diagnostic énergétique global de son patrimoine dans la perspective de réduire sa consommation d'énergie.

Facteur incontournable de réduction d'énergie, la méthode Haute Qualité Environnementale (HQE) est désormais systématique. Depuis l'an 2000, tout bâtiment communautaire est construit ou réhabilité HQE. Cette politique s'étend progressivement à tous les bâtiments que financent la CUD, tels que la pépinière d'entreprises pour les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), un bâtiment universitaire et les logements sociaux. Ainsi, suite à deux expériences pilotes de construction et de réhabilitation HQE de logements sociaux, la CUD a adopté depuis décembre 2001 une nouvelle politique d'habitat social, redéfinissant les critères de financement pour inciter les bailleurs à retenir en priorité les projets HQE.

Le Schéma d'environnement industriel, premier de ce type en France, ainsi que les dispositifs de concertation entre entreprises et collectivités locales, ont permis de réduire les rejets atmosphériques. Autre initiative innovante : le polyrail. Jusq'en juillet 2001, le transport de 2/3 des déchets s'effectuait principalement par train selon un principe technologique innovant appelé polyrail, consistant en la translation des caisses de déchets du train au camion (principe équivalent au conteneur), le 1/3 restant étant transporté par camion. Malheureusement, une association de défense de riverains a mis un terme à cette organisation. En effet, ils se plaignaient du bruit occasionné. Dans l'attente, les déchets sont transférés par camion.

En 2004, avec le Centre de valorisation énergétique, les transports alternatifs seront privilégiés, en particulier, la voie ferrée et le bras de canal. Cela concernera autant l'exportation des MIOM (mâchefers d'incinération d'ordures ménagères), des REFIOM (résidus de fumée d'incinération d'ordures ménagères) que l'arrivée des réactifs.

**Facteur
incontournable
de réduction
d'énergie, la méthode
Haute Qualité
Environnementale
(HQE) est désormais
systématique**



**Le Plan
de déplacement
d'établissement
s'applique aux
1200 agents de la CUD
(3^e employeur du
territoire)**

L'agglomération dunkerquoise élabore un Plan de déplacement urbain (PDU), actuellement en phase de validation. Il offre notamment de nouvelles perspectives pour le développement des transports en commun et des modes de déplacements écologiques. D'ici 2 ans, 50 % des bus urbains circuleront au gaz.

Le Plan de déplacement d'établissement (PDE), en cours d'élaboration, s'applique aux 1200 agents de la CUD (3^e employeur du territoire), dans le cadre des déplacements domicile travail et des missions de service public, telles que la collecte des ordures ménagères. Actuellement, un parc de 20 vélos est mis à disposition, l'utilisation des transports en commun est fortement incitée.

Le Port de Dunkerque est avant tout un port ferroviaire pour le transport de marchandises (>50% des marchandises sont transportées par voie ferrée, environ 20 % par voie d'eau, le reste en camion). Le projet d'un canal à grand gabarit permettra dans l'avenir d'améliorer encore ces chiffres.

Ce programme ambitieux de lutte contre les changements climatiques s'appuie sur des actions d'éducation auprès des enfants, sur un centre d'information sur l'habitat qui propose gratuitement des conseils d'économies d'énergie et sur un PIE (Point info énergie). La communauté urbaine de Dunkerque entend mobiliser par l'exemple les autres collectivités.

Contact : Audrey Leclercq, Mission développement durable : audrey.leclercq@dgl.cc

Un contrat de plan pour la lutte contre l'effet de serre : la région Bourgogne

La région Bourgogne joue de longue date un rôle actif dans l'accompagnement des entreprises et dans la déclinaison territoriale de l'enjeu de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Un des programmes du Contrat de plan 2000-2006, signée entre la région Bourgogne, l'Ademe, la DRIRE et l'Union européenne, donne pour objectif explicite « la prévention de l'effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air par la relance de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ».

Ce programme, inscrit dans le cadre du Programme régional environnement maîtrise de l'énergie déchets (PREMED), comporte trois types d'actions :

- les actions collectives visant à développer une dynamique de groupe et un échange d'expériences, au niveau des entreprises mais également des associations, collectivités locales, coopératives, chambres consulaires... L'aide peut aller jusqu'à 80 % du coût de la réalisation ;
- les aides au conseil, destinées aux PME : prédiagnostic, diagnostic, étude de faisabilité ;
- les aides à l'investissement, destinées aux entreprises et groupements d'entreprises prioritairement aux PME : technologies propres et sobres, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, qualité de l'air, dépollution de l'eau.

Champs d'action

En 2001, le programme a permis de financer dix entreprises dans le cadre de la maîtrise de l'énergie (118 000 €), dix-sept pour la gestion des déchets (316 000 €), dix pour le management environnemental (77 600 €), sept pour l'air et les technologies propres (61 400 €) et vingt-deux pour le Plan bois énergie (178 200 €).

Cette politique est liée à une démarche engagée par la Région depuis 1993 (inscrite dans le Contrat de plan précédent), traduite au sein du programme Prometee (Programme régional des meilleures technologies environnementales pour les entreprises).

Soutenu par la DRIRE et la Chambre régionale de commerce et d'industrie, ce programme a deux objectifs principaux :

- l'approche globale des problèmes environnementaux au sein des industries, par le biais d'actions collectives, pouvant mener à la mise en place d'un système de management environnemental ;
- l'aide aux investissements sur des projets de réduction de la pollution à la source par l'utilisation de technologies propres.

Sur la période 1994-1999, 25 dossiers concernant les technologies propres ont été soutenus pour un montant total de subventions de 2,7 millions d'euros. D'après le bilan de cette période, « les résultats obtenus, tant au niveau de l'environnement (taux moyen de réduction de 70 %), qu'au niveau économique (temps de retour sur investissement moyen de 5 ans), prouvent les atouts d'une technologie propre par rapport à un outil de dépollution ». Ce programme a également permis la réalisation d'une base de données sur les technologies propres.

Les résultats obtenus, tant au niveau de l'environnement, qu'au niveau économique, prouvent les atouts d'une technologie propre par rapport à un outil de dépollution



Contact : Marie-Pierre Sirugue, Chargée de mission « énergies renouvelables » : mpsirugue@cr-bourgogne.fr



5 Transports

Partenariat entre le PDU de Grenoble et le PDE de STMicroelectronics pour lutter contre les changements climatiques

Troisième fabricant mondial de semi-conducteurs, ST Microelectronics est un pionnier du développement durable. Ayant saisi l'enjeu mondial que représente le changement climatique, cette entreprise a déclaré sa volonté de neutralité vis-à-vis de l'effet de serre en 2012. Le 20 mars 2002, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) a décerné à ST le trophée de la protection climatique 2002.

Application territoriale de cet engagement: en coordination avec le PDU de l'agglomération grenobloise, le site Grenoblois de ST Microelectronics a adopté en septembre 2000 un PDE exemplaire. En amont de son élaboration, l'entreprise constate que 75 % des salariés viennent en voiture, 60 % résident dans la communauté de communes de Grenoble et 40 % de la consommation d'énergie de ST est relative aux déplacements domicile travail des salariés. Des groupes de réflexion composés d'employés ont été constitués, afin de réaliser un programme d'action faisant passer la part modale des transports alternatifs de 20 à 50 % sur la période 2000-2005. Il comprend un ensemble de seize mesures en 4 volets, surnommé « 4X4 alternatif » :

- le développement de l'utilisation des transports en commun (navette gratuite reliant l'entreprise à la gare pour les salariés, participation de l'ordre de 80 % aux abonnements bus et SNCF des employés) ;
- le développement des transports verts : amélioration des infrastructures pour les cyclistes et aide aux motorisation alternatives GNV ou GPL ;
- des actions sur les petits déplacements urbains entre sites ST : augmentation du parc de véhicules propres, coordination des déplacements professionnels et co voiturage via intranet. ;
- le développement des services de proximité : service postal, billetterie pour les transports en commun, restauration rapide, contrôles antipollution.

En un an, ces mesures ont permis de gagner 15 % de part modale sur la voiture

L'Ademe a subventionné l'étude de faisabilité et la mise en place de voitures au GNV, le coût de fonctionnement représentant environ 100 000 €. En dehors de l'impact en terme environnemental et d'image, cette action représente un enjeu d'économie d'espaces de parking sur un site compact. C'est un succès : en un an, ces mesures ont permis de gagner 15 % de part modale sur la voiture (qualifiée d' « autosolisme »), dont 8 % par les transports en commun et 7 % par le vélo. La deuxième phase du programme comprendra notamment le développement du co voiturage.

Contact : Georges Auguste : georges.auguste@st.com

Val d'Oise : transports aériens et développement durable

En 1999, confronté à l'augmentation des nuisances sonores aériennes diurnes et nocturnes suscitant la colère des habitants, des associations et des élus, le département du Val d'Oise a proposé la création d'un groupe d'observation indépendant des nuisances sonores aériennes sur le territoire.

Ce groupe d'observation, indépendant de l'État et des Aéroports de Paris (ADP), collecte des informations par ses propres moyens auprès des ADP et de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA). Il a pour mission de tenir régulièrement informés les élus, les associations et les habitants des évolutions du trafic aérien, des niveaux de décibels, du respect des procédures d'approche et de toutes décisions d'ADP, pouvant momentanément ou définitivement générer une augmentation des nuisances sonores dans le Val d'Oise. Ce groupe s'assure également de l'application des sanctions financières aux compagnies aériennes, ainsi que du respect de l'interdiction des vols de nuit aux avions les plus bruyants.

En 2000, l'Assemblée départementale a engagé les premières mesures pour une réduction des nuisances :

- autorisation du président du Conseil général à se pourvoir en justice au nom du département, pour tenter toute action s'inscrivant dans le cadre de la loi n° 92-1 444 relative à la lutte contre le bruit,
- vote d'un budget de 45 000 euros, afin d'établir un cahier des charges d'un futur dispositif opérationnel de mesure du bruit et d'information des riverains,
- vote de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores aériennes : l'Association des communes du Val d'Oise pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes (APELNA), l'Association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR), le Collectif santé et l'Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie (AREC),
- recrutement d'un ingénieur acousticien.

En août 2000, à la suite d'une requête de constat d'urgence déposée par Maître Lepage représentant le président du Conseil général, le tribunal administratif de Versailles a ordonné la désignation d'un expert, pour communication de tous les documents utiles, notamment les mesures de bruit effectuées par ADP et par la DGAC. Cet expert a été chargé de procéder à huit mesures de bruit pendant un mois dans les communes suivantes : Deuil, Epiais-les-Louvres, Goussainville, Gonesse, Montmorency, Neuville-sur-Oise, St-Brice et Sannois.

En juillet 2002, le département et le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en association avec la Fédération européenne pour le transport et l'environnement (réunissant 38 organisations non-gouvernementales dans 20 pays) ont organisé une conférence internationale « trafic aérien, aéroports et développement durable ». Toutes les parties prenantes du secteur de l'aviation ont participé à la conférence : des industriels aux collectivités territoriales,



des autorités gouvernementales aux représentants de la société civile. Trois démarches y ont été proposées :

- l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques environnementales,
- un exposé des instruments économiques visant à améliorer les performances des avions du point de vue des émissions sonores,
- la poursuite du travail sur la thématique des pays en voie de développement.

Contact : Elvan Uzel : elvan.uzel@cg95.fr



6 Énergie

L'énergie éolienne en Poitou-Charentes

Cette initiative de la région Poitou-Charentes fait converger les objectifs de recherche et de sensibilisation du public. Un site éolien en semi-offshore a été implanté au large de La Rochelle. Il s'agit d'une grande éolienne de dernière génération de 2 MW, capable d'alimenter en électricité près de 2 000 foyers.

Cette initiative a deux objectifs :

- Appréhender les contraintes liées à la mer et développer la recherche et la formation pour les futures machines offshore : instrumentation de l'éolienne pour créer des bases de données de références sur les machines offshore, élaboration de programmes de recherche dans les différents domaines concernant l'énergie éolienne, création par l'université d'une formation de haut niveau dans le domaine de l'éolien.
- Sensibiliser les habitants, en particulier les enfants, sur les potentiels éoliens ; la plateforme, accessible par une passerelle en bois, fait l'objet de visites et de débats publics associant tous les acteurs locaux : collectivités, entreprises et Rochelais.

La plateforme, accessible par une passerelle en bois, fait l'objet de visites et de débats publics

Le financement a été mobilisé par un montage participatif, grâce à l'ouverture du capital à l'université, aux entreprises et aux particuliers et à l'engagement de la société « L'Éolienne » de consacrer une partie des bénéfices pour financer la recherche.

L'initiative offre une opportunité économique locale par le développement d'un centre de recherche, s'appuyant sur l'université, les laboratoires de recherche et les industriels français et d'un pôle de compétences dans le secteur industriel de pointe des matériaux composites. La Région envisage de développer, à proximité immédiate de l'éolienne, un centre nature dédié aux énergies renouvelables et à la protection de l'environnement.

Contact : Laurent Fonteneau : environnement@cr-poitou-charentes.fr

100 % de chauffe-eau solaires en 2025 à La Réunion

A l'île de La Réunion, les professionnels de l'énergie solaire et les principaux acteurs du comité de maîtrise de l'énergie (Ademe, EDF, Région Réunion) se sont unis pour contribuer au développement des technologies du solaire, avec l'objectif d'atteindre à l'horizon 2025 100 % de chauffe-eau solaires. Les récentes évolutions législatives ont apporté un environnement désormais favorable. D'ailleurs, les acteurs réunionnais qui se sont exprimés au sein des ateliers Agenda 21 de La Réunion s'accordent à considérer cette technologie comme un levier pour le développement durable de La Réunion.



**Plus de 40 000
chauffe-eau solaires
équipent les maisons
individuelles
réunionnaises, ce qui
place La Réunion
en troisième position
européenne**

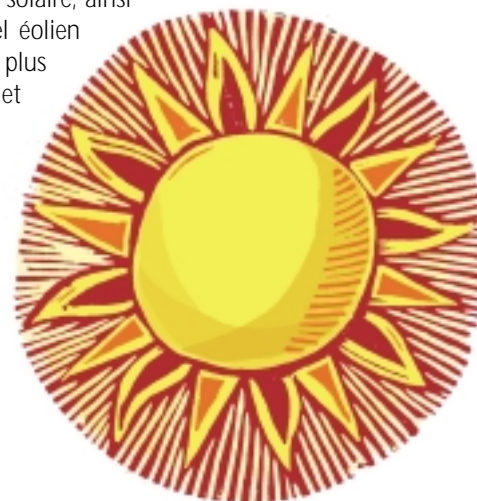
En 2002, l'île de La Réunion peut affirmer qu'une véritable filière industrielle du solaire émerge durablement, en particulier dans le secteur des chauffe-eau solaires. A ce jour, plus de 40 000 chauffe-eau solaires équipent les maisons individuelles réunionnaises, ce qui place La Réunion en troisième position européenne, derrière les poids lourds du solaire thermique que sont les Allemands et les Danois. Deux unités de production et d'assemblage sont installées ; sept marques sont distribuées par une quinzaine de sociétés ; une cinquantaine d'artisans en pose et entretien, travaillent sur l'île.

Quel est l'impact sur le système énergétique, environnemental, social et économique de l'île de cet objectif à l'horizon 2025 ? Une simulation réalisée sur le parc de logements de La Réunion (INSEE 1999) a permis d'évaluer les abattements potentiels de consommation d'électricité avec un recours systématique au chauffe-eau solaire. Sur 210 529 unités, réparties en trois catégories : 52 % de maisons individuelles, 25 % maisons traditionnelles, 23 % de logements collectifs, a été diagnostiquée une économie annuelle potentielle de 45 % de 1 009 millions de KWH/an, soit 464 millions de KWH, soit encore 108 000 tonnes de fuel lourd non consommé à La Réunion.

En conclusion, pour un marché d'environ 400 000 logements à l'horizon 2025, une technologie propre et en bonne partie maîtrisée est une contribution non négligeable de La Réunion à la diminution de l'effet de serre et une excellente piste pour traduire concrètement la notion de développement durable.

Sur la base de ce premier succès pour le développement du chauffe-eau solaire, l'île de La Réunion s'est fixée comme objectif majeur d'aller vers l'autonomie énergétique en électricité. Quatre solutions sont envisagées : l'usage systématique de la technologie solaire pour l'habitat (le chauffe-eau solaire, ainsi que le photovoltaïque connecté au réseau), l'utilisation du potentiel éolien avec l'installation de plusieurs fermes éoliennes sur les sites les plus favorables ; la recherche du potentiel en géothermie ; la recherche et l'exploitation des petites unités en biomasse.

Contact : Daniel Grondin : agenda21@cr-reunion.fr



7 Déchets

Issy-les-Moulineaux s'engage pour le tri sélectif

Depuis 1993, la ville d'Issy-les-Moulineaux a mis en place une politique environnementale dont l'axe majeur est le recyclage des déchets. Elle a été la première ville en Ile-de-France à mettre en place la collecte sélective des emballages en habitat vertical. Chaque habitant a désormais à sa disposition un bac vert « Nestor2 » dans lequel l'ensemble des emballages (hors verre) sont collectés avant d'être recyclés et un bac gris, dans lequel le reste est regroupé avant d'être incinéré. Le dispositif est complété par des colonnes de collecte de verre sur voirie, ainsi que par une collecte en apport volontaire des déchets toxiques des ménages.

Afin de communiquer le « goût du tri » aux habitants, la ville a aussi développé de larges moyens de communication : formation de l'équipe municipale au tri et à ses enjeux, travail de sensibilisation en école maternelle, concours de collecte des emballages recyclables auprès des écoles primaires, intervention d'animateurs de tri dans les assemblées générales de copropriétaires, distributions massives de guides du tri avec actions auprès des gardiens d'immeuble...

Entre 1999 et 2001, la ville a augmenté ses tonnages d'emballages et de papiers collectés de 20 %, quand, dans le même temps, les tonnages d'ordures ménagères n'augmentaient que de 2 %.

Le deuxième volet de la politique de déchets concerne l'usine d'incinération des ordures ménagères. Construite en 1964, elle sera en fin de vie en 2004. Elle sera remplacée par un nouveau centre de tri et de valorisation des déchets, baptisée Isséane. Cette usine est l'un des quatre plus grands chantiers européens en matière d'environnement.

L'objectif est d'assurer la parfaite intégration de ce projet dans une zone urbaine dense : transfert du site de reconstruction loin des habitations, intégration de la problématique liée à la présence de la Seine, suppression des cheminées et du panache de fumée, hauteur des bâtiments limitée par un enterrement à 31 mètres de profondeur, aspect végétal très accentué, normes de rejets en avance sur la réglementation.

Au moment de l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter le futur centre, le Conseil municipal a exigé l'élaboration d'une charte de qualité environnementale qui vient compléter les dispositions déjà prises par le Syndicat communal de traitement des ordures ménagères (Syctom), maître d'œuvre et maître d'ouvrage du projet. Cette charte, signée en décembre 2000 entre la ville d'Issy-les-Moulineaux et le Syctom préfigure les relations futures entre une commune d'accueil et tout maître d'ouvrage d'un grand équipement. Elle garantit les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour la construction, l'exploitation et même la déconstruction de ce futur centre de tri. Elle définit des exigences tant sur le plan environnemental (démarche HQE, démarche de certification, tableaux de bord « nuisances ») que sur le plan social (les salariés qualifiés seront recrutés en contrat à durée indéterminée). Un chapitre spécial traite aussi de la déconstruction de l'usine d'incinération actuelle.

Cette charte préfigure les relations futures entre une commune d'accueil et tout maître d'ouvrage d'un grand équipement



Cette charte a été primée le 10 avril 2002, au Grand prix de l'Environnement des villes d'Ile-de-France, dans la catégorie « Gestion de l'ambiance et réduction des nuisances ».

Contact : Maria Sampaio : maria.sampaio@ville-issy.fr



8 Haute Qualité Environnementale

Réhabilitation HQE d'un groupe scolaire à Angers

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville s'est engagée à rénover le groupe scolaire Adrien-Tigeot, en respectant les recommandations de Haute Qualité Environnementale. Implanté dans l'un des quartiers anciens de la ville d'Angers, le groupe scolaire Adrien-Tigeot, construit en 1872, accueille plus de 400 élèves de l'école maternelle et primaire. Sa restructuration et son agrandissement étant nécessaires, la ville d'Angers a décidé d'y intégrer de nouvelles constructions dans le respect du patrimoine existant, avec pour objectifs de réduire les consommations d'eau et d'énergie et d'améliorer le confort et la qualité de vie des utilisateurs.

Les instituteurs de l'école et le personnel chargé de l'entretien et de la maintenance se sont exprimés sur leurs exigences de fonctionnement en tant qu'utilisateurs quotidiens

Au préalable de sa réalisation, le projet a fait l'objet d'un long travail de sensibilisation. Le maire a organisé une rencontre avec les habitants du quartier, actuels ou futurs utilisateurs du projet, puis un conseil d'école, qui a permis aux parents d'élèves de formuler leurs suggestions. Les instituteurs de l'école et le personnel chargé de l'entretien et de la maintenance se sont exprimés sur leurs exigences de fonctionnement en tant qu'utilisateurs quotidiens. Enfin, l'organisation de deux colloques et l'édition d'un guide sur la démarche HQE ont permis de sensibiliser les agents municipaux et les professionnels.

La conception de la réhabilitation a intégré les trois dimensions de la HQE :

La dimension environnementale :

- relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement : utilisation optimale de l'espace, couleurs cohérentes avec l'environnement, utilisation de revêtements locaux...
- choix intégré des procédés et produits de construction : choix de produits durables, respectueux de l'environnement (bois, schiste, membranes sans PVC...)
- chantier à faibles nuisances : tri sélectif des déchets, stockage limité, préfabrication en atelier de certains éléments (charpentes...)
- gestion de l'énergie : chaufferies spécifiques selon les usages des salles, présence de brise-soleil pour limiter la surchauffe, vitrage isolant...
- gestion de l'eau : production d'eau chaude à proximité des points de soutirage, réseaux d'eau refaits à neuf (limiter les fuites), chasse d'eau double débit...
- gestion des déchets d'activité : collecte sélective des ordures ménagères, local poubelle à proximité des voies de communication, éducation et sensibilisation des utilisateurs



La dimension économique :

- études comparatives pour certains choix techniques et/ou calcul des temps de retour sur l'investissement
- sensibilisation des entreprises à la démarche HQE
- intégration de la notion de coût global : coût d'investissement et prise en compte du coût de fonctionnement (économie d'énergie, faible entretien, matériaux durables...)
- identification de toutes les options HQE ayant une incidence financière, pour évaluer les surcoûts et faire des choix en connaissance de cause
- réduction des coûts de consommation d'énergie (chaufferies distinctes avec compteurs spécifiques réglables adaptées aux besoins des différents utilisateurs)
- utilisation de matériaux produits localement (schiste, bois...), dans le but d'impliquer les entreprises locales dans la démarche HQE, de favoriser leur développement économique et de minimiser les coûts de transport des matériaux

La dimension socioculturelle :

- conservation du patrimoine historique et mise en valeur de l'architecture des bâtiments existants par les nouvelles constructions
- confort et santé des usagers : confort visuel (présence de brise-soleil sur le bâtiment, stores), confort acoustique (organisation de l'espace en fonction des activités, études pour les locaux à usages spécifiques et application dans tous les cas de l'exigence d'isolation acoustique la plus forte), respect des normes sanitaires (prévention des risques de légionellose).
- accès des personnes à mobilité réduite : bâtiment de plain-pied
- communication : information auprès des enfants (visites guidées du chantier permettant son observation et sa compréhension) ; création d'un jardin pédagogique pour les enfants : activité scolaire maintenue pendant les travaux et adaptation des futurs besoins en cours de chantier.

La ville d'Angers a mesuré la difficulté à sensibiliser l'ensemble des professionnels intervenant sur le chantier

L'implication des acteurs, en particulier des enseignants a été forte, d'où une évolution efficace du dossier, puis du projet. Les travaux se sont déroulés en adéquation entre les horaires scolaires et ceux des travaux.

La ville d'Angers a mesuré la difficulté à sensibiliser l'ensemble des professionnels intervenant sur le chantier : celui-ci n'était pas toujours acquis au tri sélectif des déchets produits, à l'utilisation correcte du matériel insonorisé, au respect de la tranquillité des riverains. Le changement des comportements de chacun et de la culture des entreprises nécessite du temps.

Certains choix techniques ont dû être revus pour des motifs économiques : abandon de l'emploi de panneaux solaires pour la production d'eau chaude car peu rentable dans le cadre scolaire, avec des retours sur investissement trop longs ;

le projet de récupérer l'eau de pluie et d'utiliser d'un double réseau d'eau n'a pas été retenu non plus pour des problèmes de sécurité sanitaire.

Il a été par ailleurs nécessaire de faire des compromis : le confort thermique des usagers prédomine sur l'utilisation de la lumière naturelle et le choix des matériaux n'est pas toujours compatible avec l'entretien, la maintenance ou la sécurité.

Ce projet pilote a d'ores et déjà été décliné pour la réhabilitation des bâtiments du groupe scolaire Charles Bernier. Un accent particulier a été porté au choix d'architectes capables de porter les principes de la démarche, pour que celle-ci soit prise en compte par tous les acteurs du chantier.

Contact : Christelle Six : christelle.six@angers.fr

Une charte pour la qualité environnementale des bâtiments en Champagne-Ardenne

La maîtrise des nuisances, pour la santé et l'environnement, générées par la construction et le fonctionnement des bâtiments constitue l'un des principaux enjeux de l'acte de construire. Afin de mobiliser les partenaires régionaux de la construction à cet enjeu, le Conseil régional Champagne-Ardenne a élaboré une charte régionale pour le développement de la qualité environnementale des bâtiments en Champagne-Ardenne.

Initiée en mars 2000, cette charte est le fruit d'un cycle de réunions regroupant tous les acteurs de la construction : collectivités, services et établissements publics de l'État, organismes professionnels et consulaires, opérateurs énergétiques, associations... Son ambition est de fédérer et d'organiser les initiatives individuelles des partenaires régionaux de la construction, autour d'une définition de la qualité environnementale, s'inspirant du concept développé par l'Association HQE.

Trois axes de développement, pour cette démarche soutenue par l'Ademe :

- une définition régionale de la qualité environnementale des bâtiments qui rappelle les différents termes techniques afférents et donne les éléments d'une approche méthodologique,
- un plan d'action pour développer la prise en compte de la qualité environnementale par les maîtres d'ouvrages, notamment la formation de l'ingénierie publique, des architectes et de la maîtrise d'œuvre, l'information et la sensibilisation des acteurs de la construction, l'assistance, le conseil et la mise en réseau de l'information...,
- l'engagement individuel des partenaires en ce qui concerne les prévisions et réalisations d'opérations et l'offre d'information.

La mise en œuvre de la charte s'appuie sur une cellule régionale, qui a pour mission d'accompagner les porteurs de projet de construction. Le poste du responsable de cette mission est cofinancé par l'Ademe et la Région.



En juin 2002, la charte était signée par 24 partenaires : État, Région, établissements publics, collectivités, organismes constructeurs, Ordre des architectes, syndicats professionnels...

L'édition d'un livret et l'accueil de l'exposition « EcoLogis - Habiter le XXI^e siècle » du Comité 21 ont permis d'associer la population à la démarche régionale.

Deux emplois ont été dédiés à la mise en action de la charte, en partenariat avec la Fédération régionale du bâtiment et avec la Chambre régionale des métiers

Deux emplois ont été dédiés à la mise en action de la charte, en partenariat avec la Fédération régionale du bâtiment pour l'animation du Pôle qualité environnementale de la construction en Champagne-Ardenne, et avec la Chambre régionale des métiers, pour la mise en œuvre et le développement du tri des déchets de chantier.

Dans le cadre de la coopération avec l'Ademe, une dizaine d'études HQE ont été réalisées sous des maîtrises d'ouvrage très diverses : organismes HLM (logement social), collectivités (piscine, office de tourisme), entreprises (extension de bâtiment de production), associations (réhabilitation). Un centre de formation professionnelle a été construit selon la démarche HQE à Croigny dans l'Aube.

Cette politique régionale doit conduire à la création d'une cellule d'appui aux maîtres d'ouvrages et aux maîtres d'œuvre. Des professionnels qualifiés, chargés de mettre en œuvre la politique régionale, seront mis à leur disposition. La cellule sera également chargée de promouvoir des réalisations concrètes.

Contact : Laurent Dugué : ldugue@cr-champagne-ardenne.fr

La résidence Salvatierra à Rennes : une réalisation pilote pour les énergies renouvelables

La ville de Rennes s'est dotée d'une charte de l'environnement dont les orientations ont été prises en compte dans l'urbanisation d'un nouveau quartier, avec la réalisation d'un bâtiment exemplaire, soutenue par le programme CEPHEUS de l'Union européenne. Ce programme, lancé en 1997 pour une durée de cinq ans, est destiné à encourager les architectes à construire des bâtiments efficaces sur le plan énergétique et économiquement abordables. Les « bâtiments passifs » doivent permettre d'obtenir une ambiance intérieure confortable en été et en hiver, sans recourir à un dispositif de chauffage ou de climatisation. La chaleur est fournie essentiellement par le rayonnement solaire externe au niveau des fenêtres et par les émissions des appareils électriques et des occupants. Les appareils électriques doivent avoir une consommation au moins quatre fois inférieure aux normes européennes en vigueur et les énergies renouvelables être utilisées au maximum. Dans le cadre de ce programme, neuf bâtiments ont été retenus en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Suède et un seul en France : Salvatierra à Rennes.

Ce projet est situé dans le nouveau quartier de Beauregard, quartier aménagé dans un souci de qualité environnementale : espaces verts, découpage des îlots prenant en compte les vents dominants... La réalisation phare de ce quartier est sans conteste la résidence Salvatierra de la Coop de construction (promoteur-constructeur social).

Champs d'action

Il s'agit d'un immeuble de 43 logements d'une surface moyenne de 63 m², combinant :

- matériaux traditionnels: façade sud en briques de bauge, mélange de terre crue et de paille compactée, autres façades en ossature bois, isolation par laine de chanvre...
- technologies de pointe: double vitrage à l'argon, structure primaire en béton (inertie thermique et contreventement), panneaux solaires...

Cette construction vise à développer la maîtrise de l'énergie thermique et électrique, donc des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes et l'utilisation de matériaux naturels, sains, recyclables et renouvelables, y compris au niveau des champs électriques.

Les frais de fonctionnement sont réduits d'environ 75 %, avec une consommation en chauffage inférieure à 15 kWh/m² par an au lieu de 75 kWh/m² selon les normes actuelles et une consommation énergétique totale inférieure à 42 kWh/m² par an.

Ces performances sont dues à l'importante inertie thermique des blocs de bauge de 50 cm d'épaisseur, de la structure primaire en béton optimisée vis-à-vis des ponts thermiques et de l'ossature en bois, à la ventilation double flux équipée d'un récupérateur de chaleur d'un rendement de 80 %, à l'achat collectif d'appareils électroménagers performants, au double vitrage à l'argon à faible émission et à haute transmission... 100m² de capteurs solaires ont été installés sur le toit pour l'eau chaude sanitaire.

La récupération et le tri des déchets ont été prévus dans le cahier des charges du chantier, même si les mauvaises habitudes ont parfois la vie dure...

Le coût de construction de ce bâtiment est de 762 euros/m² HT, soit un surcoût de construction de seulement 6 à 7 %. Selon la SEMAEB (Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne), le surcoût total de 12 à 13 % du projet est dû à l'importance accordée à la communication, à la durée du projet (de 1996 à 2001), à des assurances plus coûteuses et à l'agrément nécessaire du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment). Ce surcoût devrait être massivement réduit par le développement de la démarche.

Contact : Pascale Loget : ploget@ville-rennes.fr

Une cité numérique HQE à Issy-les-Moulineaux

La ville d'Issy-les-Moulineaux a réalisé plusieurs programmes mettant l'accent sur la qualité environnementale des bâtiments : en 1996, dans le cadre de la réhabilitation d'une résidence d'habitat social de 95 logements (maximisation des apports solaires et chaufferie collective au gaz) ; en 1999, en mettant en œuvre les principes d'éco-construction

La récupération et le tri des déchets ont été prévus dans le cahier des charges du chantier, même si les mauvaises habitudes ont parfois la vie dure...



et d'éco-gestion, dans le cadre de la construction d'une école de 14 classes. Elle vient d'appliquer cette démarche au cahier des charges de la réhabilitation du Fort d'Issy-les-Moulineaux.

L'acquisition de ce Fort permet à la ville de réhabiliter ce monument historique en cité numérique. Ce site, comprenant 1 000 logements, sera pourvu de tous les équipements de technologie de pointe (domotique, accès au réseau multimédia à haut débit...).

Au moins 10 % de l'énergie consommée sur le site doit provenir de mode de production d'énergie renouvelable

Le cahier des charges comprend un volet d'objectifs pour la préservation de l'environnement et la qualité du cadre de vie :

- installation d'une centrale de co génération couvrant les besoins du site en énergie. Au moins 10 % de l'énergie consommée sur le site doit provenir de mode de production d'énergie renouvelable (éolien, solaire)
- conservation des espaces naturels existants et végétalisation de tous les espaces libres situés à l'intérieur des îlots
- extension maximale de la zone piétonne et réglementation en zone 30 km/h des voies créées avec aménagement spécifique
- optimisation de la desserte en transports en commun et mise en place d'un parc de véhicules électriques et vélos.

Contact : Maria Sampaio : maria.sampaio@ville-issy.fr

Construction HQE pour l'école pour la nature et l'homme Nicolas Hulot, avec le concours d'EDF

La Fondation Nicolas Hulot, la Fondation de France et la Communauté de communes du pays de Muzillac se sont associées pour créer l'École Nicolas Hulot pour la nature et l'homme. Il s'agit d'un centre d'accueil, de sensibilisation et de formation à l'environnement et à la biodiversité de 1 000 m².

L'école ouvrira ses portes à l'automne 2003 sur le site de Branféré, parc animalier de 2000 animaux et d'une grande richesse botanique. Elle accueillera en priorité les enfants du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) dans le cadre de classes d'environnement. Grâce à des espaces modulables, cette école pourra recevoir d'autres publics : étudiants, stagiaires, adultes en groupes ou en famille.

La conception du bâtiment a fait l'objet d'un appel d'offre HQE, sur la base de cibles prioritaires :

- éco-construction : insertion du bâtiment dans le paysage naturel, couverture végétalisée, revêtement en bois du pays, chantier à faibles nuisances... ;
- éco-gestion : pompe à chaleur géothermale, ventilation avec récupération d'énergie, énergie solaire... ;
- éco-confort : acoustique et éclairage naturel ;

Champs d'action

- éco-santé : renouvellement d'air, double circuit d'eau...

La participation d'EDF est, à ce titre, exemplaire. Elle se concrétise sous plusieurs formes :

- un appui technique en terme de connaissances théoriques et de savoirs faire relatifs à l'eau thermique, à la réalisation d'ouvrages en HQE, à l'occasion de chaque réunion avec l'ensemble des acteurs concernés (fournisseurs de matériaux, constructeurs, maître d'ouvrage...);
- un appui financier : le concours d'EDF a eu pour objectif d'effacer les surcoûts et diminuer le prix de revient d'un tel prototype HQE. Dans le cadre d'une convention signée entre EDF, l'Ademe et la Région, une subvention de 120 000 euros a permis d'assumer les coûts supplémentaires du projet, qui avait été prévu et budgété au départ comme une construction « classique ».

*Dans le cadre
d'une convention
signée entre EDF,
l'Ademe et la Région,
une subvention de
120 000 euros
a permis d'assumer
les coûts
supplémentaires
du projet*

Cette initiative a contribué à pérenniser l'engagement des acteurs régionaux dans cette démarche : il existe désormais un relais local permanent sur la région, le club « Envirobot » qui réunit l'Ademe, EDF et la Région et qui a pour but de favoriser une prise de conscience de l'intérêt de la démarche HQE auprès des travailleurs et du monde du bâtiment. Un colloque organisé en novembre dernier a permis de réaliser un bilan de l'opération Nicolas Hulot et de présenter de nouveaux projets : la construction de 13 maisons HQE à Dinan avec notamment l'utilisation d'une pompe à chaleur géothermique.

Contact EDF : Monsieur Deniel, Délégation régionale EDF de Bretagne tél: 02 99 14 34 76

Contact École Nicolas Hulot : contact@ecole-nicolas-hulot.org - www.fnh.org





9 Achats responsables

Max Havelaar lance la campagne « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable »

Dans le paragraphe 13 de la Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, celles-ci s'engagent à promouvoir « les achats publics éthiques, par l'inscription de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics ». Un engagement de leur part en faveur du commerce équitable constitue donc une contribution au développement durable et à la mise en œuvre de leur Agenda 21 local.

En effet, les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la coopération avec les pays du Sud et dans l'information des habitants sur les enjeux Nord Sud, la mondialisation et le développement durable. Le commerce équitable est une action complémentaire des démarches de jumelage et de coopération décentralisée.

En France, c'est à partir de 1998 que des acteurs publics se sont engagés dans la consommation de produits équitables portant le label Max Havelaar : l'Élysée, Matignon, le Sénat, l'Assemblée nationale, quelques ministères et collectivités. Si l'on compare la situation aux Pays-Bas où 50 % des collectivités locales consomment des produits équitables, il est évident que la France est en retard.

C'est la raison pour laquelle, lors de la 2^e quinzaine du commerce équitable en mai 2002, l'association Max Havelaar France a lancé une campagne intitulée « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable ». Cette campagne s'adresse aux communautés urbaines, aux communautés de communes, aux communautés d'agglomération, aux conseils régionaux, aux conseils généraux et tout particulièrement aux villes, compte tenu de leur proximité avec les habitants.

De nombreuses associations d'élus ont informé leurs membres de cette campagne et des enjeux du commerce équitable : l'Association des maires de France, l'Association des maires des grandes villes de France, la Fédération des maires des villes moyennes, l'Association des petites villes de France, plusieurs associations départementales d'élus. La campagne a également reçu le soutien de Cités unies France, du Comité 21 et du Collectif « De l'éthique sur l'étiquette ».

L'objectif de cette campagne est d'inciter les collectivités à s'engager dans une démarche d'achats équitables et à médiatiser leur engagement, afin de sensibiliser agents publics et habitants au commerce équitable.

L'association appuie les collectivités signataires qui le souhaitent dans l'identification de concessionnaires proposant des produits issus du commerce équitable ou dans l'accompagnement pour faire connaître leur engagement.

***L'association appuie
les collectivités
signataires qui
le souhaitent dans
l'identification
de concessionnaires***

Champs d'action

Ainsi, plus de 50 collectivités locales se sont d'ores et déjà engagées dans la campagne « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable ». De ces engagements, deux tendances se dégagent :

- l'engagement des collectivités locales dépasse les clivages politiques.
- la taille des collectivités locales n'est pas un obstacle à cet engagement : environ 35 % sont des grandes villes, 15 % des villes moyennes et 50 % des petites villes et des villages.

Contact : Vincent David : v.david@maxhavelaarfrance.org

Angers : un acheteur militant

Dans le cadre de son Agenda 21 local, la mairie d'Angers s'est donnée pour objectif de développer les achats « éco-responsables ». Ce programme, développé en partenariat technique et financier avec l'Ademe, vise les trois objectifs suivants :

- utiliser des produits plus respectueux de l'environnement ;
- réaliser des économies, en achetant mieux et en prenant en compte le coût global ;
- être acteur de solidarité, en favorisant l'économie solidaire et le commerce éthique.

Ce programme s'est traduit par les étapes suivantes : diagnostic des achats effectués, sensibilisation de la direction des achats et des entreprises à la qualité sociale et écologique des produits et enfin, engagements et actions concrètes.

Parmi les actions déjà engagées, la mairie a demandé à ses fournisseurs en matériel scolaire de fournir des produits respectueux du droit des enfants. Cette initiative est menée en coordination avec le collectif « De l'éthique sur l'étiquette », dont la ville soutient les actions depuis plusieurs années. La ville vient également d'initier la création d'une régie de quartier recrutant du personnel parmi les habitants en recherche d'emploi ou en réinsertion, pour tous les travaux confiés par les services municipaux et les organismes de logement social. Dans ses bâtiments, la municipalité privilégie le recours au papier recyclé, aux ampoules basse consommation, aux produits labellisés Max Havelaar.

Le maire d'Angers est intervenu auprès du ministre de l'économie et des finances, afin d'introduire dans le nouveau code des marchés publics une clause permettant de donner la préférence aux entreprises veillant au respect des droits de l'homme.

Fin 2002, début 2003, suite à un travail concerté entre la ville d'Angers, l'Ademe et le Ministère de l'écologie et du développement durable, une politique plus globale et plus ambitieuse sera mise en place. Elle sera suivie d'une campagne de communication pour amener les Angevins aux achats « éco-responsables ».

Contact : Christelle Six : christelle.six@ville-angers.fr

La mairie a demandé à ses fournisseurs en matériel scolaire de fournir des produits respectueux du droit des enfants



La communauté urbaine de Dunkerque : pédagogue des achats éco-responsables et équitables

La communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a intégré des critères environnementaux dans ses appels d'offre depuis 1999 (peintures, produits d'entretien, papier...). Membre actif du collectif « De l'éthique sur l'étiquette », la communauté a ensuite intégré les critères du commerce équitable (thé, café), sur la base d'engagements signés par les fournisseurs.

Afin de clarifier et d'étendre ces nombreuses initiatives, la CUD a réalisé un recensement de ses produits de base et défini les objectifs d'intégration des critères environnementaux et sociaux pour chacun d'entre eux. Depuis septembre 2002, un bureau d'étude est chargé d'accompagner la CUD dans la mise en place d'une démarche cadre de conception et de suivi des contrats.

Ce groupe est chargé de promouvoir et de systématiser l'intégration de critères sociaux et/ou environnementaux dans les appels d'offre publics

La CUD est par ailleurs membre d'un groupe de travail réunissant une dizaine de collectivités, représentant 50 à 60 % de la population de la région Nord Pas-de-Calais. Ce groupe est chargé de promouvoir et de systématiser l'intégration de critères sociaux et/ou environnementaux dans les appels d'offre publics. Une des priorités est de sensibiliser les fournisseurs aux attentes des collectivités, sachant qu'à l'heure actuelle, l'intégration dans un appel d'offre d'un critère (qu'il soit éthique ou environnemental) réduit de 50 à 80 % le nombre de fournisseurs répondant au marché. La prise en compte de ces attentes par les entreprises est donc cruciale.

La communauté urbaine de Dunkerque joue un rôle de pionnier mais aussi de pédagogue ; elle propose notamment aux collectivités des modules de formation aux achats « éco-responsables ».

Contact : Audrey Leclercq : audrey.leclercq@dgl.cc

Lille : des produits recyclés dans la ville

La ville de Lille privilégie les produits recyclés pour ses achats de papier et aussi, fait beaucoup plus rare, de mobilier urbain accompagnant les espaces verts. Quelques exemples : le long de l'avenue Mathias Delobel (près du parc zoologique), la lisse est en plastique recyclé. Le matériau utilisé possède de nombreux avantages : entretien réduit, longue durée de vie, imputrescible, recyclable à 100 %, composé à 100 % de plastiques recyclés. La promenade des remparts est agrémentée de bancs et tables recyclés. Le long de l'avenue Cuvier (près du champ de Mars), 16 arbres ont été équipés de protection en plastique recyclé.

Dans le cadre de son Agenda 21 local, la collectivité a engagé différentes démarches pour s'inscrire dans une politique de développement des approvisionnements plus respectueux de l'environnement : création d'un groupe de travail

interne : engagement en faveur d'une consommation éthique ; non-utilisation des bois issus des forêts primaires gérées non durablement.

La municipalité va missionner à l'automne 2002 un bureau d'études pour former les principaux acheteurs municipaux et accompagner la collectivité dans la recherche de produits de substitution ayant un impact moindre sur l'environnement. Il aura également pour charge la rédaction des cahiers des charges. Lille a ciblé six produits sur lesquels elle souhaite travailler en priorité : le papier, les peintures, les encres d'imprimantes, les produits d'entretien, l'éclairage public, le bois.

Contact : Christelle Timmerman : ctimmerman@mairie-lille.fr

Les achats équitables à Paris

Les 2,5 milliards d'euros que la ville de Paris injecte chaque année dans l'économie sont un formidable levier d'action pour un développement durable

L'engagement vers les modes de consommation durable et équitable sont au cœur des réflexions aujourd'hui engagées par la ville de Paris. Il marque clairement la volonté de la collectivité d'engager un processus de responsabilité et d'exemplarité au regard des impacts environnementaux et des enjeux propres aux échanges commerciaux Nord Sud. Les 2,5 milliards d'euros qu'elle injecte chaque année dans l'économie sont un formidable levier d'action pour un développement durable.

Bien que freinée par une législation contraignante sur les marchés publics et par la difficulté de trouver des partenaires commerciaux respectueux de ces objectifs environnementaux et sociaux, Paris entreprend une vaste relecture des modes de consommation de son administration qui compte 44 000 agents.

Cette démarche se décline en plusieurs actions et objectifs :

- promouvoir l'utilisation des bois tropicaux certifiés : mobilier urbain, bacs à fleurs, passerelles. Paris s'est engagée à n'utiliser que du bois tropical certifié FSC qui respecte l'environnement et les populations locales ;
- privilégier, dans le cadre des appels d'offre de la ville, le choix de produits issus du commerce équitable ou dotés d'un label environnement ;
- implanter à Paris un pôle de solidarité internationale, doté de boutiques de commerce équitable et d'espaces d'information grand public ;
- intégrer les objectifs de Haute Qualité Environnementale dans les nouveaux projets de la ville (construction de crèches et d'écoles) et parvenir à moyen terme à une généralisation de ces objectifs dans la construction et la réhabilitation du bâti ;



- renforcer les achats de produits recyclés. La ville s'engage à généraliser l'usage du papier recyclé au sein de ses administrations ;
- former les acheteurs : la ville va développer un programme de formation, en partenariat avec l'État et d'autres collectivités territoriales inscrites dans la même démarche.

Contact : Karim Lapp : karim.lapp@mairie-paris.fr

Ile-de-France : une exposition sur le commerce équitable dans les lycées

La région Ile-de-France est fortement engagée dans la coopération et la solidarité internationale, notamment en direction des populations des pays les moins avancés. Le commerce équitable, en faisant la promotion d'échanges plus justes entre le Nord et le Sud, garantit aux petits producteurs une rémunération décente ; il est une réponse concrète à la volonté de donner aux pays en développement les moyens de gérer eux-mêmes leur développement. C'est pourquoi ce thème a semblé particulièrement approprié pour une action de sensibilisation à la solidarité internationale.

La région propose donc à l'attention des lycéens d'Ile-de-France une exposition animation sur le commerce équitable.

Ses objectifs :

- Sensibiliser à la mondialisation économique, à ses effets sur les sociétés du Nord et du Sud et aux échanges commerciaux internationaux.
- Informer sur les concepts qui fondent des formes de commerce plus équitables et sur les diverses actions existantes qui visent à les promouvoir.
- Proposer des pistes possibles d'engagement citoyen.

Huit panneaux au format 60 x 80, des documents audiovisuels et des ateliers thématiques, composent cette démarche de sensibilisation.

Contact : Hervé Dufour : hervé.dufour@cr-ile-de-france.fr

10 Risques

Prévention des risques technologiques à Mulhouse

Mulhouse est une ville marquée par une tradition industrielle et une forte sensibilité à l'environnement. Lors de la restructuration des services municipaux opérée à partir de 1989, la ville a créé une mission transversale, la Mission interservices pour le respect de l'environnement (MIRE), ayant pour objet de promouvoir le respect de l'environnement sur le territoire mulhousien. Dotée d'un directeur et de quatre conseillers en environnement, elle intervient en grande part pour la prévention du risque technologique. Mulhouse possède en effet sur son territoire deux sites chimiques : Rhodia (Intermédiaires organiques) et Nufarm (formation et synthèse chimique). En complément des actions réglementaires de la Direction régionale de l'environnement et en contact permanent avec l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse, la ville mène depuis 1990 des actions partenariales avec ces deux entreprises.

Le but est d'éviter des accidents en général, mais si un accident se produit, d'éviter qu'il fasse des victimes

La Municipalité entend par ailleurs assumer la présence de l'industrie en milieu urbain, en ouvrant le dialogue entre l'industrie, les élus et les habitants, en facilitant la réalisation d'actions d'environnement et de sécurité, en développant des politiques concertées d'amélioration de l'habitat face aux risques. Le but est d'éviter des accidents en général, mais si un accident se produit, d'éviter qu'il fasse des victimes.

Le contrat de partenariat entre Rhodia et la ville de Mulhouse a été signé dans un contexte particulièrement préoccupant pour les riverains de l'usine, du fait d'un accident survenu en 1988 et de la gêne due aux odeurs. Dans le cadre de la Directive européenne sur les sites industriels à risques, Rhodia et la ville de Mulhouse ont édité conjointement en 1992 une « Information sur les risques technologiques ». Les 3000 exemplaires ont été remis en porte-à-porte par les pompiers, excellents relais d'information. Une réunion d'information sur la prévention et les comportements à adopter a été organisée dans le quartier.

Un périmètre de protection de 500 mètres a été établi autour de l'usine pour empêcher une plus grande densification de la population, tout en permettant à Rhodia de se transformer. Lors de l'élaboration du Plan des pistes cyclables, la part de l'itinéraire longeant le mur d'enceinte de l'usine a été supprimée, dans un souci de sécurité des populations.

La catastrophe de Toulouse, en septembre 2001, a suscité une très forte émotion. La MIRE a joué l'interface entre les riverains et l'industriel, avec l'organisation d'échanges et de rencontres sur la place de la chimie dans la société, sur les efforts consentis par l'entreprise en matière d'environnement...

Il reste beaucoup à faire dans la prise en compte du risque. Après plus de 10 années consacrées à jouer un rôle d'interface et de « catalyseur » pour une meilleure prise en compte du risque chimique à la fois par l'industriel et par la population concernée, un important effort de communication reste à faire de la part des industries chimiques. Le



Un fossé existe entre les dispositions réglementaires concernant l'habitat périphérique et la réalité du terrain, en particulier sur la question du confinement

public a besoin d'explications concrètes qui exigent de la transparence et un effort de pédagogie. L'inquiétude légitime se mue en défiance face à des données techniques pointues et mal expliquées. L'effort des entreprises mulhousiennes, via le conseil en environnement de la MIRE, a sans doute fait progresser le débat, mais le fossé reste grand.

Un autre fossé existe entre les dispositions réglementaires concernant l'habitat périphérique et la réalité du terrain, en particulier sur la question du confinement, qui implique deux éléments fondamentaux :

- l'apprentissage des mesures par les riverains : malgré les actions d'information, il subsiste une méconnaissance importante des comportements à adopter ;
- l'adaptation du matériel et des locaux dans le milieu scolaire, les lieux de réunion et les habitats individuels et collectifs. Il faut rassurer le public avec des réalisations concrètes et tangibles, qui permettent de constater de visu que les locaux sont bien prévus pour le confinement ou d'autres dispositions en cas d'accident.

La sécurité de ses habitants est une mission prioritaire de la municipalité. L'action portera ses fruits à long terme et demande de la persévérance.

Contact : M^{me} Pawlas : reduron@hrnet.fr

Une carte des risques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec plus de 60 usines classées Seveso II, la région PACA n'est pas à l'abri du risque industriel, qui a pris une actualité toute particulière depuis la catastrophe de Toulouse en septembre 2001. Si la maîtrise des risques industriels n'est pas une compétence obligatoire des régions, le Conseil régional a voulu faire preuve de volontarisme politique. Il a donc financé, en partenariat avec la DRIRE, un Système d'information géographique (SIG) sur les risques industriels en région PACA. Cet outil a été développé par le Centre d'Information du Public sur la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement (Cypres), créé en 1991. Ce centre a pour mission d'informer les acteurs locaux et la population sur les risques industriels et la réglementation dans ce domaine.

Le public dispose avec ce SIG d'un outil puissant et efficace en matière de risques industriels : le SIG permet très simplement de visualiser sur une carte les différents risques (usines Seveso, zones à urbanisme réduit, plans particuliers d'interventions...) encourus par le territoire.

Le Cypres intervient également, en partenariat avec l'Éducation nationale, dans la formation des enseignants et l'information des enfants dans les écoles.

Contact : Mireille Pile : mpile@hdr.cr-paca.fr

**La politique
d'assainissement
actuelle est issue
de problématiques
datant du XIX^e siècle
axées sur la salubrité
publique**

Douai et la lutte contre le risque d'inondation

Le Syndicat intercommunal de la région de Douai, la Société des eaux de Douai et la ville de Douai ont créé un outil de la gestion des eaux pluviales en agglomération et de prévention du risque inondation : l'association ADOPTA (Association douaisienne pour la promotion de techniques alternatives). Constats à l'origine de cette initiative :

- la politique d'assainissement actuelle est issue de problématiques datant du XIX^e siècle axées sur la salubrité publique,
- les villes importantes sont nées au bord des cours d'eau ; leur développement se fait en amont des bassins versants,
- les risques d'inondations,
- le besoin de traiter les flux avant rejet,
- l'accroissement de l'imperméabilisation des terrains qui entraîne une diminution de la recharge des nappes phréatiques.

Les collectivités locales ont les outils nécessaires pour bâtir et faire appliquer une nouvelle politique, en impliquant tous les maillons de la chaîne de la construction et en intégrant la problématique dans tous les services : assainissement (instruction des permis de construire), voirie (chaussées réservoir, tranchée drainante...), espaces verts (noues...), bâtiments (toitures végétalisées).

Soutenue par la région Nord Pas-de-Calais et l'Agence de l'eau Artois-Picardie, ADOPTA regroupe aujourd'hui 37 organismes adhérents, 23 organismes ou membres associés et une vingtaine de participants extérieurs. Ses travaux sont organisés en trois commissions : technique ; réglementaire ; communication et entretien. Chacune de ces commissions contribue à la production de données en matière de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réalisation de moyens de communication : fiches réglementation, fiches techniques, bibliographie, document d'aide au choix, bordereaux de prix, organisation de visites...

Contact : *Christiane Delcambre : adopta@free.fr*



11 Industries et services

« Parcs, entreprises, environnement », un projet des parcs naturels régionaux

« Parcs, entreprises et environnement », est un projet coordonné par la Fédération des parcs naturels régionaux depuis 1997, qui s'inscrit dans le programme européen ADAPT. Il vise à accompagner l'adaptation des entreprises, souvent petites et très petites, afin qu'elles trouvent une plus-value économique à s'inscrire dans le projet territorial du parc.

La démarche se nourrit de deux approches complémentaires. D'une part, il favorise les transferts d'informations et d'expériences entre les 38 parcs français sur les démarches d'accompagnement des entreprises. D'autre part, il s'appuie sur les expérimentations conduites au sein de sept parcs pilotes : Chartreuse, Pilat, Vosges du Nord, Brotonne, Vexin Français, Périgord Limousin Caps et marais d'Opale.

Ces parcs testent de nouveaux outils ou méthodes directement auprès d'entreprises volontaires :

- actions de formation, diagnostics stratégiques et environnementaux,
- appui à la mise en œuvre de certification environnementale,
- édition d'une lettre de retours d'expériences « Performance environnementale », de fiches thématiques.

Les démarches engagées par les parcs pilotes ont montré les opportunités de développement économique au sein de ces espaces protégés. Les actions suivantes vont être tout particulièrement renforcées :

- le bois énergie, pour lequel les parcs envisagent la création de Sociétés coopératives d'intérêt collectif,
- le développement des approches contractuelles (contrats territoriaux d'exploitation par exemple) et les démarches offrant la possibilité aux agriculteurs d'être des opérateurs en réponse aux enjeux du territoire (gestion de déchets, entretien de l'espace, organisation de filière bois énergie).

Le projet ADAPT a mobilisé un budget total de 28 millions de francs durant ses 4 années de réalisation, dont 12 millions de fonds européens et 4,7 millions de contreparties privées. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat transnational. La Fédération des parcs naturels régionaux est associée dans ce projet au parc catalan de la Garrotxa et au ministère de l'environnement d'Andalousie.

Contact : Philippe Moutet : pmoutet@parc-naturels-regionaux.tm.fr

Les démarches engagées par les parcs pilotes ont montré les opportunités de développement économique au sein de ces espaces protégés

Mulhouse : un garage automobile propre !

Entre le musée national de l'automobile et les usines Peugeot qui produisent chaque semaine 9 200 voitures, l'automobile est ancrée dans le patrimoine culturel et économique de la ville de Mulhouse. Depuis 1991, la Mission interservices pour le respect de l'environnement (MIRE) s'est donnée comme priorité la promotion du développement durable dans ce secteur.

Pour ce faire, plusieurs filières professionnelles ont été approchées, dont les garagistes. Faute de pouvoir mettre en œuvre une action avec l'ensemble de l'interprofession ou avec des marques automobiles particulières, la ville de Mulhouse s'est orientée vers un projet de garage « modèle ». Soucieux de participer à l'évolution de son propre métier, le garage Maurice, entreprise familiale créée à Mulhouse en 1951, a répondu à l'appel.

Au delà de la transformation complète de ses bâtiments, le garage s'est penché sur la notion de respect de l'environnement au sens large du terme : aspects techniques, mais aussi qualité de l'ambiance. A ce jour, l'opération de transformation et d'agrandissement du garage est achevée et l'ensemble se présente comme un bâtiment lumineux et impeccable sur le plan de la propreté, y compris dans les ateliers.

Sur le plan technique, plusieurs opérations ont été menées :

- « Zéro bidon d'huile » : la distribution d'huile est assurée dans le bâtiment par un réseau de conduites intégrées ; ainsi, l'huile usagée du moteur est aspirée par le haut et l'huile neuve la remplace aussitôt. L'huile usagée se dirige vers un stockage extérieur au bâtiment et accessible par l'entreprise qui la recycle. Les huiles du moteur restent donc en circuit fermé, garantissant la propreté du garage.
- Gaz d'échappement : pour la protection du personnel, l'opération vise à éviter la concentration de gaz d'échappement dans les ateliers lors des essais moteur. Un tuyau capteur est placé sur le pot d'échappement des véhicules et les gaz d'échappement sont évacués directement à l'extérieur du bâtiment au-dessus du toit. Résultat : la qualité de l'air des ateliers est garantie.
- Peinture des véhicules : le recours à la peinture à faible émission permet de diminuer de 70 % les émissions polluantes de cette activité.
- Recyclage des déchets professionnels : le garage utilise toutes les filières existantes et l'ensemble de ses déchets sont recyclés.
- Assainissement : les eaux du garage sont toutes collectées et prétraitées dans un déboureur-deshuileur, avant d'être rejetées dans le réseau communal d'assainissement.

La démarche environnementale de l'établissement a été distinguée par l'INEM (International Network for the Environmental Management).

Contact : Elodie Thuet : elodie.thuet@ville-mulhouse.fr

Le recours à la peinture à faible émission permet de diminuer de 70 % les émissions polluantes de cette activité



**les déchets des uns
servent de ressources
énergétiques aux
autres, ce qui permet
d'optimiser les flux
d'énergie**

L'association Ecopal : première expérience d'écologie industrielle en France

L'association Ecopal (Écologie économie partenaires des actions locales) est une initiative de promotion de l'écologie industrielle unique en France. Elle a été créée en février 2001, à la suite d'une réflexion collective menée par des acteurs économiques et institutionnels du bassin dunkerquois : Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Communauté Urbaine de Dunkerque, Ademe, Gaz de France, Sollac. Elle s'est donnée pour mission de contribuer au développement de l'écologie industrielle en France. Le principe est simple : il s'agit d'identifier au sein d'une zone d'activités des synergies industrielles, pour que les déchets des uns servent de ressources énergétiques aux autres, ce qui permet d'optimiser les flux d'énergie. Sont ainsi conjuguées optimisation des coûts, préservation de l'environnement et création d'emplois.

En 2002, Ecopal s'est donnée un certain nombre d'objectifs, parmi lesquels :

- la mise en place d'un centre ressource d'écologie industrielle, pôle d'information et réseau d'échange,
- la mise en place d'un réseau d'échanges de déchets entre entreprises,
- la réflexion sur la rationalisation des transports de marchandises (diminution du trafic à vide, prise en compte des paramètres environnement, sécurité, coût),
- l'organisation d'un colloque sur l'écologie industrielle.

Si l'association intervient aujourd'hui essentiellement sur le territoire dunkerquois, son périmètre d'action devrait s'élargir rapidement sur un rayon d'action régional ou euro régional, en particulier avec la Belgique.

Contact : Lobna Rakik : ecopal.lobnarakik@wanadoo.fr



12 Agriculture

La certification ISO 14 001 de l'industrie agroalimentaire en Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées est maillée de très petites entreprises agroalimentaires au fort potentiel économique. Ces TPE contribuent à l'emploi local, aux échanges de proximité et au maintien des activités sur l'ensemble du territoire. On les trouve particulièrement dans les fabrications de forte tradition, comme le foie gras dans le Gers, le Rocamadour dans le Lot, le Roquefort dans l'Aveyron.

Ces petites unités sont plus vulnérables aux réglementations et aux exigences, parfois soudaines, des consommateurs

Ce secteur est une source de pollutions organiques, disséminées en faible quantité, un peu partout sur l'ensemble du territoire: sel des salaisons, sang, déchets gras, effluents de laiteries, fromageries... Ces pollutions diffuses, dommageables notamment pour les ressources en eau, sont générées par quelque 1 300 TPE: agriculteurs, artisans, commerçants... Moins armées que les grandes structures de production, ces petites unités sont plus vulnérables aux réglementations et aux exigences, parfois soudaines, des consommateurs. Elles ne bénéficient pas de dispositifs publics d'accompagnement de maîtrise des pollutions. La Région a donc décidé de mettre en œuvre un programme de management environnemental spécifiquement adapté à ce secteur.

Ce programme est soutenu financièrement par les pouvoirs publics (Conseil régional, Ademe, Agence de l'eau Adour-Garonne, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, Chambre régionale d'agriculture, Chambre régionale des métiers) et techniquement par l'Agence régionale pour l'environnement, l'Ademe, la Chambre régionale de commerce et d'industrie et le réseau des CCI de Midi-Pyrénées. Il propose aux entreprises un plan progressif adapté à leur rythme et à leurs besoins: formation, état des lieux, définition d'un plan d'action, mise en place d'un Système de management environnemental (SME) et préparation à la certification ISO 14 001.

L'intérêt pour les candidats est multiple :

- gagner des parts de marché et réaliser des économies de fonctionnement,
- améliorer l'image de marque auprès des clients et fournisseurs,
- améliorer l'attractivité auprès de partenaires financiers,
- maîtriser les coûts et les pratiques par la gestion des déchets, économies d'énergie et d'eau...,
- diminuer les risques et améliorer la prévention contre la pollution, l'incendie...,
- améliorer la valeur patrimoniale...



Cette démarche, ciblée vers l'agroalimentaire, est actuellement transposée à des TPE d'autres secteurs d'activité

Cette démarche, ciblée vers l'agroalimentaire, est actuellement transposée à des TPE d'autres secteurs d'activité (bâtiment, mécanique) selon un accompagnement en quatre phases :

- audits environnementaux,
- information - formation,
- études collectives de gestion des déchets/effluents à l'échelle du territoire et de la filière,
- appuis techniques, avec mise en place et suivi de solutions techniques collectives et individuelles.

Les objectifs sont à la fois environnementaux et économiques :

- maintenir et développer ces entreprises,
- développer une production « propre » face à une clientèle de plus en plus exigeante: touristes, particuliers et revendeurs,
- anticiper sur les exigences réglementaires, éviter les conflits et les situations d'urgence,
- améliorer les relations avec le voisinage souvent sensible aux odeurs, au bruit, aux déchets,
- favoriser l'efficacité des installations et du personnel (économies d'eau, d'énergie...),
- limiter les impacts sur les milieux naturels : eau, sol, air.

Contact : Christine Foucras : foucras.c@ARPE-mip.com

Et en Poitou-Charentes

Pour gérer efficacement leur environnement et optimiser leur compétitivité vis-à-vis des acheteurs, six agriculteurs de l'Aunis ont décidé de travailler en commun au sein d'une association baptisée ISONIS, dans l'objectif d'obtenir la certification environnementale ISO 14001. Soutenue par le Conseil régional, la Chambre régionale d'agriculture de Charente Maritime, l'Ademe et le pays de l'Aunis, l'association a développé un programme de management environnemental, avec le concours technique de l'AFAQ.

En choisissant la norme ISO 14001, ils se sont engagés dans une démarche d'amélioration continue pour les raisons suivantes :

- la prise en compte des attentes de la société et du territoire,

Champs d'action

- la transparence par des contrôles indépendants,
- une meilleure traçabilité des pratiques pour mieux les maîtriser,
- l'amélioration des sites de production et des pratiques agricoles, s'appliquant aux exploitations ainsi que les différents contrats environnementaux souscrits pour chacun,
- la prévention des pollutions.

Contact : Laurent Fontenau : environnement@cr-poitou-charentes.fr

Agriculture biologique en Ile-de-France

L'agriculture très productive d'Ile-de-France impose de fortes contraintes sur les ressources : sol, eau, biodiversité (faune, flore) et paysage. Par ailleurs de multiples interrogations sur les garanties sanitaires ou la traçabilité des produits ont émergé ces dernières années... La région a donc renforcé son dispositif d'accompagnement, pour atteindre les objectifs suivants :

- diminuer la contrainte sur les ressources,
- protéger l'environnement à une échelle territoriale pertinente, par l'adoption de pratiques adaptées et contrôlables,
- associer agriculteurs, ruraux et autres acteurs dans une démarche de solidarité du milieu (bassin versant par exemple),
- accentuer la synergie avec les autres politiques régionales : aménagement du territoire, développement économique, préservation de la biodiversité.

La région s'est également engagée dans la promotion de l'agriculture biologique, avec le financement d'un programme d'accompagnement technico-économique, coordonné par le Groupement des agriculteurs biologiques et conduit avec les Chambres d'agriculture. Ce programme propose :

- la sensibilisation et l'information pour pallier aux ralentissement des conversions,
- l'accompagnement des conversions, véritable phase critique de toute exploitation biologique,
- le suivi des producteurs par la mise en place de formations spécifiques et de groupes d'échange,
- l'aspect « qualité », travail de fond pour assurer la pérennité des conversions,
- la promotion vers le grand public, grâce à des actions de promotion et de communication.

Contact : François-Pierre Leroux : francois-pierre.leroux@cr-ile-de-France.fr

De multiples interrogations sur les garanties sanitaires ou la traçabilité des produits ont émergé ces dernières années



Et en Nord-Pas-de-Calais

Face à l'évolution de l'agriculture qui, en s'intensifiant, entraîne des perturbations sur les écosystèmes et sur l'ensemble du monde agricole (perte des emplois, dépendance accrue des agriculteurs vis-à-vis des industries agrochimiques et agroalimentaires, destruction des sociétés agricoles), la région Nord Pas-de-Calais a décidé de soutenir l'action du Centre d'étude pour le développement d'une agriculture plus autonome et solidaire (CEDAPAS), en faveur des « fermes durables ». Cette action, qui s'appuie sur un réseau de réflexion national, a pour objets de promouvoir une agriculture prenant en compte à la fois l'environnement, les aspects économiques, le territoire et les conditions sociales et de mettre en évidence les meilleures pratiques d'agriculture durable.

La démarche se traduit par un référencement de « fermes durables », qui tient compte de différentes composantes telles que : l'autonomie, la transmissibilité, la valorisation du travail ; le développement local et les dynamiques territoriales ; la gestion des ressources et du patrimoine.

La région a donné une forte impulsion à l'agriculture biologique, en accompagnant le Groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas-de-Calais

Parallèlement, la région a donné une forte impulsion à l'agriculture biologique, en accompagnant le Groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas-de-Calais (GABNOR). Le groupement s'efforce de fédérer les producteurs exploitant en agrobiologie du Nord afin de favoriser :

- la protection et la défense des intérêts des agriculteurs,
- la protection, l'amélioration et la vulgarisation des méthodes en agriculture biologique,
- la défense des prix agricoles qui tiennent compte de la qualité des produits livrés à la consommation,
- la création de liens et d'entraide entre les agriculteurs biologique,
- la recherche et la mise en œuvre des meilleurs moyens de commercialisation des produits biologique.

Le GABNOR s'est ainsi fixé quatre missions principales :

- créer une dynamique de développement de l'agriculture biologique : information, formation, accompagnement des projets de conversion et suivi des contacts territoriaux d'exploitation,
- améliorer les résultats techniques et économiques des producteurs (voyages d'études, conseil dans la recherche d'appuis financiers),
- organiser la filière de commercialisation,
- informer sur la réglementation et défendre les intérêts des producteurs.

Outre le soutien de la Région, le GABNOR bénéficie des aides des Conseils généraux, des Chambres d'agriculture, de l'État, de l'Agence de l'eau et de l'Union européenne.

Contact : Sandrine Jamon : sjamon@cr-npdc.fr

13 Patrimoine

Un audit patrimonial en Moselle

Le département de la Moselle a acquis le domaine de Lindre en 1976 pour sauvegarder un milieu naturel de valeur (site, écologie, archéologie...), créer un centre d'expérimentation piscicole à l'usage des étangs de la région Lorraine et soutenir les débits d'étiage de la Seille et de la Moselle.

Jusqu'en 1999, le domaine de Lindre a fonctionné essentiellement comme un centre piscicole producteur de poissons d'étang, permettant de remplir toutes les missions précitées. Ainsi, les mesures de protection des 830 hectares d'étangs créés au moyen âge et des 100 hectares de prairies et boisements, ont favorisé l'occupation du site par 250 espèces d'oiseaux (dont 120 nicheurs) tout au long de l'année. Cette avifaune exceptionnelle, établie sur une grande diversité de milieux naturels de qualité (étangs, roselières, mares, forêts, prairies...) fait du domaine de Lindre l'un des dix premiers sites ornithologiques en France. Il a été inscrit à la directive habitats et à la directive oiseaux (Réseau Natura 2000).

En 1999, le Conseil général a souhaité renforcer le caractère exceptionnel du domaine de Lindre, autour de plusieurs objectifs :

- préservation et amélioration de la qualité environnementale du territoire,
- accueil de groupes scolaires pour une découverte de la nature et du rôle de l'homme dans sa gestion,
- création d'un pôle de tourisme de nature,
- maintien d'une pisciculture extensive performante pouvant mener des expérimentations au bénéfice de la profession lorraine.

Dans ce cadre, le Conseil général a lancé un audit patrimonial, pour connaître les facteurs de blocage et d'amélioration de la gestion de la qualité du territoire autour de l'étang de Lindre. Cet audit a pour objets de prévenir la dégradation de l'environnement naturel, mais aussi d'envisager le développement économique de ce territoire.

Cette démarche se déroule en trois phases sur six mois :

- Rencontre d'une vingtaine d'acteurs au niveau départemental, régional, national, européen. Cette phase permet de poser les bases de l'action, par l'analyse du jeu des acteurs et de leur volonté de changement.
- Rencontre d'environ 80 acteurs locaux (maires, agriculteurs, artisans, techniciens...) pour définir les directions les actions à investir. Elle a permis de recenser les attentes et les propositions des acteurs de terrain.
- La synthèse permet de confronter les offres et les demandes des deux niveaux et de proposer un plan d'action stratégique cohérent et en adéquation avec les attentes des différents acteurs du territoire.

*Cet audit a pour
objets de prévenir
la dégradation
de l'environnement
naturel, mais aussi
d'envisager
le développement
économique
de ce territoire*



Une charte de collaboration s'élabore entre les divers acteurs de ce territoire, transcendant le niveau local. L'objectif du domaine de Lindre est de tirer parti de son mode particulier de gestion, exempt de contrainte réglementaire. En cela, l'expérience menée s'avère exemplaire.

Contact : Charles-Yvonnick Soucat : charles-yvonnick.soucat@cg57.fr

Protection du patrimoine rural en Limousin

La région Limousin a mis en place, dans le cadre de sa politique environnementale, un dispositif original de valorisation du patrimoine : l'aide au petit patrimoine rural non protégé. Cette notion recouvre le patrimoine ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection et menacé d'abandon, parce que son utilité sociale a disparu (four à pain, fontaine, lavoir, pont...).

Les aides peuvent s'appliquer, dans des conditions spécifiques (de 50 à 80 % du montant du projet), à des opérations d'investissement ou à des travaux de restauration, de rénovation ou de réhabilitation. Trois types d'acteurs sont concernés :

- Les communes des territoires classés « patrimoine prioritaire », qui abritent des édifices majeurs pour la Région : les ruines de Ventadour (commune de Moustier-Ventadour en Corrèze), de Crozant (commune de Crozant en Creuse) et de Châluçet (commune de Saint-Jean-Ligoure en Haute-Vienne). Les communes adhérant au parc naturel régional « Périgord-Limousin » entrent également dans cette catégorie ainsi que celles ayant manifesté leur volonté d'adhérer au futur parc naturel de Millevaches.
- Les démarches collectives, pouvant être menées par un syndicat mixte, une communauté de communes, une collectivité locale, une association...
- Les démarches isolées, portées par des communes, des personnes privées, des associations... n'ayant pu trouver leur place dans une démarche collective ou situés hors des zones prioritaires.

Pour s'assurer du caractère authentique de la restauration ainsi que de l'utilisation de matériaux traditionnels et régionaux (bois locaux notamment), la Région appuie l'examen des projets sur un avis technique. Tout porteur de projet doit donc préalablement s'adresser soit au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), soit à l'Architecte des bâtiments de France de son département pour la réalisation d'un avis technique sur le projet.

Contact : Éric Monceau : e-monceau@cr-limousin.fr

Cette notion recouvre le patrimoine ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection et menacé d'abandon, parce que son utilité sociale a disparu

Le chemin de halage de la Mayenne : un patrimoine réhabilité et réapproprié

Dès 1998, le Conseil général de la Mayenne a entrepris un diagnostic afin de mieux cerner les forces et faiblesses du territoire mayennais. Ce travail, mené en partenariat avec les chambres consulaires, a débouché sur la mise en place du projet « Mayenne 2010 » avec pour objectif de définir une stratégie de développement durable pour le département dans les 10 ans à venir.

Cette stratégie a inscrit, au sein de son programme d'actions, la réhabilitation de la rivière la Mayenne et de son chemin de halage. Le département a souhaité remettre en valeur ce chemin cher aux anciens marinières, en le rendant accessible sur toute sa longueur. Après le rachat aux propriétaires privés des derniers maillons manquants, a été entreprise une démarche de réhabilitation du patrimoine, tant naturel qu'historique, du chemin de halage.

La première des exigences était de respecter l'univers dans lequel le projet allait naître. Réalisés tant sur le chemin de halage que sur les berges, avec par exemple, la mise en œuvre de chantiers de génie végétal faisant appel aux plantes plutôt qu'aux pierres pour consolider les berges, les travaux d'aménagement ont veillé à respecter le site privilégié de la vallée.

Un travail de concertation a été mené, pour faire des usagers, des résidents et des associations, les véritables acteurs de l'opération : Mayenne Nature Environnement, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération des chasseurs de la Mayenne, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, comités départementaux de randonnée pédestre, équestre, service navigation de la direction départementale de l'équipement...

Après une période de seize mois consacrée à l'élaboration du projet, a été conçu et mis en place le « parcours découverte » de la rivière. Une soixantaine de panneaux, répartis sur 17 sites, jalonnent les 85 km de berges : panneaux cartes, permettant de situer les sites remarquables et panneaux d'information sur le patrimoine naturel, culturel, architectural, technique des berges : arbres, plantes, espèces piscicoles, faune aquatique et faune des rives, écluses et ponts, grottes, monastères et églises... Les matériaux ont été choisis pour leur intégration dans l'environnement (support en bois coiffé d'une toiture en porche).

Le succès rencontré par l'opération depuis un an prouve que la rivière la Mayenne est redevenue un axe structurant pour le département et un patrimoine que tous les Mayennais sont en train de se réapproprier. Le projet se poursuit avec l'aménagement des maisons éclusières en chambres d'hôtes et gîtes ruraux.

Contact : Jean-Christophe Gallien : dircomm@cg53.fr

Les parcs naturels régionaux : une stratégie intégrée de protection du patrimoine naturel

Depuis leur création, en 1967, les parcs naturels régionaux sont engagés dans une démarche de développement durable : ils revendiquent un équilibre affirmé entre la sauvegarde de leurs richesses naturelles et un développement soucieux de préserver la qualité des patrimoines.

Un travail de concertation a été mené, pour faire des usagers, des résidents et des associations, les véritables acteurs de l'opération



Les objectifs environnementaux, sociaux et économiques d'une charte de parc naturel régional sont très semblables à un Agenda 21 local

Un parc naturel régional est un territoire rural habité présentant un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable à protéger. Il repose sur un projet territorial matérialisé par un contrat : la charte, élaborée localement et reconnue par l'État. Lorsque la charte est approuvée, le territoire est classé par l'État en « parc naturel régional » et bénéficie d'une marque déposée.

Les objectifs environnementaux, sociaux et économiques d'une charte de parc naturel régional sont très semblables à un Agenda 21 local, traduction communale ou intercommunale des principes adoptés par la conférence de Rio en 1992. Les parcs mettent en effet au quotidien les grands principes des Agendas 21 locaux :

- Préparer les générations futures : un parc naturel régional a pour mission de promouvoir la sensibilisation, la formation et l'éducation des jeunes et des adultes.
- Penser dans la durée : la charte d'un parc naturel régional est un projet global pour 10 ans. Cela permet d'inscrire le projet dans la durée et d'être moins soumis aux urgences et aux choix conjoncturels.
- Créer un développement durable et des emplois durables : un parc naturel régional a pour mission de valoriser son territoire, ses ressources naturelles et humaines, notamment par le développement d'un tourisme de qualité.
- Protéger et valoriser les ressources locales : un parc naturel régional fonde sa politique de développement économique sur la préservation de l'environnement et la valorisation de son patrimoine : gestion harmonieuse des espaces ruraux, maintien de la diversité biologique des milieux, préservation et valorisation des ressources et des sites les plus remarquables et les plus fragiles.
- Associer les acteurs locaux : la charte est un contrat démocratiquement négocié et librement approuvé localement, reconnu par les instances locales et nationales pour mettre en cohérence leurs politiques.
- Promouvoir des produits de qualité : un parc naturel régional aide les entreprises à mettre en place des procédés de fabrication respectueux de l'environnement, économes en énergie et garantissant la qualité des produits.
- Évaluer ses actions : la révision tous les 10 ans de la charte du parc permet une évaluation des actions menées et une re-dynamisation du projet.
- Adopter une démarche globale : le programme d'actions du parc se fait sur la base d'une analyse globale du territoire, de ses inconvénients et de ses atouts. L'approche pluridisciplinaire caractéristique des parcs naturels régionaux permet d'appréhender les problèmes de façon globale.

Contact : Emmanuel Thiry : ethiry@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

14 Politiques sociales

Cet outil a été construit sur la base d'un processus de concertation et de diagnostic de la politique départementale

Action sociale en concertation dans les Yvelines

Le département des Yvelines a mis en place un outil de planification des politiques d'action sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des populations fragilisées. Cet outil a été construit sur la base d'un processus de concertation et de diagnostic de la politique départementale. Les professionnels de l'intervention sociale et médico-sociale ont été mobilisés et aussi les usagers, les représentants institutionnels et associatifs, les financeurs, les élus. A cet effet, plusieurs instances ont été constituées :

- un comité de pilotage chargé de définir les orientations et thèmes transversaux aux différents volets et de valider les résultats et propositions issus des comités de suivi ;
- quatre comités de suivi : personnes handicapées, enfance et famille, insertion sociale, personnes âgées, pour conduire la réflexion dans chacun des volets du schéma et en particulier définir les thèmes des groupes de travail et analyser les résultats des études ;
- des groupes de travail thématiques, qui ont pour objet d'examiner les points faibles et les points forts de l'offre départementale.

Ces échanges ont permis de mettre à jour des besoins non satisfaits et de préparer la mise en place d'un système d'information sociale et médico-sociale pérenne, sur le territoire du département.

Contact : Jacqueline Gravez : jgravez@cg78.fr

Environnement et insertion sociale en Ile-de-France

Créé en 1998, le Réseau économie sociale et environnement (RESE) est animé par l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies de l'Ile-de-France, en collaboration avec la DIREN Ile-de-France. Il a pour but de contribuer au développement d'activités durables et de démarches pérennes d'insertion sociale dans le domaine de l'environnement.

Actuellement, environ 115 structures font partie du RESE, associations du domaine de l'environnement de l'insertion et de l'emploi et collectivités locales (communes, conseils généraux, syndicats intercommunaux...).

Une charte de qualité, validée en 2001, a formalisé les règles de fonctionnement du réseau, ses principes de qualité (environnementale, sociale et économique) et ses interventions. Elle est bâtie sur trois principes fondateurs :

- la qualité environnementale des projets,



- la qualité du suivi social, de l'encadrement et de la formation,
- la perspective de pérennisation des activités et des emplois.

Le réseau développe des actions et des outils spécifiques dans les domaines de l'environnement et de l'économie sociale (visites de terrain, rencontres ateliers, fiches techniques...):

- dans le domaine de l'environnement : gestion écologique de l'espace ; gestion des ressources (eau, énergie, déchets, dont collecte sélective et valorisation) ; jardinage et agriculture biologiques ; animation, formation, pédagogie de l'environnement ; ingénierie, aide au montage de projet dans le domaine de l'environnement,
- dans le domaine de l'économie sociale : formation ; insertion ; lien social ; animation locale.

Contact : François-Pierre Leroux : francois-pierre.leroux@cr-ile-de-france.fr



15 Santé

Améliorer l'accès aux soins des minorités à Nancy

La ville de Nancy est depuis 1989 membre du réseau « Villes Santé » de l'Organisation Mondiale de la Santé. Missions de ce réseau : promouvoir l'accès aux soins à un niveau proche de la population et réduire les inégalités.

Un des axes principaux d'intervention du service Nancy Ville Santé est de contribuer à améliorer l'accès aux soins des personnes de cultures non occidentales. La population compte parmi ses minorités culturelles 1,3 % de marocains, 1,1 % d'algériens, 0,5 % de turcs, 0,25 % de tunisiens et 4,4 % de français par acquisition. Selon les différentes communautés, les représentations et les pratiques de santé sont différentes. Composantes essentielles des soins, elles ne sont pas toujours connues et prises en compte par les professionnels de la santé.

Pour créer les conditions d'un dialogue entre les populations concernées et les professionnels de soins, le service a décidé de s'appuyer sur la consultation des personnes de culture non occidentale en leur permettant de s'exprimer et de créer eux-mêmes des outils de communication. Pendant un an, des témoignages ont été recueillis auprès de ces personnes et des entretiens ont été menés auprès d'un groupe témoin de dix professionnels du soin (médecin généraliste, dentiste, pharmacien, médecin gynécologue, personnel du planning familial, personnel de crèches et de Centres de Protection maternelle et infantile...).

Ces démarches ont alimenté une journée d'échanges. Tous les partenaires ont été invités à dialoguer : les populations, les professionnels de la santé : médecins, infirmières, sages-femmes, assistantes sociales, futurs professionnels médicaux, fonctionnaires de collectivités territoriales, élus.

Cette première étape doit conduire à l'élaboration d'un plan d'action, qui intégrera notamment un programme de formation et un réseau d'interprétariat.

Contact : Viviane Bayad : vbayad@mairie-nancy.fr

Selon les différentes communautés, les représentations et les pratiques de santé sont différentes.



16 Solidarité

La conférence pour les solidarités en Ile-de-France

En renforçant l'écoute et le dialogue, en inscrivant une démarche partenariale dans la durée, le Conseil régional d'Ile-de-France souhaite contribuer à l'émergence de nouvelles solidarités, pour une région moins inégale, mieux équilibrée, plus juste. En 1999, le Conseil régional a décidé, pour la première fois de son histoire, de lancer une large consultation de tous les acteurs franciliens qui contribuent à la lutte contre les exclusions. Ces « Conférences pour les Solidarités » traduisent la volonté de la région d'être à l'écoute des besoins les plus concrets, manifestés par tous ceux qui œuvrent quotidiennement aux côtés des exclus.

Un millier de personnes a participé à cette démarche entre 2000 et 2001 : agents des administrations et institutions étatiques ou territoriales et élus

Un millier de personnes a participé à cette démarche entre 2000 et 2001 : agents des administrations et institutions étatiques ou territoriales et élus. La pluralité des participants a permis d'engendrer un grand nombre de préconisations et de propositions concrètes. La lutte contre la précarisation et l'exclusion a été un thème prédominant des échanges, qui a donné lieu à l'organisation en 2000 d'un colloque intitulé « Agir contre les exclusions ».

Les propositions émises au cours des échanges ont été collectées et publiées dans sept rapports d'étape :

- urgences sociales ;
- accueil et habitat des gens du voyage ;
- femmes en difficulté et solidarités régionales ;
- sida : maladie et exclusion ;
- seniors et citoyenneté ;
- santé, prévention, jeunes ;
- le handicap dans la cité.

Les rapports d'étape ont été largement diffusés auprès de l'ensemble des partenaires instigateurs de politiques sociales. Certaines des propositions d'action ont été intégrées dans les dispositifs régionaux : enfants handicapés, accessibilité des transports, aide aux personnes par des services de proximité, sans-abri.

Contact : Hervé Dufour : herve.dufour@cr-ile-de-france.fr

Cités 21 : un réseau d'échanges sur les territoires et le développement durable

Cités 21 : un programme d'actions - un réseau d'acteurs

Le programme Cités 21 a été créé par le Comité 21 en 1999 pour proposer aux collectivités adhérentes et à leurs partenaires un réseau de retours d'expériences et d'appui méthodologique pour la mise en œuvre des politiques territoriales de développement durable et d'Agendas 21 en France. Ses travaux sont menés au sein d'un groupe de pilotage, réunissant une quarantaine de membres, issus des quatre collèges : collectivités, associations, entreprises, établissements publics.

Dans le cadre de ce réseau, le Comité 21 :

- édite chaque année le guide « Territoires et développement durable »,
- gère un site Internet dédié aux retours d'expériences des collectivités adhérentes et un portail des Agendas 21 locaux en France et dans le monde,
- organise des consultations des collectivités adhérentes pour identifier les attentes et les démarches innovantes,
- participe, dans le cadre du CNFPT, à la formation des cadres territoriaux sur le développement durable,
- accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'Agendas 21 territoriaux,
- apporte son appui aux adhérents pour la conception de documents pédagogiques sur les Agendas 21,
- participe aux manifestations en France et dans le monde sur les Agendas 21 locaux,
- est membre du groupe de pilotage Agendas 21 locaux du Ministère de l'écologie et du développement durable ; du Comité de suivi des pays de la Datar ; de la commission développement durable de l'AFCCRE ; du jury du prix annuel « Territoria »,
- est partenaire de la Diputacion de Badajoz pour le projet Ruraqua 21 déposé dans le cadre d'Interreg III Sud-Ouest Européen 2000-2006.

Programme d'actions 2003

- Travaux du groupe de pilotage : direction des achats et développement durable ; coopération décentralisée en Méditerranée ; éducation au développement durable.
- Les Rubans du développement durable, avec L'AMF, l'AMGVF et Dexia : Appel à projets sur le développement durable dans les territoires, avec publication d'un ouvrage réunissant dix expériences innovantes.
- Développement de projets pilote de partenariats multi acteurs dans la mise en œuvre des Agendas 21 locaux.



- Les Agendas 21 locaux en Europe de l'ouest et en Méditerranée, dans le cadre de l'appel à projets Inter reg III et du réseau Méditerranée du Comité 21.
- Poursuite de l'appui aux campagnes de Max Havelaar « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable » et du PNUD « Alliance des villes contre la pauvreté ».
- Édition du guide « territoires et développement durable », tome III.

Contacts : sacquet@comite21.org - helen.kott@cites21.org - www.cites21.org



Sites et réseaux ressources



Coopération internationale

Programme des Nations unies pour le développement :
<http://www.undp.org>

Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté :
<http://www.internationalcitiesfund.org>

Fédération mondiale des Cités Unies :
<http://www.cites-unies.org>

Cités Unies France :
<http://www.cites-unies-france.org>

International council for local environmental initiatives :
<http://www.iclei.org>

International union of local authorities :
<http://www.iula-emme.org/la21/index.htm>

Agence française pour le développement des relations interculturelles :
<http://www.adri.fr>

Politiques et dispositifs nationaux

Ministère de l'écologie et du développement durable :
<http://www.environnement.gouv.fr>

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire :
<http://www.fonction-publique.gouv.fr>

Ministère de la ville et de la rénovation urbaine :
<http://www.ville.gouv.fr>

ADEME :
<http://www.ademe.fr/et> www.suivi-eolien.com

DATAR :
<http://www.datar.fr>

Agences de l'Eau :
<http://www.eaufrance.tm.fr>

Réseaux de collectivités ressources

Association des Maires de France :
<http://www.amf.fr>

Les Eco-Maires :
<http://www.ecomaires.com>

Association française du conseil des communes et régions d'Europe :
<http://www.afccre.asso.fr>

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies :
<http://www.deroyer.fr/anroc/DataHtml/Organism/FNCCR.htm>

Réseau des Agences régionales de l'environnement :
<http://www.rare.fr>

Déchets, énergies :
<http://www.amorce.asso.fr/> - <http://www.energie-cites.org/indexfr.htm>

Transports :
<http://www.gart.org>

Et Fédération des Parcs naturels régionaux :
<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>

Réseaux associatifs ressources

Informations générales sur le développement durable :
<http://www.agora21.org>

Comité de liaison énergies renouvelables (CLER) :
<http://www.cler.org>

Consommation, logement, cadre de vie (CL CV) :
<http://www.clcv.org>

Écologie industrielle : ECOPAL :
<http://www.ecopal.fr>



Gestion environnementale des zones d'activités : OREE :

<http://www.oree.org>

Haute qualité environnementale des bâtiments :

<http://www.hqe.fr>

Économie solidaire : Finansol :

<http://www.finansol.org>

Protection des ressources (eau, nature, carrières, déchets, énergie...) : France Nature Environnement :

<http://www.fne.asso.fr>

Commerce équitable :

<http://www.commerceequitable.org>

Produits écolabellisés :

<http://www.afnor.fr>

Produits recyclés :

<http://www.produits-recyclés.com>

Empreinte écologique (expériences menées à Paris et Besançon) :

<http://www.wwf.fr>

Éducation, sensibilisation :

<http://www.planetecologie.org>

Et de nombreux autres sites...

<http://www.comite21.org>



Bibliographie



Éditions du Comité 21

« Atlas mondial du développement durable », coédition Autrement-Comité 21, 2002

« L'Agenda 21 en France, dix ans après Rio », CD-Rom, 2002

« Dossier spécial direction des achats et développement durable » du guide « Entreprises et développement durable », 2002

« Lutte contre les changements climatiques : enjeux et initiatives », 2002

« Territoires et développement durable », tome 1, 2001

Pour recevoir les éditions du Comité 21 : delhayecomite21.asso.fr

Autres éditions

« Maires de France », revue de l'Association des Maires de France, novembre 2002, dossier spécial « Europe 2007, quel avenir pour les fonds structurels ? »

« Territoires, environnement et développement durable en Ile-de-France », Diren, Ademe, Arene, ETD, 2002

« Tout savoir sur le schéma de cohérence territoriale » CD-Rom ou livret, ETD 2002

« Politiques régionales de soutien aux territoires ». CD-Rom, ETD 2002

Service diffusion ETD : 01 43 92 67 67

« Les finances locales dans les quinze pays de l'Union européenne » Dexia 2002 - contact : dexiaeditions@clf.com

« Villes et développement durable » troisième recueil, Ministère de l'écologie et du développement durable, décembre 2001

contact : CEDIDELP 01 40 09 15 81

« Catalogue des bonnes pratiques des villes européennes de 1995 à 2002 », CD-Rom, Énergie Cités, 2002 - balcaraz@energie-cites.org

L'Agenda 21 local sur Internet : sélection



Portails d'Agendas 21 locaux :

En Italie : <http://www.a21italy.net>

Au Royaume-Uni : <http://www.agora21.org/refurl/agenda.htm>

En Norvège : <http://www.agenda21.no>

En Suisse : <http://www.agenda21local.ch>

Quelques exemples d'Agendas 21 locaux en France, en Europe et dans le monde

Valenciennes : <http://www.ville-valenciennes.fr>

Angers : <http://www.ville-angers.fr>

Lille : <http://asp1.nordcomp.fr/MairieLille/Agenda21/Index.asp>

Cambridge : <http://www.cambridge.gov.uk/services/agenda21.htm>

Camden : <http://www.camden.gov.uk/green>

Brême : <http://www.agenda21.bremen.de>

Région Bavière : <http://www.umweltministerium.bayern.de/agenda/index.htm>

Rome : <http://www.comune.roma.it/ambiente/agenda21/home.htm>

Barcelone : <http://www.bcn.es/agenda21>

Genève : <http://www.geneve.ch/agenda21/welcome.html>

Pays Basque : <http://www.udaltalde21.net>

Région des Bages : <http://www.ccbages.org/agenda21/presa21b.htm>

Tartu : http://www.tartu.ee/pdf/agenda_text.pdf

Burdur : <http://www.burdur-bld.gov.tr/gundembrd.html>

Whyalla : <http://www.whyalla.sa.gov.au/enviro/lep/htm>

Durban : <http://www.durban.gov.za/environment/agenda21>

Aichi : <http://www.pref.aichi.jp/kankyo/hourei/keikaku/agenda-e/pdf>

Découvrez de nombreux autres sites sur www.cites21.org

Le guide « Territoires et développement durable » est édité par le Comité 21, avec le concours du Ministère de l'écologie et du développement durable, de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts, d'EDF et de Gaz de France.

Nous remercions les adhérents et partenaires qui ont participé à la conception et à la rédaction de cet ouvrage :

Ministère de l'écologie et du développement durable ;

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire ;

Programme des Nations Unies pour le développement ;

Secrétariat d'État au développement durable ;

Ademe ;

Comité français pour la préparation du sommet mondial du développement durable à Johannesburg ;

FNCCR (Fédération nationale des communes concédantes et régions) ;

Parcs naturels Régionaux ;

Régions Bourgogne, Champagne-Ardenne, Ile-de-France (Arene), Limousin, Midi-Pyrénées (Arpe), Nord Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes, Provence Alpes Côte d'Azur, Réunion ;

Départements du Bas-Rhin, Charente Maritime, Gironde, Hauts-de-Seine, Hérault, Limousin, Mayenne, Moselle, Nord, Val d'Oise, Vosges, Yvelines ;

Communauté Urbaine de Dunkerque, Communauté d'agglomérations du Val d'Orge ;

Villes d'Angers, Besançon, Douai, Issy-les-Moulineaux, Lille, Marseille, Mulhouse, Nancy, Paris, Rennes, Rueil-Malmaison, Sainte-Anne, Valenciennes ;

Associations Alsace Qualité Environnement, CLCV, Les Eco-Maires, Ecopal, Fédération Mondiale des Cités Unies, Festival du Vent, Fondation Nicolas Hulot, Max Havelaar France ;

Entreprises : Adage Environnement, Architecte du territoire, Caisse des Dépôts, C&S Conseils, Dexia Crédit Local, EDF, Gaz de France, ST Microelectronics.

Directeur de la publication : Anne-Marie Sacquet, assistée d'Helen Kott et de Gaëlle Watel

Création graphique : Olivier Vuarnesson - www.maindor.com
Illustrations : Emma Sutherland

Imprimé par l'imprimerie de la Caisse des Dépôts sur papier Cyclus Print mat, 100 % recyclé



3, Villa d'Orléans
75014 PARIS
tél. : 01.43.27.84.21
fax. : 01.43.27.84.20
e-mail : comite21@comite21.org
ISBN 2-911520-03-3
9782911520037